

## Rapport de Présentation :

**Budget Principal et Annexes : Approbation des comptes de gestion 2017, vote des comptes administratifs 2017 et des budgets primitifs 2018, vote des taux ménages et des surtaxes Eau et Assainissement, Attributions de Subventions, Analyse synthétique de la situation financière de la ville, Indemnité de Conseil au Trésorier Principal.**

## Table des Matières

<b>1 -Budget principal : Résultats, Reprise, Affectation</b>	Page 3
<b>2 – Synthèse - Analyse financière</b>	Page 4
a. Focus période 2014-2017	Page 5
b. Rétro - prospective et tableau de bord horizon 2020	Page 6
<b>3 -Les recettes de fonctionnement</b>	Page 8
a. Impôts et taxes	Page 9
b. Dotations et participations	Page 13
c. Evolution des impôts locaux larges nets y compris la DGF	Page 16
d. Autres produits de la gestion courante	Page 17
e. Produits des services	Page 17
<b>4- Les dépenses de fonctionnement</b>	Page 18
a. Charges à caractère général	Page 19
b. Frais de personnel	Page 23
c. Autres charges de gestion courante	Page 30
d. Atténuations de produits	Page 32
e. Structure et gestion de la dette du budget principal	Page 33
<b>5 – Les recettes d’investissement</b>	Page 42
<b>6 – Dépenses d’investissement</b>	Page 44
a. Dette : Remboursement en capital	Page 44
b. Dépenses d’équipement	Page 44
<b>7 – Tableau de bord de pilotage</b>	Page 47

<b>8 – Conclusion</b>	Page 50
<b>9 – Budget Eau Potable</b>	Page 51
<b>10– Budget Assainissement</b>	Page 58
<b>11 – Budget Développement Culturel</b>	Page 65
<b>12 – Annexes</b>	Page 71
I. Subventions aux associations	Page 71
II. Programme d’investissement détaillé	Page 77
III. Consolidation des budgets	Page 95
IV. Analyse synthétique de la situation financière de la ville	Page 98
V. Indemnité de conseil du trésorier Principal	Page 101

## **1. Résultats, Reprise des résultats, Affectation :**

Le budget principal 2018 vous est proposé en procédant à une reprise des résultats au vu du vote du compte administratif et à l'affectation du résultat ainsi qu'à l'appui du compte de gestion transmis par Monsieur le Comptable des finances publiques. Les marges de manœuvres financières dégagées par le résultat de clôture sur l'exercice 2017 sont donc affectées sur le budget 2018. Les résultats du compte administratif sont les suivants :

<i>Budget Principal</i>	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
<b>Résultat d'Exercice 2017</b>	2 542 871,36 €	-3 256 215,64 €
<b>Résultat Reporté 2016</b>	9 339 590,66 €	1 022 214,37 €
<b>Résultat de clôture</b>	11 882 462,02 €	-2 234 001,27 €
<b>Excédent Global</b>	9 648 460,75 €	

Solde des Restes à Réaliser en investissement	-3 632 181,96 €
---	-----------------

<i>Budget Principal</i>	Affectation - Reprise des Résultats
<b>Résultat de fonctionnement reporté - compte 002</b>	6 016 278,79 €
<b>Solde d'investissement reporté - compte 001</b>	-2 234 001,27 €
<b>Excédents de fonctionnement capitalisés - compte 1068</b>	5 866 183,23 €

**Le budget développement culturel a été dissous au 31 décembre 2017. Les résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement seront réintégrés par opérations d'ordre non budgétaire au budget principal. Le résultat de fonctionnement du budget développement culturel est de 1 711 078,80 € et de 29 273,39 € pour l'investissement.**

En conséquence, **le résultat de fonctionnement reporté total (budget principal + budget culturel) sera de 11 882 462,02 € + 1 711 078,80 € = 13 593 540,82 €.** Cette somme s'inscrira sur la ligne budgétaire 002 corrigée de l'excédent de fonctionnement capitalisé. La section d'investissement (compte 001) évolue à - 2 234 001,27 € + 29 273,39 € = - 2 204 727,88 €. L'excédent de fonctionnement capitalisé est alors de 5 836 909,84 €.

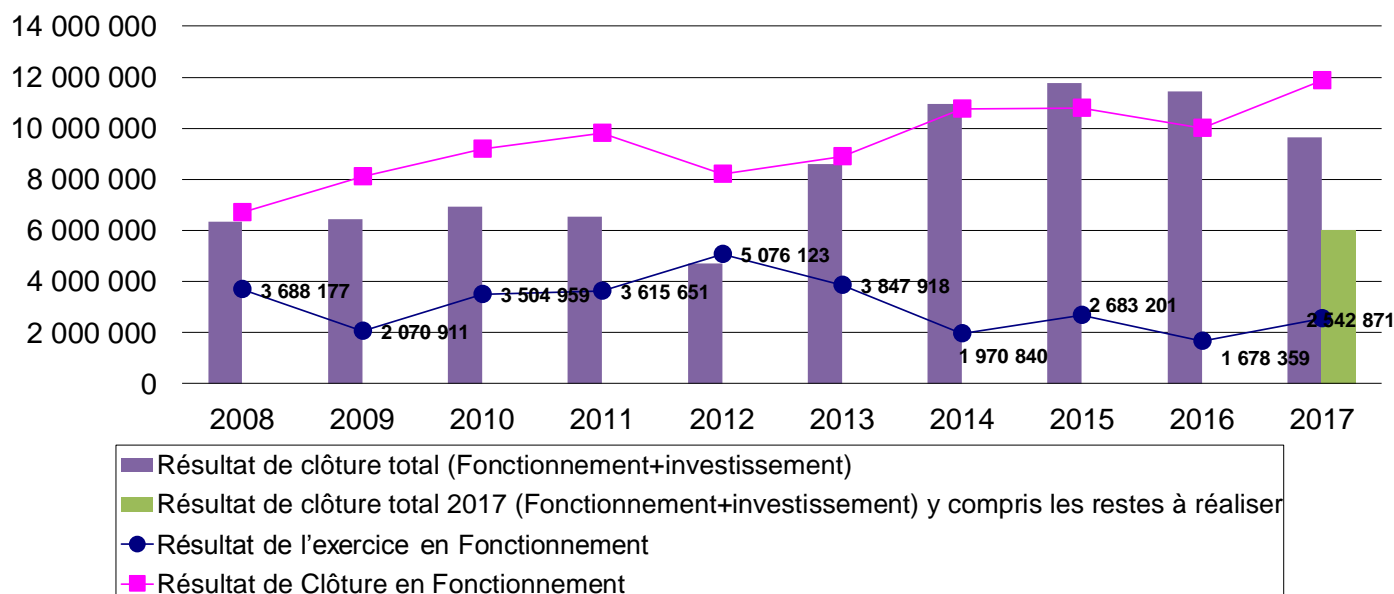
<i>Budget Principal</i>	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
<b>Résultat d'Exercice 2017</b>	2 542 871,36 €	-3 256 215,64 €
<b>Résultat Reporté 2016</b>	9 339 590,66 €	1 022 214,37 €
<b>Résultat de clôture</b>	11 882 462,02 €	-2 234 001,27 €
<b>Intégration par OONB<sup>(1)</sup> des résultats Budget développement culturel</b>	1 711 078,80 €	29 273,39 €
<b>Excédent Global</b>	11 388 812,94 €	

Solde des Restes à Réaliser en investissement	-3 632 181,96 €
---	-----------------

<i>Budget Principal</i>	Affectation - Reprise des Résultats
<b>Résultat de fonctionnement reporté - compte 002</b>	7 756 630,98 €
<b>Solde d'investissement reporté - compte 001</b>	-2 204 727,88 €
<b>Excédents de fonctionnement capitalisés - compte 1068</b>	5 836 909,84 €

(1) Opérations d'ordre non budgétaire

### Evolution des résultats de 2008 à 2017 (€)



## 2. Synthèse - Analyse financière :

### a. Focus période 2014-2018 :

CHAINE DE L'EPARGNE					
K€	2014	2015	2016	2017	2018
Produits de fct. courant	37 546	38 137	38 344	39 160	39 390
- Charges de fct. courant	32 982	33 072	34 095	33 782	32 602
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>4 564</b>	<b>5 065</b>	<b>4 249</b>	<b>5 379</b>	<b>6 787</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>26</b>	<b>-14</b>	<b>257</b>	<b>110</b>	<b>-13</b>
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>4 590</b>	<b>5 052</b>	<b>4 506</b>	<b>5 489</b>	<b>6 775</b>
- Intérêts	1 106	1 048	1 155	1 809	1 803
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>3 484</b>	<b>4 004</b>	<b>3 351</b>	<b>3 680</b>	<b>4 971</b>
- Capital	1 502	1 529	1 661	2 122	2 355
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>1 982</b>	<b>2 475</b>	<b>1 690</b>	<b>1 558</b>	<b>2 616</b>
<b>= TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>	<b>9,3%</b>	<b>10,5%</b>	<b>8,7%</b>	<b>9,4%</b>	<b>12,6%</b>
<b>= TAUX D'EPARGNE NETTE</b>	<b>5,3%</b>	<b>6,5%</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,0%</b>	<b>6,6%</b>

L'épargne brute dégagée par la commune en 2018 **est en progression avec un taux d'épargne de 12,6 % soit au niveau le plus haut sur la période 2014-2018** . Il est généralement admis qu'un ratio de 10 % à 13 % est satisfaisant. **La moyenne de notre strate est de 11,85 %**. L'épargne nette dégagée reste insuffisante pour couvrir le besoin de financement des investissements en 2018 sans un prélèvement sur les réserves financières.

RATIOS D'ENDETTEMENT					
€	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Délai d'extinction de la dette</b>	<b>8,0</b>	<b>7,5</b>	<b>8,8</b>	<b>9,5</b>	<b>7,5</b>
<b>Durée apparente de la dette</b>	<b>19,5</b>	<b>18,2</b>	<b>18,1</b>	<b>21,0</b>	<b>14,8</b>
<b>Durée résiduelle moyenne de la dette</b>	<b>8,2</b>	<b>11,0</b>	<b>15,4</b>	<b>14,7</b>	<b>15,3</b>

Le ratio de délai de désendettement est de 7,5 ans en 2018. Ce ratio est en nette amélioration. Il est à mettre en perspective avec l'évolution du niveau d'épargne dégagé par la commune.

La durée apparente de la dette est calculée en rapportant l'encours au remboursement en capital. La durée apparente de la dette doit être supérieure au délai de désendettement ce qui est le cas.

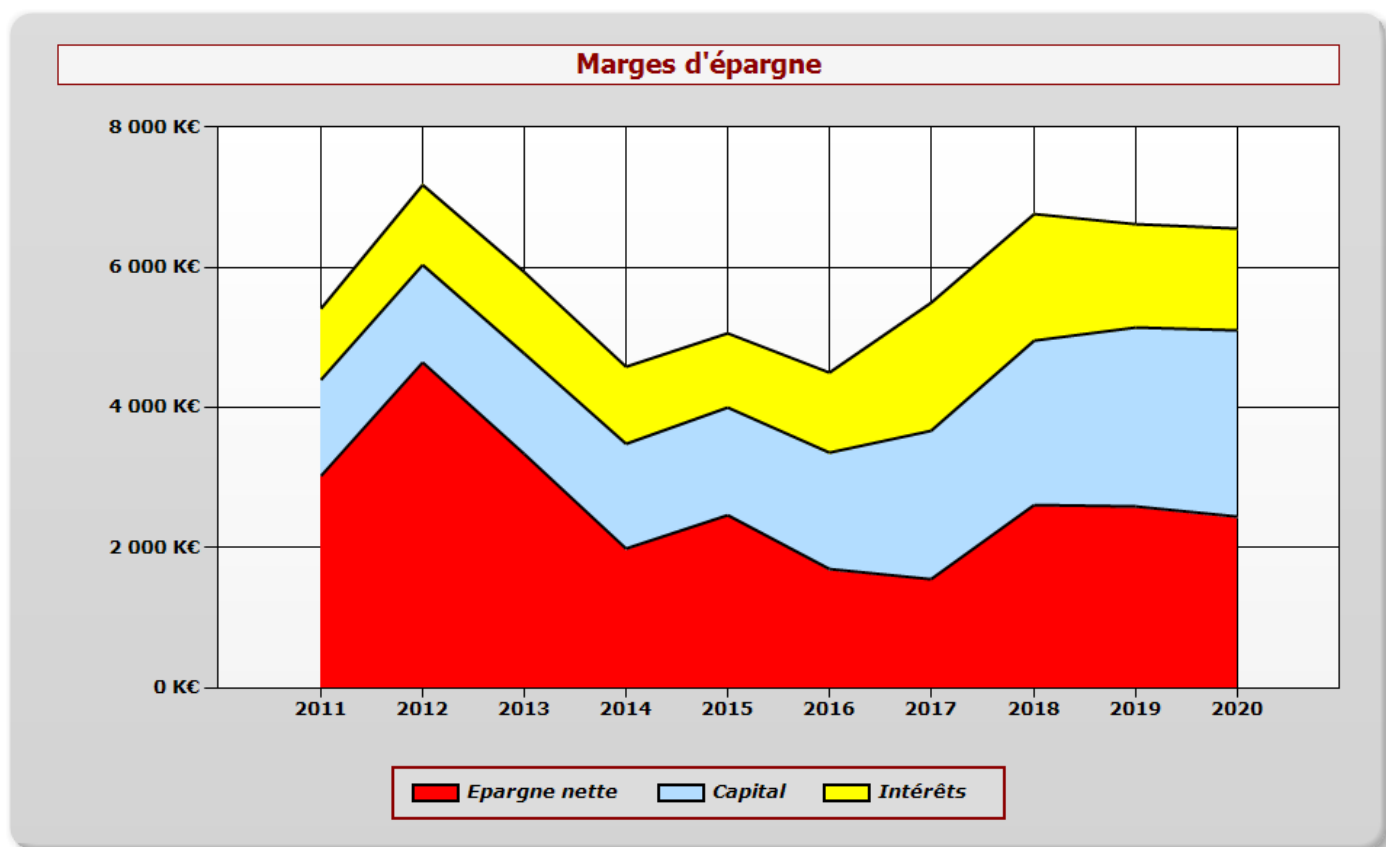
La durée résiduelle moyenne est calculée à partir du capital restant dû de l'ensemble des emprunts et de leur durée résiduelle respective. Elle progresse sur la période de 8,2 années en 2014 à 15,3 années en 2018.

K€	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Fonds de roulement</b>	<b>10 968</b>	<b>11 761</b>	<b>11 429</b>	<b>9 648</b>	<b>4 746</b>
<b>Fonds de roulement en jours de dépenses</b>	<b>121</b>	<b>130</b>	<b>122</b>	<b>99</b>	<b>50</b>

**Le niveau du fonds de roulement en jours de dépenses est conséquent avec 99 jours fin 2017** ce qui permet de puiser dans les réserves financières pour assurer le financement des investissements **sans risque de difficulté particulière au niveau de la trésorerie**. Les besoins de fonds de roulement sont par ailleurs relativement stables entre 2015 et 2016 avec une baisse en 2017 et une contraction significative anticipée en 2018.

**Le Solde Global de Clôture cumulant les résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement** progresse jusqu'en 2015. Entre 2016 et 2017, il évolue d'environ - 1,8 M€ pour atterrir à **9,6 M€** (hors reste à réaliser).

### **b. Rétro - prospective et tableau de bord horizon 2020 :**



**L'épargne nette en 2017**, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement nette de la ville à financer ses investissements, **est de 1,6 M€ quasi stable par rapport à 2016 (1,7 M€)**.

**La prospective financière projetée sur l'exercice 2018 une capacité d'autofinancement nette en augmentation pour atterrir à 2,6 M€.** Cette évolution sensible s'appuie sur la progression du produit fiscal avec une augmentation des taux de 2,2 % et des bases en moyenne d'environ 3,1 %<sup>1</sup> ainsi que sur la maîtrise de charges de personnel à + 2,5 % accompagnée d'une évolution des charges à caractère général à + 1 %<sup>2</sup>.

Une inversion de tendance est donc anticipée en 2018 puis une stabilisation sur la période 2019-2020 pour atteindre un seuil d'épargne restant néanmoins inférieur à 3 M€. Afin de poursuivre les investissements nécessaires, la ville puiserait dans ses réserves financières pour compenser la faiblesse de sa capacité d'épargne entre 2017-2018. **Rappelons que la**

<sup>1</sup> Bases de Taxe d'Habitation + 3,32 % et de Foncier Bâti + 2,95 %.

<sup>2</sup> - 5,7 % comptablement par transfert de charges transport à la CART et reprise des dépenses du budget dév. Culturel.

**ville, au sein de son budget principal, dispose de 9,6 M€ de réserves financières à la fin 2017.**

**L'objectif du tableau de bord** est de mettre à disposition un document de synthèse marqueur du cycle d'exploitation et de la capacité d'investir en fonction des évolutions de la fiscalité, des charges de personnel et à caractère général en maîtrisant l'endettement de la ville et les fonds de roulements.

Tableau de bord Synthétique (K€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Variation uniforme 3 taxes	0,5%	1,5%	2,5%	2,5%	2,2%	0,0%	0,0%
Charges à caractère général (chapitre 011)	-0,2%	-5,8%	-4,1%	2,9%	-5,7%	-1,5%	-1,5%
Charges de personnel(chapitre 012)	3,2%	1,9%	2,7%	1,7%	2,5%	2,5%	2,0%
Epargne nette	1 982	2 475	1 690	1 558	2 616	2 586	2 437
Dépenses d'Investissement hs annuité en capital	4 002	6 472	5 152	6 117	15 296	9 000	7 000
Excédent Global de Clôture (E.G.C., Fonds de roulement)	10 968	11 761	11 429	9 648	4 845	3 799	2 513
Variation E.G.C. (Prélèvement sur les réserves )	2 331	793	-332	-2 168	-6 544	-1 045	-1 287
Délai de désendettement (Encours (31.12) / Ep brute)	8,0	7,5	8,8	9,5	7,5	7,0	6,6
Emprunt	0	3 000	503	0	1 000	1 000	500
Encours de dette (31.12)	27 770	30 067	29 567	34 970	37 315	35 763	33 603

**L'épargne nette** est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement y compris l'annuité de la dette. Elle constitue la capacité d'autofinancement que la ville arrive à dégager pour financer ses investissements. L'objectif d'une collectivité de 30 000 habitants est d'atteindre au minimum 2,5 M€, voire même de 3 M€. La baisse drastique des dotations n'a pas permis d'accéder à ce seuil en 2016 et 2017 avec un redressement de la situation à partir de 2018.

En conséquence, les dépenses d'investissement seront en augmentation entre 2018 – 2020. **Le volume total de capacité à investir à l'horizon 2020 est significatif avec des dépenses potentielles d'équipement de 31,3 M€.**

**Le délai de désendettement** recommandé se situe à 10 années. La trajectoire proposée se positionne en dessous de ce point d'équilibre prudentiel sur l'ensemble de la période 2014-2020. Avec un délai de désendettement de 6,6 années en 2020, la ville profitera globalement d'une capacité potentielle d'emprunt à l'horizon 2020/2021, à condition de ne pas constater une dégradation de son autofinancement.

L'enjeu le plus fort résidait dans la possibilité de réduire les charges à caractère général de - 1,5 % / an sur la période 2019/2020. **Les charges à caractère général ont fait l'objet d'un suivi particulier ces quatre dernières années de 2014 à 2017 avec une baisse cumulée de 864 753 € soit - 9 %.** Pour 2018, l'objectif retenu est de maintenir un effort de rigueur de gestion. Néanmoins, une marge prudentielle est prévue compte tenu du palier significatif franchi entre 2014 et 2017. **Une progression de + 1 % par rapport au compte administratif 2017 est donc augurée en 2018, soit + 89 565 €.** Cette évolution permettrait d'atterrir fin 2018 à une dépense globale à caractère général de 9 046 081 €, soit à un niveau toujours inférieur à la tendance initiale du tableau de bord de 2015 à 9 067 073 € pour l'année 2018. **L'évolution est donc de + 1 % en 2018 à périmètre constant et - 5,7% par intégration des charges du budget développement culturel et sous l'effet du transfert de la compétence transport à la CART.**

L'autre enjeu majeur de l'équilibre futur du budget de la ville se situe dans la maîtrise des dépenses de personnel. Elles ont progressé de 1,1 million d'euros entre 2014 et 2017 avec + 1,7 % en 2017, soit + 312 189 € en volume. **Les objectifs fixés sont de + 2,5 % en 2018, + 2,5 % en 2019, puis 2 % en 2020.**

A partir des projections étudiées, entre 2018 et 2020, une hypothèse **de 38 départs à la retraite est posée (dont 15 départs en 2018 sur la base de l'âge légal).**

La politique de ressources humaines définie à l'occasion de chaque départ à la retraite consiste à étudier systématiquement l'opportunité : soit du non remplacement de l'agent (selon le contexte et les perspectives de la collectivité), soit de la mutualisation d'activités. A minima, les services doivent réétudier systématiquement le profil de poste afin de s'ajuster aux besoins du service et des usagers. Ce travail pouvant, à cette occasion, impacter la redéfinition de l'organisation du service.

La vague importante de départs à la retraite jusqu'en 2020 (38 postes) engendre **un impact positif sur la masse salariale du fait d'un effet noria à valeur négative.** En effet, les nouveaux arrivants recrutés pour remplacer les agents partant à la retraite bénéficient de rémunérations inférieures en raison de leur moindre ancienneté et/ou expérience sur le poste.

Sur la période 2017/2018, on constate une baisse des effectifs de 8,74 ETP.

Tableau multicritères : impact de l'évolution des charges de personnel sur l'épargne nette.

Ch personnel (012)	Ch personnel (012)	Ep nette
Montant (K€)	Evol° nominale	Montant (K€)
2018	2018	2018
19 122	2,5%	2 612
19 214	3,0%	2 462
19 308	3,5%	2 369
19 401	4,0%	2 275

Le scénario central de la prospective est basé sur une évolution de 2,5%. Une dégradation par palier de 0,5 % impacte l'épargne nette.

Par ailleurs, le manque de stabilité du contexte dans son ensemble rend peu lisible l'avenir des communes.

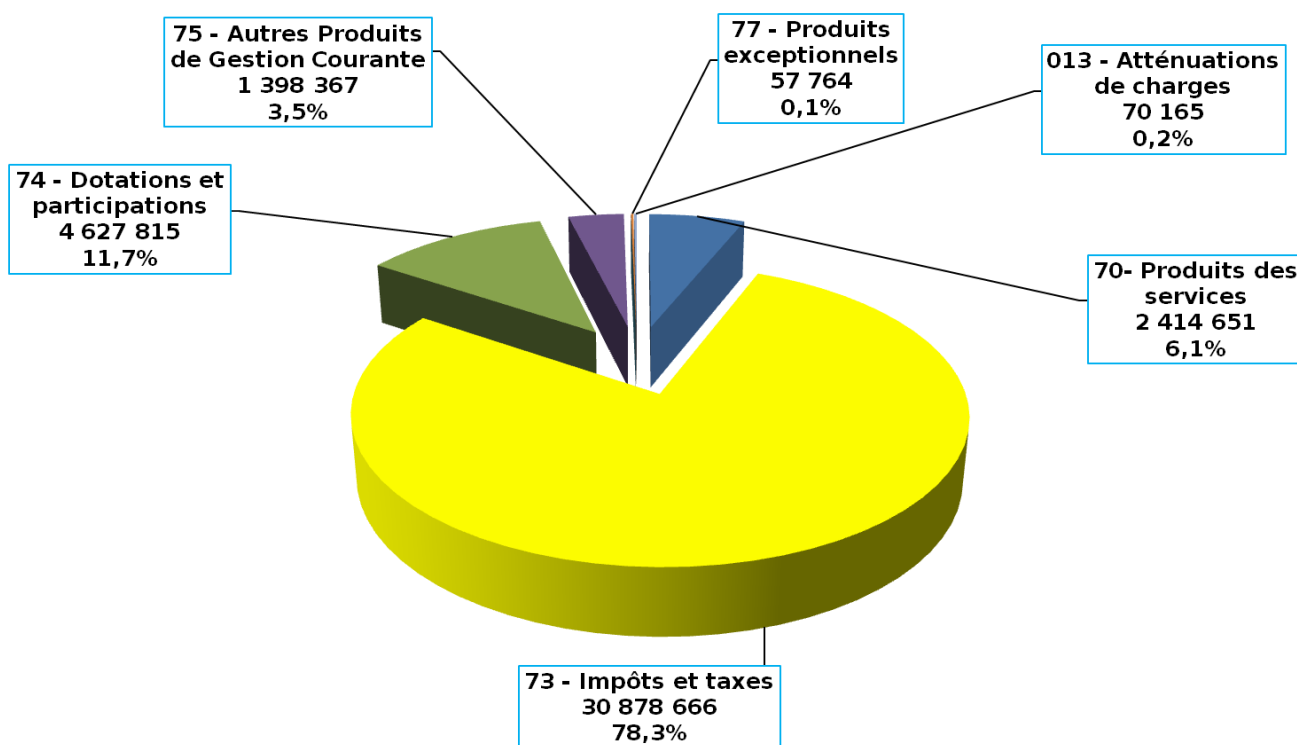
**Au global, le budget s'équilibre en fonctionnement à 47 205 127 € et en investissement à 23 999 173 €.**

### **3. Les recettes de fonctionnement :**

**La structure des recettes de fonctionnement se présente ainsi :**



**Budget Primitif 2018 - Section de fonctionnement:  
Recettes réelles par chapitre (€)**



Les recettes de fonctionnement de 2018 sont de 39 450 964,02 € en réel et 1 068 € en ordre.

**a. Impôts et taxes :**

Les **recettes fiscales** sont composées essentiellement des **contributions directes** (impôts locaux) qui sont au nombre de trois : la **Taxe d'Habitation (T.H.)**, la **Taxe Foncière sur la Partie Bâtie (T.F.P.B.)** et la **Taxe Foncière sur la Partie Non Bâtie (T.F.P.N.B.)**. Les recettes dites fiscales comportent également l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération à la ville de Rambouillet, la taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe sur l'électricité.

**L'attribution compensatrice versée par la communauté d'agglomération à la ville de Rambouillet est donc fixée pour l'année 2018 à 4 816 453 € à ce stade.**

Recettes	CA 2017	BP 2018	Ecart en %
Contributions directes 3 Taxes <sup>(1)</sup>	22 844 321	24 023 390	5,16%
Attribution de compensation	6 536 137	4 816 453	-26,31%
Taxes additionnelles aux droits de mutation	1 514 640	1 514 640	0,00%
Taxe sur l'électricité	506 246	506 246	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>31 401 344</b>	<b>30 860 729</b>	<b>-1,72%</b>

(1) y compris rôles supplémentaires

Dans les conditions détaillées ci-après, les contributions directes progressent sous l'effet de l'évolution de l'assiette fiscale (en volume et en valeur) et de l'effet taux. En effet, **il est donc proposé une progression fiscale à hauteur de + 2,2 % en 2018 conformément au plan prévisionnel d'équilibre financier présenté lors du débat d'orientation de 2015.**

**Associée à des économies de gestion, cette progression de + 2,2 % des taux d'imposition a pour objectif de compenser la baisse drastique des dotations, le FPIC, l'évolution des charges imposée par l'Etat et l'inflation. Il convient d'éviter un brutal assèchement de financement des services publics communaux.**

**En conséquence, le produit fiscal total en 2018 s'élève à 24 023 390 € soit + 5,16 % sous l'effet de la progression des taux ainsi que des bases fiscales.**

**La taxe communale additionnelle aux droits de mutation** est un impôt perçu au profit des communes de plus de 5 000 habitants. La taxe est exigible sur les mutations à titre onéreux (immeubles, droit au bail, meubles...). Un pourcentage de 1,2 % est perçu sur le prix du ou des biens à céder. C'est l'acquéreur qui s'acquitte de cette taxe. La prévision budgétaire anticipe une stabilisation de cette ressource en 2018 à 1 514 640 €. Cette recette reste variable avec une anticipation difficile à estimer précisément.

**La taxe sur l'électricité** est de 506 246 € en 2017 reconduit en 2018.

### CONTRIBUTIONS DIRECTES

#### ➤ BASES D'IMPOSITION :

Le texte adopté par l'Assemblée Nationale et le Sénat a prévu une revalorisation forfaitaire des bases ménages, TH et TF, **de + 1,2 % (contre + 0,4 % en 2017)**. Il faut ajouter à cette progression des bases votées par le parlement, l'évolution naturelle de la matière physique imposable (construction de logement, amélioration de l'habitat...).

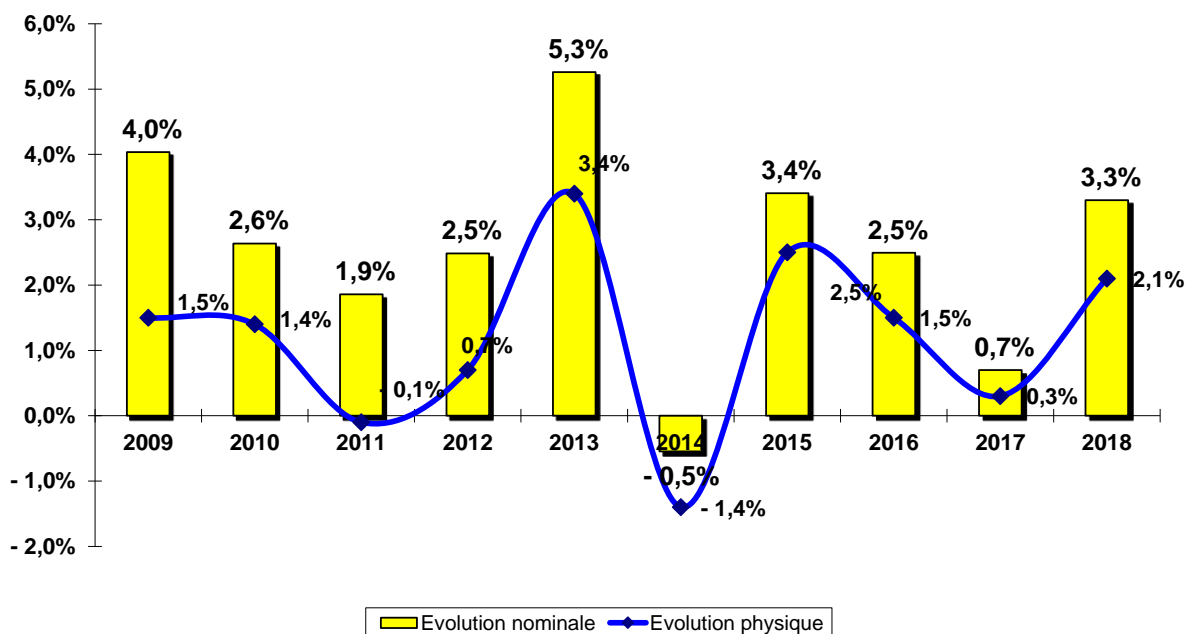
**Dans ce contexte, les bases nettes totales évoluent entre 2017 et 2018 selon les données du tableau ci-dessous.** La progression des bases sur le Foncier non Bâti n'est pas représentative car marginale par comparaison en volume. Les bases participent mécaniquement à la progression du produit sans augmentation de la pression fiscale.

	Evolution des bases entre 2017 et 2018			
	2017 Bases	2018 Bases	Variation en % entre 2017/2018	Variation en volume entre 2017/2018
<b>TH</b>	62 502 817	64 575 000	3,32%	2 072 183
<b>FB</b>	49 054 390	50 503 000	2,95%	1 448 610
<b>FNB</b>	166 397	161 400	-3,00%	-4 997
<b>TOTAL</b>	111 723 604	115 239 400	3,15%	3 515 796 €

Les bases des taxes d'habitation (TH) et du foncier bâti (FB), les plus représentatives en volume, progressent : + 3,3 % pour la TH contre 0,7 % en 2017, + 3 % pour le FB contre 1,3 % en 2017. Elles sont sensiblement supérieures aux estimations du ROB qui prévoyaient : 2,2 % pour la TH et 2,1 % pour le FB.

L'évolution montre la dynamique de richesse fiscale du territoire sur la taxe d'habitation et du foncier bâti.

**Evolution Nominale et Physique des bases de Taxe d'Habitation de 2009 à 2018**



Evolution Nominale = Evolution physique + revalorisation forfaitaire annuelle du parlement.

### ➤ **EVOLUTION COMMUNALE D'IMPOSITION DES MENAGES :**

Les engagements budgétaires souscrits auprès des Rambolitains sont basés essentiellement sur la réalisation des investissements nécessaires au maintien et développement des services rendus avec une progression mesurée de la pression fiscale **malgré la baisse vertigineuse, comme énoncé précédemment, de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) de 2,7 millions d'euros sur la période 2013/2018 et accompagnée du prélèvement opéré sur les recettes fiscales de la ville, via le FPIC (fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales), de 1,1 M€ en 2018.**

<b>Evolution des taux entre 2017 et 2018</b>				
	<b>Taux 2017</b>	<b>Taux 2018</b>	<b>Variation en % entre 2017/2018</b>	<b>Moyenne de la Strate<sup>(1)</sup></b>
<b>TH</b>	17,62%	18,01%	2,2%	19,99%
<b>FB</b>	23,59%	24,11%	2,2%	23,19%
<b>FNB</b>	113,46%	115,96%	2,2%	55,24%

(1) Source Direction Générale des collectivités Locales (DGCL) et Direction Générale des Finances Publiques - données 2016.

Le produit TP a été remplacé en 2011 par un panier de nouvelles recettes. Il convient de préciser que la réforme fiscale et la suppression de la taxe professionnelle n'ont pas eu d'impact direct sur la fiscalité de la commune.

La ville de Rambouillet continue à percevoir sur les mêmes bases : la Taxe d'Habitation, les Taxes Foncières sur le Bâti et le Non Bâti ainsi que l'attribution de compensation. Son pouvoir de voter les taux reste également identique.

A contrario, la réforme fiscale peut ne pas être neutre pour le contribuable de la commune. La communauté d'agglomération Rambouillet Territoires a la capacité dorénavant de prélever un produit fiscal sur les ménages Rambolitains en superposition de celui de la commune (Taxe d'habitation, Taxe Foncière bâtie et non bâtie) exception faite d'une partie des bases TH transmis du département à la communauté d'agglomération. Il s'agit pour cette fraction de TH d'une substitution. La communauté d'agglomération n'a pas voté à ce jour de taux sur les taxes ménages en superposition de ceux de la commune.

➤ **Concernant le produit fiscal :**

La taxe d'habitation représente 48,5 % du produit fiscal des 3 taxes et 50,7 % pour la taxe foncière bâtie en 2017. La taxe foncière sur le non bâti ne représente que 0,8 % des contributions directes.

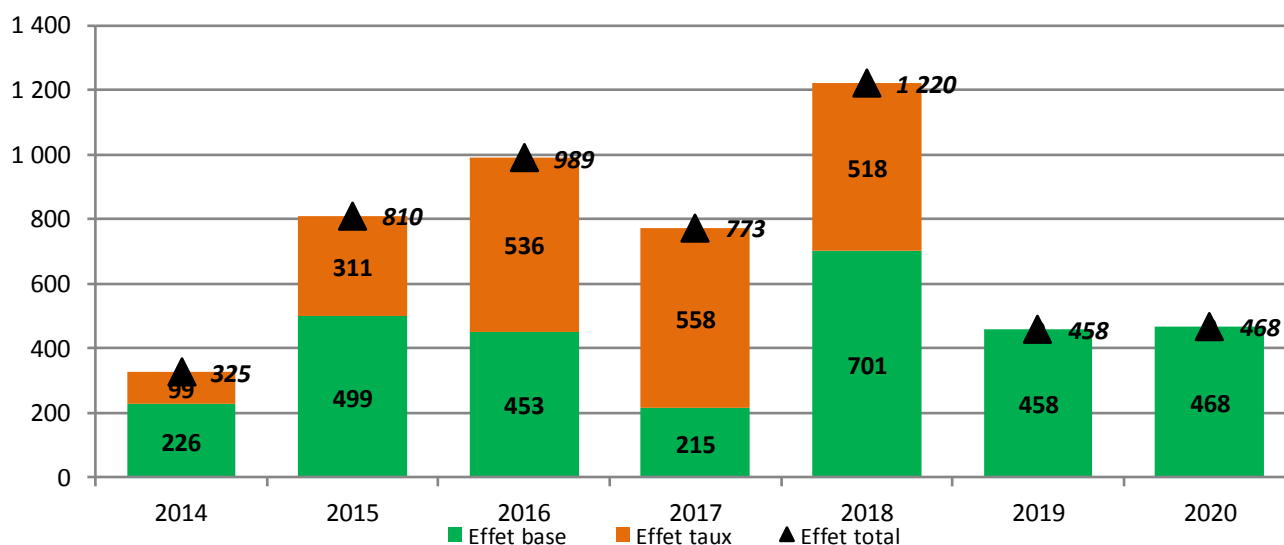
L'évolution du produit fiscal des 3 taxes entre 2017 et 2018 se décompose comme suit :

<b>Evolution du produit fiscal entre 2017 et 2018</b>				
<b>€</b>	<b>2017 Produit</b>	<b>2018 Produit</b>	<b>Variation entre entre 2017/2018</b>	<b>Variation en volume entre 2017/2018</b>
<b>TH</b>	11 012 997	11 629 958	5,60%	616 961 €
<b>FB</b>	11 570 995	12 176 273	5,23%	605 278 €
<b>FNB</b>	188 794	187 159	-0,87%	-1 635 €
<b>TOTAL</b>	22 772 786	23 993 390	5,36%	1 220 604 €
<b>Rôles supplémentaires</b>		30 000		

Le produit fiscal profite d'un effet « base » moyen entre la TH et la FB de 3,1 % permettant mécaniquement de limiter l'effet taux à due proportion et donc la pression fiscale sur le territoire. L'effet « base » est un indicateur d'attractivité. **En volume, le produit fiscal évolue de 1 220 604 €.**

**Concernant la fiscalité, l'effort fiscal, ratio permettant d'évaluer la pression fiscale sur les habitants d'une commune, est de 1,075 à Rambouillet inférieur de 10 % à la moyenne de la strate (1,19).**

➤ **Décomposition de la variation du produit fiscal : effet base, effet taux, effet total :**



L'effet base représente 60 % de l'évolution du produit fiscal sur la période 2014-2020 contre 40 % pour l'effet taux. Le gain fiscal par la progression des bases est de 3 M€ contre 2 M€ pour les taux.

**b. Dotations et participations :**

Le débat sur les orientations budgétaires nécessite de porter une attention particulière sur les dotations et les compensations de l'Etat versées aux communes.

Au titre de 2018, le montant de la DGF est donc fixé à 26,96 milliards d'euros.

**La ville de Rambouillet est impactée sur sa Dotation Forfaitaire (DF)** principale composante de la DGF n'étant pas éligible aux dotations de péréquation telle que la dotation de solidarité urbaine (DSU).

En 2018, la dotation forfaitaire d'une commune est composée :

- Du montant de dotation forfaitaire perçue en 2017 ("dotation forfaitaire notifiée en 2017") ;
- D'une part liée à la variation de la population entre 2017 et 2018 ; cette part est négative en cas de perte d'habitants et positive en cas de hausse de population ;

- D'un écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire ; cet écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un certain seuil (ce prélèvement alimente les besoins à financer à l'intérieur de l'enveloppe DGF du bloc communal : hausse de la population, évolution de la carte intercommunale, progression des dotations de péréquation, etc.).

Pour mémoire, de 2014 à 2017, un élément supplémentaire est intervenu dans le calcul de la dotation forfaitaire : une "contribution au redressement des finances publiques" (CRFP) a été prélevée chaque année sur la dotation forfaitaire, pour la généralité des communes. Cette contribution est supprimée en 2018 ; il n'y a donc pas de contribution supplémentaire cette année.

Toutefois, les baisses subies au titre des contributions appliquées entre 2014 et 2017 sont définitivement intégrées dans la dotation forfaitaire.

**Pour la ville de Rambouillet, une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire est estimée à 163 848 € environ, se décomposant comme suit :**

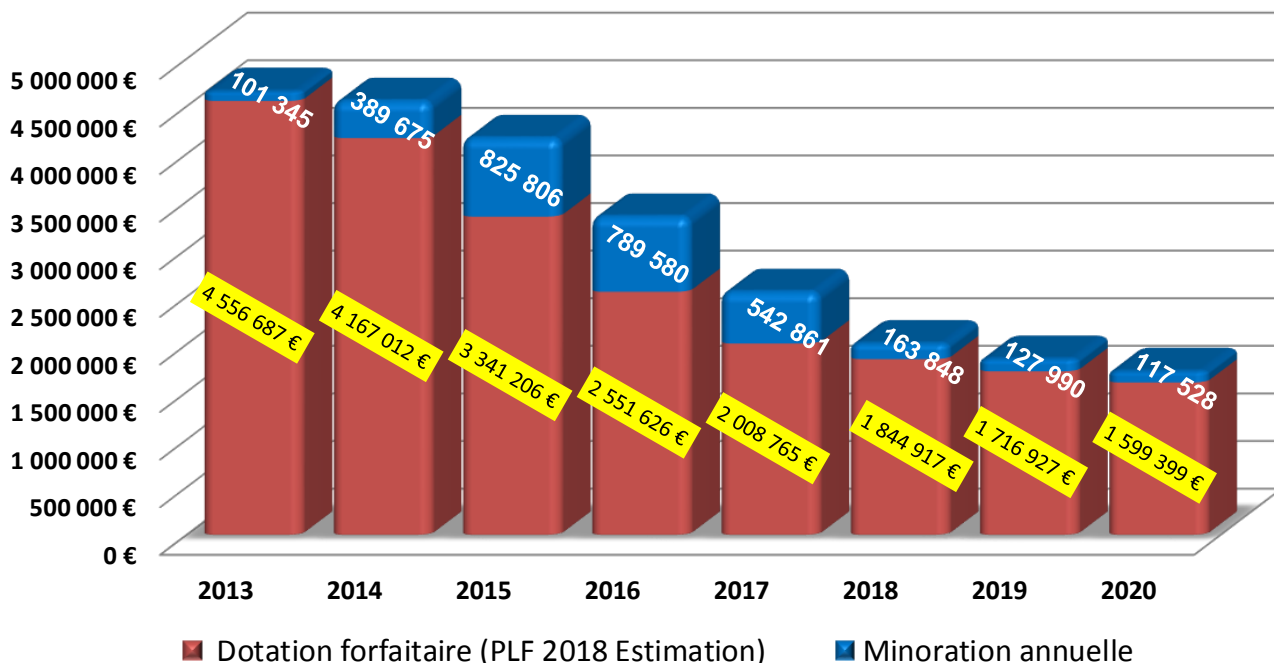
Estimation de la dotation forfaitaire 2018						
Dotation notifiée en 2017	-	Estimation de la part liée à la variation de la population <sup>(1)</sup>	-	Estimation de l'écrêtement <sup>(2)</sup>	=	Montant estimé de la dotation forfaitaire
2 008 765 €	-	33 848,00 €	-	130 000,00 €	=	1 844 917,00 €

(1) La population Insee a diminué de 316 habitants entre 2017 et 2018.

(2) La commune est concernée par l'écrêtement (son potentiel fiscal est supérieur au seuil déclencheur).

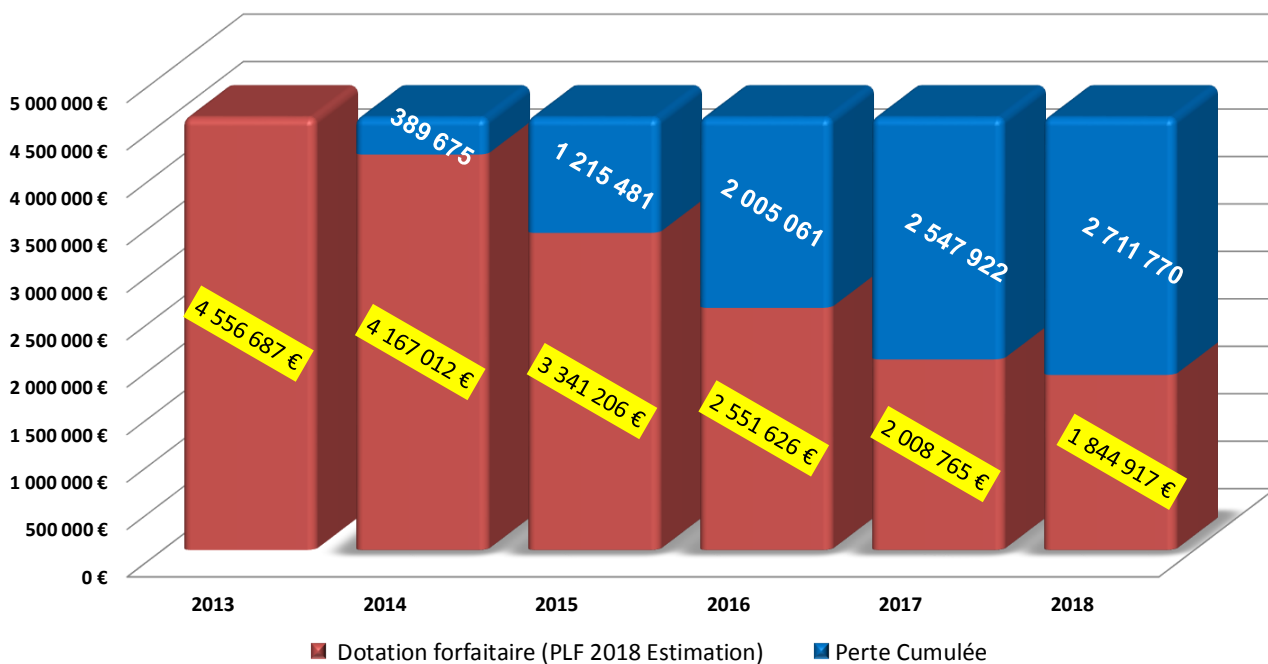
**Concrètement pour la ville de Rambouillet**, cette dernière est susceptible d'évoluer comme suit :

### Evolution de la Dotation Forfaitaire de 2013 à 2020



**La perte cumulée de recettes pour la ville de Rambouillet est de 6 millions d'euros (2014-2017).**

Perte totale DGF par rapport à 2013 : 8,8 M€ de 2014 à 2018



Quant aux attributions compensatrices que l'Etat verse aux collectivités au titre de la TH, TF et de l'ancienne TP, ces variables permettent de financer la péréquation horizontale telle que

l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), Dotation de Solidarité Rurale (DSR), Dotation Nationale de Péréquation (DNP). La ville de Rambouillet n'est pas éligible à ces dotations. Elle est donc uniquement contributrice par ajustement à la baisse des compensations.

€	Evolution des allocations compensatrices entre 2017 et 2018			
	2017 Produit	2018 Produit	Variation 2017/2018	Variation en volume 2017/2018
TH (Loi de Finances 92)	366 196	382 007	4,32%	15 811
FB,FNB (Loi de Finances 92)	11 623	13 266	14,14%	1 643
Dotation unique spécifique (TP)	5 420	0	-100,00%	-5 420
<b>TOTAL</b>	<b>383 239</b>	<b>395 273</b>	<b>3,14%</b>	<b>12 034</b>

Autres dotations et participations	CA 2017	BP 2018	Ecarts en %
Dot. Spé. Au Tit. des Instituteurs	5 616	5 000	-11,0%
Département	57 262	57 000	-0,5%
CAF	2 195 266	2 200 000	0,2%
<b>TOTAL</b>	<b>2 258 144</b>	<b>2 262 000</b>	<b>0,17%</b>

Les autres dotations sont au global stables : de 2 258 144 € en 2017 à 2 262 000 € en 2018.

**c. Evolution des Impôts locaux larges nets des transferts de charges y compris la DGF :**

€	2017	2018
Contributions directes	22 844 321	24 023 390
+ Fonds de péréquation fiscaux FPIC	-1 107 839	-1 110 094
+ Comp <sup>o</sup> fiscales	383 239	395 273
+ Attribution de compensation reçue	6 536 137	4 816 453
+ Transfert de charges	0	1 719 685
<b>= Impôts locaux larges nets</b>	<b>28 655 858</b>	<b>29 844 707</b>
+ DGF (Dotation forfaitaire)	2 088 765	1 844 917
<b>Impôts locaux larges nets + DGF</b>	<b>30 744 623</b>	<b>31 689 624</b>
Evolution en €		945 001
Evolution en %		3%

Contributions directes avec les rôles supplémentaires.

Malgré une augmentation du produit fiscal de 1,2 M€ entre 2017 et 2018, la recomposition des impôts locaux larges nets corrigés de la baisse de la DGF met en exergue une recette qui progresse de 945 000 €, somme nécessaire pour couvrir la progression budgétaire attendue en 2018 des charges de personnel et des charges à caractère général à hauteur d'environ 550 K€. La différence abonde l'évolution de l'épargne nette profitant aussi de 200 K€ de ressources nouvelles liées au FPS,



**100 K€ de gain sur le transfert de charges du transport urbain<sup>3</sup> et 300 K€ de la dissolution du développement culturel<sup>4</sup>.**

**d. Autres produits de gestion courante :**

**Les autres produits de gestion courante** sont composés des recettes de stationnement du délégataire pour 815 465 €, 502 000 € de revenus des immeubles et locations de salles, y compris le loyer du Relays du Château en progression de 30 000 €, 46 200 € de redevances restauration (affermage SODEXO) et marchés, les autres produits de gestion courante en diminution sous l'effet principalement de la baisse de la PVR (participation pour Voirie et Réseaux, variables selon les années).

Le produit de stationnement augmente sensiblement, d'environ 400 000€ sous l'effet de l'avenant avec le délégataire URBIS PARK.

Autres Produits de Gestion Courante	CA 2017	BP 2018	Ecart en %
Stationnement et redevance	419 269	815 465	94,5%
Revenus des immeubles	472 107	502 000	6,3%
Redevances Restauration et Marchés	46 193	46 200	0,0%
Autres produits de gestion courante (dont PVR)	85 006	34 702	-59,2%
<b>TOTAL</b>	<b>1 022 574</b>	<b>1 398 367</b>	<b>36,75%</b>

**e. Produits des services :**

**La ville a perçu 1,8 M€ en 2017 avec une progression de 600 000 € en 2018** (Cf. tableau ci-dessous). Ce sont les redevances d'utilisation du domaine public communal, les concessions, les redevances et droits des services à caractère culturel et sportif, de restaurants collectifs, des crèches, des garderies, CLSH etc.... Cette part de recette se maintiendrait en 2018 au même niveau que 2017 **à périmètre constant**. En effet, il conviendra de rajouter les recettes du budget développement culturel qui intègrent celles du budget principal suite à la dissolution de ce budget annexe. **Il s'agit d'environ 425 000 € de produit des spectacles du pôle « La Lanterne ».**

Nature	Libellé	CA 2017	BP 2018
7062 / 70632	Patinoire, Fête du Muguet, Saint-Lubin	50 521	50 500
70688	Régie Pass'local	12 814	12 180
70311	Cimetières et Pompes Funèbres	52 113	52 113
70872 / 70878	Frais de scolarité (résident hors commune), TEOM (loyer des locations). Budgets annexes	63 700	68 500
7066	Classe de découvertes et Garderies	312 543	312 543
7062	Musée Ramboltrain, Palais du Roi de Rome, Ville d'art et d'histoire, Université inter-age	67 347	38 684
7066	Location Matériel Services Techniques et Transports	918	918
7062	Médiathèque et salle de spectacles	25 860	450 000
70323	Redevance occupation Bergerie Nationale, Eglise et Chapelle	17 010	17 010
7066	Secteur enfance jeunesse	438 407	438 407
7066	Crèches	718 281	718 281
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	36 628	237 005
70388	Droits de fortagé	18 510	18 510
<b>Total</b>		<b>1 814 652</b>	<b>2 414 651</b>

<sup>3</sup> L'attribution de compensation est corrigée de 1,7 M€ en 2018 pour une charge constatée par la ville en 2017 de 1,8 M€. Cette différence provient du calcul de la CART qui s'appuie sur une moyenne de 3 années.

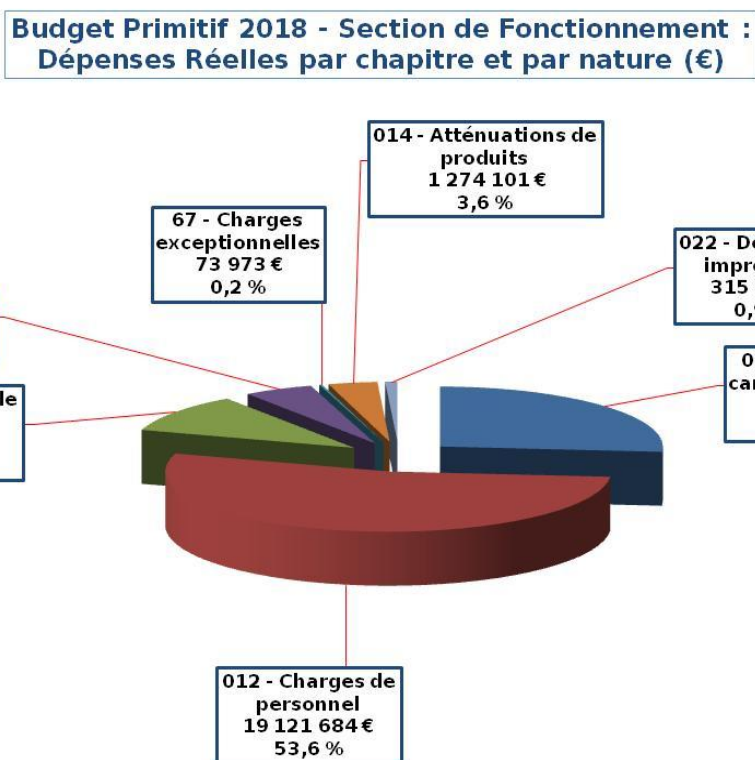
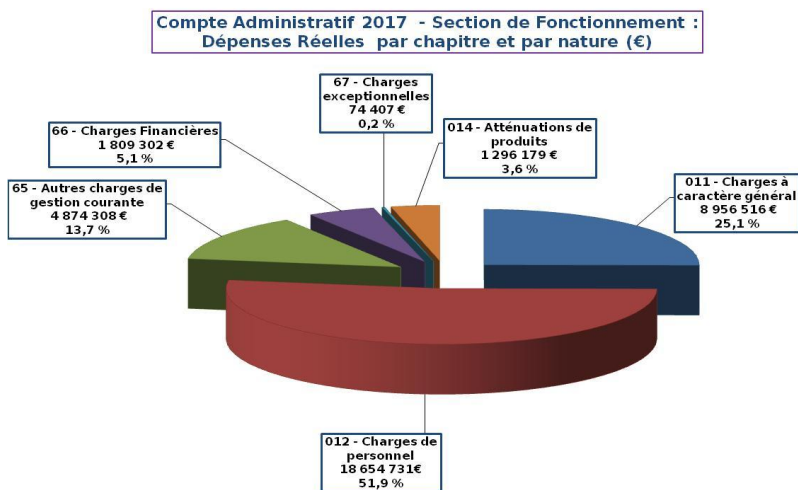
<sup>4</sup> Impact technique lié aux opérations d'ordre et réelles. La subvention versée antérieurement du budget principal au budget dév. Culturel couvrait les amortissements, opérations d'ordre, pour environ 350 K€.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la décentralisation du stationnement payant est entrée en vigueur. Si un automobiliste ne règle pas son stationnement, il ne sera plus sanctionné par une amende de 17 € mais devra régler une redevance appelée « forfait post-stationnement » ou FPS. Le montant forfaitaire est de 15 €, réduit à 12 € en cas de règlement dans les 24 heures. **S'agissant de la première année d'application de la réforme, l'estimation budgétaire de recette supplémentaire est de 200 000 €.**

**Les autres recettes** comprennent les produits exceptionnels tels que les produits de cessions. Depuis la réforme de la M14 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006, les produits de cession sont inscrits sur une seule ligne budgétaire en recette de la section d'investissement au compte 024. Il est prévu 450 000 € d'inscription liée aux cessions d'immobilisations. (Logements Clos Batant). Présentation croisée :

#### **4. Les dépenses de fonctionnement :**

**Les dépenses de fonctionnement de 2018 sont de 35 801 925,71 € en réel et 11 406 737,29 € en ordre dont 9 259 552,29 € de virement de la section de fonctionnement (023) à celle de l'investissement (021).** Les opérations d'ordre s'équilibrent en dépenses et recettes et sont sans conséquence sur l'équilibre global. L'analyse se fait sur les flux réels (hors dépenses imprévues – chap. 022 = 315 688,71 €). Pour chacune des deux sections du budget selon le CGCT, le crédit des dépenses imprévues peut être de 7,5 % des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.



**a. Les charges à caractère général**

**Montant et évolution des charges à caractère général**

€	2014	2015	2016	2017 <sup>(1)</sup>	2018	2019	2020
Charges à caractère général	9 636 224	9 078 997	8 707 451	8 956 516	8 447 950	8 321 231	8 196 412

(1) Y compris réintégration des charges du budget développement économique dissous en 2016 soit + 185 045 €.

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Charges à caractère général	-2,6%	-5,8%	-4,1%	2,9%	-5,7%	-1,5%	-1,5%

Les charges à caractère général comprennent les denrées et fournitures consommées, les travaux et services extérieurs ainsi que les frais de gestion générale, et représentent en moyenne environ  $\frac{1}{4}$  de nos dépenses réelles de fonctionnement. Les chiffres sur certaines années nécessitent un retraitement lié au transfert de compétences à la communauté d'agglomération. En 2018, pour exemple, la compétence Transport est exercée par la communauté d'agglomération, dont la dépense comptabilisée en 2017 pour la ville était de 1 818 914 €, à rapprocher de la retenue sur l'attribution de compensation estimée à 1 719 685 €, soit un gain de 99 229 €.

**Conformément aux orientations arrêtées, les charges à caractère général ont fait l'objet d'un suivi particulier en 2017 avec une faible évolution de + 0,7 % à périmètre constant.** En effet, il s'agit de retraiter la part des dépenses du budget développement économique intégrée au budget principal en 2017 pour un montant 185 045 €, soit un atterrissage à périmètre constant du chapitre 011, charges à caractère général, à 8 771 471 €.

**La baisse des charges à caractère général sur la période 2014 à 2017 s'élèvent à - 864 753 €, soit - 9 %<sup>5</sup>.**

<sup>5</sup> A périmètre constant, hors intégration des charges du budget développement culturel dans le budget principal.

**Pour 2018**, l'objectif retenu est de maintenir un effort de rigueur de gestion. Néanmoins, une marge prudentielle est prévue compte tenu du palier significatif franchi entre 2014 et 2017. **Une progression de + 1 % par rapport au compte administratif 2017 est donc augurée en 2018 soit + 89 565 €.** Cette évolution permettrait d'atterrir fin 2018 à une dépense globale à caractère général de 9 046 081 €, **soit à un niveau toujours inférieur à la tendance initiale du tableau de bord de 2015 à 9 067 073 € pour l'année 2018.**

**L'année 2017 comprend un élément exceptionnel au chapitre 011 en intégrant les charges du budget développement culturel dissous au 31 décembre 2017. Ce montant s'élève à 1 220 783 € qu'il convient d'ajouter à la somme de 9 046 081 €, soit un total de 10 266 864 €. Il reste à retrancher la charge transférée à la CART au titre de la compétence transport pour 1 818 914 €. Le montant à inscrire au chapitre 011 est donc de 8 447 950 €.**

**L'évolution est donc de + 1% en 2018 à périmètre constant et - 5,7 % par intégration des charges du budget développement culturel et sous l'effet du transfert de la compétence transport à la CART.**

Le taux d'exécution de la dépense d'un budget n'est jamais de 100 % constituant une réserve prudentielle (exemple : taux d'exécution du chapitre 011 en 2016 = 89,9 %, en 2017 = 90 %). Les crédits pourront être ouverts sur l'exercice 2018 en considération d'un taux d'exécution de 90 % nécessitant un pilotage serré de ce poste avec un monitoring mensuel par service. La consommation des crédits au-delà de ce seuil de 90% viendra mécaniquement dégrader le résultat de l'année et l'équilibre de la prospective financière.

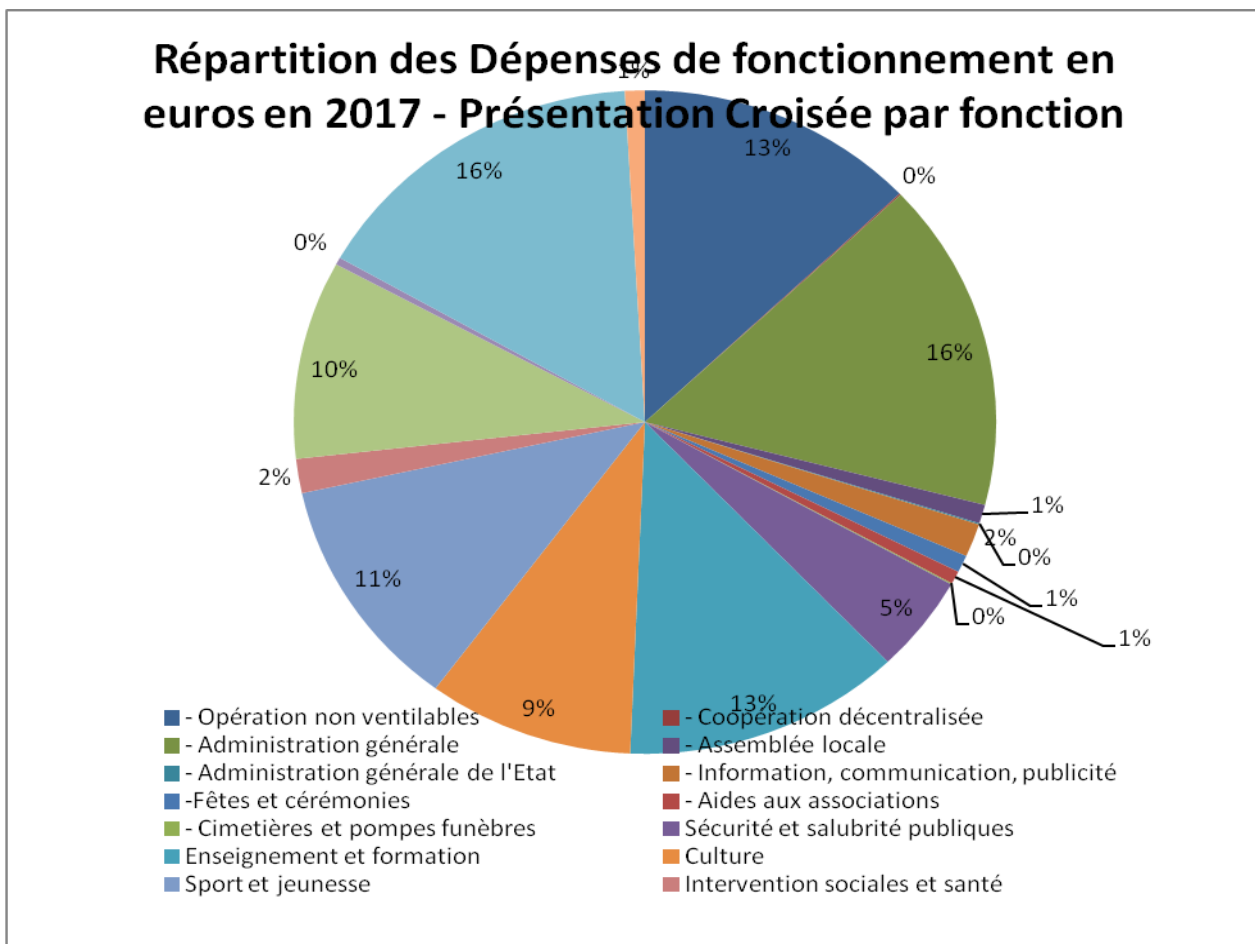
Les anticipations prospectives positionnent un scénario d'évolution de ce poste sur les années à venir :

- - 5,7% en 2018 puis -1,5 % / an jusqu'en 2020.

Le budget est voté par nature de la dépense avec une présentation croisée par fonction. Les fonctions répondent à un cadre comptable relevant de la nomenclature M14. Il n'est pas modifiable. Le tableau et le graphique ci-après présentent les dépenses de fonctionnement par fonction :

**Répartition des Dépenses de fonctionnement en euros en 2017**

<b>Fonction</b>	<b>Montant (€)</b>
Service Généraux	12 382 879
- Opération non ventilables	4 823 534
- Coopération décentralisée	25 637
- Administration générale	5 994 150
- Assemblée locale	342 496
- Administration générale de l'Etat	23 544
- Information, communication, publicité	603 369
-Fêtes et cérémonies	313 388
- Aides aux associations	234 195
- Cimetières et pompes funèbres	22 566
Sécurité et salubrité publiques	1 759 950
Enseignement et formation	4 789 527
Culture	3 549 145
Sport et jeunesse	4 254 080
Intervention sociales et santé	622 618
Famille	3 608 599
Logement	133 478
Aménagement et environnement	5 918 067
Action Economique	342 548



**b. Les frais de personnel<sup>6</sup>**

Les frais de personnel ont constitué environ 52,3 % de nos dépenses réelles de fonctionnement en 2017 contre 55,8 % pour la moyenne de la strate. Ce ratio est à considérer avec précaution, ne prenant pas en compte le niveau de compétences des communes transférées aux intercommunalités, ainsi que les différents modes de gestion des services publics (DSP, régies....).

**□ Montant et évolution nominale des charges de personnel**

€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges de personnel	17 537 046	17 868 353	18 342 542	18 654 731	19 121 684	19 599 127	19 991 110

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Charges de personnel	2,2%	1,9%	2,7%	1,7%	2,5%	2,5%	2,0%

Sur la période 2016/2017, des mesures de gestion ont permis de maîtriser l'évolution de la masse salariale qui a augmenté de 312 189 €, soit + 1,7 %. Cette évolution relève

<sup>6</sup> Rédaction par la Direction des Ressources Humaines

principalement de décisions exogènes, à savoir l'augmentation des cotisations (URSSAF, Caisses de retraite), au GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité), ainsi qu'à la réforme du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui a touché l'ensemble des catégories d'agents (A, B et C) sur l'année 2017.

### 1. Les impacts réglementaires

**La part réglementaire** venant impacter le budget du personnel, non maîtrisable par la Ville (en raison de décisions ou mesures gouvernementales) et détaillée ci-dessous, **représente 1,39 % de l'augmentation totale** des charges de personnel au titre de l'année 2018.

<b>Budget primitif 2018</b>	<b>Mesures nationales</b>
Glissement-Vieillesse-Technicité	+ 0,48 %
Refonte du régime indemnitaire	+ 0,38 %
Augmentation du SMIC et des charges patronales	+ 0,19 %
Augmentation des cotisations pôle emploi	+ 0,15 %
Monétisation du Compte Epargne Temps	+ 0,05 %
Enveloppe d'ajustement en paie en cas de modifications des situations individuelles	+ 0,15 %
Congés bonifiés (y compris les indemnités de cherté de la vie)	+ 0,18 %
<b>Gains relatifs à la :</b>	
- <b>Réduction des indemnités chômage des agents en attente de réintégration suite à disponibilité</b>	<b>- 0,10 %</b>
- <b>Journée de carence (en déduction de la proratisation du régime indemnitaire appliquée en 2016 et 2017)</b>	<b>- 0,05 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 1,39 %</b>

#### a) Le glissement-vieillesse-technicité (GVT)

L'impact de la part réglementaire entre 2017 et 2018 est **inférieur de 52 %** (1,01 % en 2017 contre 0,48 % prévus en 2018) en raison d'un gel du point d'indice (base de rémunération des agents publics) et du report d'une année des mesures liées à l'accord sur le PPCR qui prévoyait la revalorisation des grilles indiciaires, ainsi que le transfert prime-point impactant à la hausse les bases de cotisations, en particulier pour les caisses de retraite (et donc les charges patronales).

En 2018, **seul le GVT viendra impacter les rémunérations** à travers les avancements de grades et d'échelons des agents titulaires. La hausse est moins importante que les années précédentes en raison de la suppression des avancements d'échelons à l'ancienneté minimale et maximale, remplacés par des avancements à cadence unique plus favorables financièrement à la collectivité.



### b) La refonte du régime indemnitaire

En lien avec la réforme du PPCR, la Ville a acté à compter du 01/01/2018, le passage au RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) rendu obligatoire par le décret 2014-513 du 20 mai 2014.

Ce nouveau régime indemnitaire prévoit que chaque poste/emploi, préalablement coté selon des critères définis par la collectivité, est intégré dans des groupes de fonctions dont le montant du régime indemnitaire est plafonné par les textes.

Ce travail de cotation, mené tout au long de l'année 2017, doit amener la collectivité à revoir en profondeur son système de rémunération et réduire les écarts de rémunération non justifiés en prévoyant un système de prime homogène et objectif. Cette refonte du régime indemnitaire devra s'opérer jusqu'en 2020, afin d'en réduire l'impact immédiat et d'absorber les régularisations.

### c) L'augmentation du SMIC et des charges patronales

A compter du 01/01/2018, la loi de finances pour 2018 et la loi de financement de la sécurité sociale (en lien avec l'augmentation de 1,7 point de la CSG) viennent apporter une série d'augmentations, de baisses et de suppressions de cotisations, dont le solde à la charge de la Ville reste positif en raison de la composition des effectifs (titulaires, contractuels, temps non complet).

Ainsi les effets sur les charges patronales se déclinent comme suit :

- Suppression de la :
  - o contribution exceptionnelle de solidarité (1 %).
  - o cotisation maladie des agents titulaires relevant du régime général (0,75 %).
- Augmentation de la cotisation employeur au titre de la maladie des agents relevant du régime général (de 12,89 % à 13 %)
- Diminution de :
  - o La cotisation employeur au titre de la maladie pour les agents titulaires relevant de la CNRACL (9,88 % au lieu de 11,50 %).
  - o La cotisation à l'assurance chômage (0,95 % au lieu de 2,40 %).

Par ailleurs, l'augmentation de 1,23 % du taux du SMIC impacte directement et mécaniquement les salaires des agents contractuels non rémunérés sur un indice, à savoir principalement les assistants maternels, les agents horaires et les vacataires. Cette augmentation vient aussi gonfler le montant des charges patronales dont les bases sont revalorisées.

### d) L'augmentation des cotisations au titre des allocations pour perte d'emploi

L'augmentation des effectifs d'agents contractuels (en raison de postes temporaires ou de l'absence de recrutements d'agents titulaires sur postes vacants) vient impacter le montant des cotisations versées au titre des allocations pour perte d'emploi (chômage).

e) La monétisation du Compte Epargne Temps (CET)

Mise en place par la délibération du 28 octobre 2010, le compte épargne temps prévoit la monétisation possible des jours de congés non pris et épargnés (au-delà de 20 jours) selon un forfait déterminé par catégorie d'emploi, à savoir :

- Catégorie A : 125€ par jour.
- Catégorie B : 80€ par jour.
- Catégorie C : 65€ par jour.

En application des observations de la Chambre Régionale des Comptes, la monétisation du CET doit faire l'objet d'une évaluation et d'une enveloppe spécifique chaque année. Ainsi, à la date du 01/01/2018, 934 jours sont monétisables. Le budget prévisionnel prévoit le paiement de 145 jours (prévision effectuée à partir du réalisé N-1 et des souhaits formulés par les agents, en particulier du fait de départs à la retraite).

f) L'ajustement des situations individuelles en paie

Une enveloppe spécifique vient accompagner les modifications non prévues et non prévisibles de situations individuelles au cours de l'année, telles que des demandes de modification de temps de travail, des attributions de NBI liées à l'exercice de fonctions spécifiques, d'une modification des fonctions (application du RIFSEEP), d'une modification des taux d'indemnité, du paiement d'allocations de retour à l'emploi pour des fonctionnaires en disponibilité,...

g) Les congés bonifiés

Entre 2017 et 2018, la Ville voit sa prise en charge liée aux frais engendrés par les congés bonifiés des agents titulaires éligibles augmenter très sensiblement. En 2017, seul un agent était concerné contre 5 en 2018. Aux frais de transport (dont le montant dépend de la composition de la famille) se rajoutent les indemnités de cherté de la vie (liées au coût de la vie locale dans les DOM, TOM et départements d'outre-mer concernés).

**2. Un objectif de maîtrise de l'évolution de la masse salariale sur la période 2017/2020**a) L'évolution entre 2017 et 2020

Sur la période 2017/2020, l'objectif d'évolution de la masse salariale est établi à 2,5 % en 2018, 2,5 % en 2019 et 2 % en 2020.

Les efforts de gestion (maîtrise des heures supplémentaires, externalisation d'activités, réintégration d'agents en disponibilité percevant les allocations de retour à l'emploi, accompagnement des agents en attente de reclassement vers une reprise d'activité, mesures de lutte contre l'absentéisme,...) sur les années 2019 et 2020 seront amoindris dans leurs effets en raison de l'application de l'accord sur le PPCR, prévoyant une modification au niveau statutaire et indemnitaire. La part réglementaire devrait dépasser les 2 % chaque année sur la période contre moins de 1,40 % prévus en 2018.

S'agissant de l'année 2018, les charges de personnel évolueraient de 467 103 € par rapport au réalisé 2017 (dont 249 662 € au titre de l'augmentation relevant de la part réglementaire).

b) Le tableau des effectifs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Ville de Rambouillet emploie 485 agents permanents représentant 455,92 ETP.

Postes pourvus en ETP	Janvier 2016	Janvier 2017	Janvier 2018	2017/2018
FILIERE ADMINISTRATIVE	87	90,5	84,4	-6,10
FILIERE TECHNIQUE	190,7	180,34	180	-0,34
FILIERE MEDICO-SOCIALE	92,88	93,32	95,02	+1,70
FILIERE CULTURELLE	19,5	17,5	17,7	+0,2
FILIERE ANIMATION	65	69	66	-3
FILIERE SPORTIVE	3	4	4	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	10	10	8,8	-1,2
<b>TOTAL ETP</b>	<b>468,08</b>	<b>464,66</b>	<b>455,92</b>	<b>-8,74</b>

Sur la période 2017/2018, on constate une baisse des effectifs de 8,74 ETP, qui se décline comme suit par filière :

- Administrative : la baisse des effectifs est liée au non remplacement de 6 agents ayant quitté la collectivité, dont un départ à la retraite.
- Animation : une économie de 3 postes permanents via le recours à des agents horaires, permettant de répondre à des besoins de flexibilité (en raison des contraintes liées aux taux d'encadrement dans les structures).
- Police municipale : la baisse est caractérisée par des changements de temps de travail et par le poste vacant d'un agent de police municipale en recrutement.
- Médico-sociale : création de 2 postes d'Educateurs spécialisés amoindrie par des changements de temps de travail (temps partiels de droit).

c) Les départs à la retraite

A partir des projections étudiées, entre 2018 et 2020, une hypothèse de **38 départs à la retraite** est posée (dont 15 départs en 2018 sur la base de l'âge légal).

La politique de ressources humaines définie à l'occasion de chaque départ à la retraite consiste à étudier systématiquement l'opportunité : soit du non remplacement de l'agent (selon le contexte et les perspectives de la collectivité), soit de la mutualisation d'activités. A minima, les services doivent réétudier systématiquement le profil de poste afin de s'ajuster aux besoins du service et des usagers. Ce travail pouvant, à cette occasion, impacter la redéfinition de l'organisation du service.

La vague importante de départs à la retraite jusqu'en 2020 (38 postes) engendre un **impact positif sur la masse salariale du fait d'un effet noria à valeur négative**. En effet, les nouveaux arrivants recrutés pour remplacer les agents partant à la retraite

bénéficient de rémunérations inférieures en raison de leur moindre ancienneté et/ou expérience sur le poste.

Ces effets positifs pourront être accentués ponctuellement par la Direction lorsque des postes d'Adjoint permettront des fusions avec ceux de responsables entraînant des gains de masse salariale notables. Au titre de l'année 2018, ces **gains de fusion/suppression de poste** à l'occasion d'un départ à la retraite représenteront une économie de 46 950 € par rapport au réalisé 2017.

d) Les effets positifs et perspectives

*I. Journée de carence*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, est réinstaurée la journée de carence pour les agents publics, la mesure de son impact est encore très approximative, le comportement des agents ne pouvant s'anticiper en raison des causes variées de l'absentéisme ainsi que des contextes personnels.

Par effet de transposition, il faut être prudent avec les gains attendus par cette mesure car si la récurrence du nombre d'arrêts par agent va diminuer, sa durée moyenne pourrait, quant à elle, être rallongée. Dans des secteurs où les taux d'encadrement (petite enfance, loisirs/animation) obligent au remplacement des agents en maladie, les impacts financiers devraient s'avérer nuls ou même négatifs pour la collectivité.

Par ailleurs la mise en œuvre de cette mesure vient se substituer à la proratisation du régime indemnitaire instaurée en 2016 et dont les gains constatés viendront en déduction de ceux de la journée de carence.

*II. Rythmes scolaires*

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux collectivités territoriales d'opter pour le retour à la semaine de 4 jours. Dans la perspective possible du changement des rythmes scolaires, la nouvelle organisation permettrait de réduire le temps d'accueil des enfants et par conséquent le nombre de personnel qui y était dédié. Au titre de l'année 2018, ce retour permettrait de **réduire les coûts de masse salariale de 37 800 € soit l'équivalent de 4 ETP**. Sur les années pleines suivantes, les **économies s'élèveraient à 113 400€**.

*III. Heures supplémentaires*

Depuis 2015, le **nombre d'heures supplémentaires est en constante diminution** passant de 10 011 heures en 2015 à 8 153 heures en 2017, soit une baisse de 19 %. Entre 2016 et 2017, **l'économie réalisée s'élève à 35 245 €**. Cette évolution favorable s'inscrit dans l'objectif assigné aux services d'une diminution significative des heures supplémentaires. Pour ce faire, une organisation optimisée et transversale des activités génératrices d'heures a été mise en place à travers la création du pôle convivialité qui s'est structuré autour de cet objectif.

Les heures supplémentaires rémunérées concernent trois types d'activité et de missions :

- Celles liées à l'activité courante du service : les interventions liées aux astreintes de sécurité et d'exploitation (incident, surveillance des équipements, bâtiments communaux, neige/verglas, etc.),
- Celles liées à la réalisation des manifestations organisées par la ville pour ses propres fêtes et celles de ses partenaires (associatifs, institutionnels, etc.),
- Celles liées aux élections.

Les efforts fournis afin de limiter les heures supplémentaires peuvent s'accompagner d'une révision des rythmes de travail des agents en fonction de l'activité du service à travers la formalisation de cycles de travail annualisés.

Cette limitation des heures supplémentaires est également liée au régime imposé de récupération des heures supplémentaires réalisées par les services administratifs en cas de pics d'activité.

#### IV. Externalisation et internalisation.

Les choix d'externalisation, qui se sont traduits en 2017 par le non remplacement d'un poste d'agent d'entretien, ont permis d'économiser, au titre du chapitre 012, la somme de 21 530 € (30 392 € sur une année pleine). Le coût généré au titre du chapitre 011 n'a été que de 17 652 €, ce qui **représente un gain de 18 %** pour la collectivité en choisissant l'externalisation. La prestation de service est assurée par une entreprise d'insertion sociale implantée sur le territoire qui répond au même besoin en assurant la continuité et une plus grande flexibilité.

L'objectif de bonne gestion des deniers publics a poussé la collectivité à intégrer dans ses effectifs 2 postes d'Educateurs spécialisés à la suite de la fin du versement de la subvention versées à l'IFEP. **L'économie réalisée par la collectivité est de 10.000 €** (différence des salaires versés soit 82 350€ et de la subvention versée de 92 000 €).

#### V. Apprentissages

Afin de lier continuité de service, maîtrise de la masse salariale et soutien de la politique d'apprentissage, 3 postes d'apprentis supplémentaires sont créés en 2018 dans le domaine de la Communication, de la Petite Enfance et du Scolaire.

Cette politique en faveur de l'apprentissage permet de répondre aux besoins d'optimisation des services, notamment en limitant le recours à des renforts ponctuels (notamment en petite enfance), mais également en repoussant ou supprimant, lorsque cela est possible et cohérent, des recrutements.

Leur coût pour l'année 2018 s'élèvera à 6 660 €.

**c. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ces charges regroupent principalement les transferts versés aux différents budgets annexes de la ville, à la Maison de l'accueil et de l'action sociale (MAAS), au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 78) et aux associations.

Les subventions aux associations s'élèvent à 1 089 834 € en 2017 et cette enveloppe est conservée pour 2018.

	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>évolution en €</b>	<b>évolution en %</b>
<b>COMPTE 6574</b>	<b>1 089 834 €</b>	<b>1 089 834 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>
<i>dont IFEP</i>	<i>92 000 €</i>	<i>34 987 €</i>	<i>- 57 013 €</i>	<i>-61,97%</i>
<i>dont OGEC Ste-Thérèse</i>	<i>174 425 €</i>	<i>188 594 €</i>	<i>14 169 €</i>	<i>8,12%</i>
<i>dont Mj C</i>	<i>491 410 €</i>	<i>488 000 €</i>	<i>- 3 410 €</i>	<i>-0,69%</i>
<b>COMPTE 657362 - CCAS</b>	<b>487 000 €</b>	<b>467 000 €</b>	<b>- 20 000 €</b>	<b>-4,11%</b>

**La participation au SDIS** serait stable à 1 006 131 €.

**La subvention versée au budget développement culturel n'a pu lieu d'être par la dissolution de ce budget au 31/12/2017 et son intégration au budget principal.**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Autres charges de gestion courante (65)</b>	<b>5 261 192</b>	<b>5 332 444</b>	<b>5 774 686</b>	<b>4 874 308</b>	<b>3 758 711</b>	<b>3 796 298</b>	<b>3 834 261</b>
<i>Variation nominale</i>	284 558	71 252	442 242	-900 378	-1 115 597	37 587	37 963
Evol. nominale	5,7%	1,4%	8,3%	-15,6%	-22,9%	1,0%	1,0%
<b>Evolution des principaux postes :</b>							
Sub Equilibre Budget Dév. Culturel	582 327	940 000	1 450 000	1 450 000	A partir du 1er janvier, dissolution du budget développement culturel. Intégration au budget principal.		
<i>Variation nominale</i>	47 327	357 673	510 000	0	-1 450 000	0	0
Evol. nominale	8,8%	61,4%	54,3%	0,0%	-100,0%	0,0%	0,0%
Sub Equilibre Budget Dév. Eco	986 133	935 133	815 000	A partir du 1er janvier, dissolution du budget développement culturel. Intégration au budget			
<i>Variation nominale</i>	256 133	-51 000	-120 133	-815 000	0	0	0
Evol. nominale	35,1%	-5,2%	-12,8%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
S.D.I.S	1 000 735	1 042 793	1 001 695	1 004 622	1 006 131	1 021 223	1 036 541
<i>Variation nominale</i>	8 544	42 058	-41 098	2 927	1 509	15 092	15 318
Evol. nominale	0,9%	4,2%	-3,9%	0,3%	0,2%	1,5%	1,5%
Office du Tourisme	34 430	Compétence communautaire (CART)					
<i>Variation nominale</i>	-85 490	-34 430	0	0	0	0	0
Evol. nominale	-71,3%	-100,0%	s.o.	s.o.	0,0%	0,0%	0,0%
Subv. Association	1 094 350	1 081 106	1 093 076	1 089 834	1 089 834	1 089 834	1 089 834
<i>Variation nominale</i>	-24 639	-13 244	11 970	-3 242	0	0	0
Evol. nominale	-2,2%	-1,2%	1,1%	-0,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Reversement parking (651-822)	311 798	218 839	311 524	299 269	675 465	675 465	675 465
<i>Variation nominale</i>	-50 325	-92 959	92 685	-24 297	388 238	0	0
Evol. nominale	-13,9%	-29,8%	42,4%	-7,8%	135,2%	0,0%	0,0%
Eaux Pluviales Budget Ass.(65737-811)	105 000	105 000	105 000	Prise en charge directement par le budget principal			
<i>Variation nominale</i>	0	0	0	-105 000	0	0	0
Evol. nominale	0,0%	0,0%	0,0%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Indemnités (6531-021)	246 396	246 648	247 028	251 082	254 848	258 671	262 551
<i>Variation nominale</i>	-4 774	252	380	4 054	3 766	3 823	3 880
Evol. nominale	-1,9%	0,1%	0,2%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%
Versement Rbt - Piscine	169 070	82 213	65 218	50 547	81 000	81 000	81 000
<i>Variation nominale</i>	67 167	-86 857	-16 995	-14 671	30 453	0	0
Evol. nominale	65,9%	-51,4%	-20,7%	-22,5%	60,2%	0,0%	0,0%
Cotisation Retraite	16 706	20 708	18 465	21 871	22 308	22 755	23 210
<i>Variation nominale</i>	-3 060	4 002	-2 243	3 406	437	446	455
Evol. nominale	-15,5%	24,0%	-10,8%	18,4%	2,0%	2,0%	2,0%
CCAS	607 450	607 450	570 000	487 000	467 000	467 000	467 000
<i>Variation nominale</i>	607 450	0	-37 450	-83 000	-13 500	0	0
Evol. nominale	s.o.	0,0%	-6,2%	-14,6%	-4,1%	0,0%	0,0%

Concernant le CCAS, il convient de prendre en considération une participation versée à la communauté d'agglomération par la ville de Rambouillet pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale de 226 449 € en 2012 (Service d'aides à la personne), somme versée depuis le transfert partiel de la compétence<sup>7</sup>.

**La participation versée au CCAS** est de 620 000 € en 2016, y compris 50 000 € de subvention exceptionnelle suite aux inondations, contre 607 450 € en 2015 sachant que l'année 2015 avait fait l'objet d'une aide exceptionnelle de 36 000 €. La contribution 2017 était de 467 000 € avec 20 000 € de versement supplémentaire et exceptionnel au titre de la solidarité aux Antilles. En adéquation avec son fonds de roulement pour équilibrer son budget, le versement demandé par le CCAS est stable à 467 000 € en 2018.

<sup>7</sup> Somme versée chaque année depuis 2012 par prélèvement sur notre attribution de compensation.

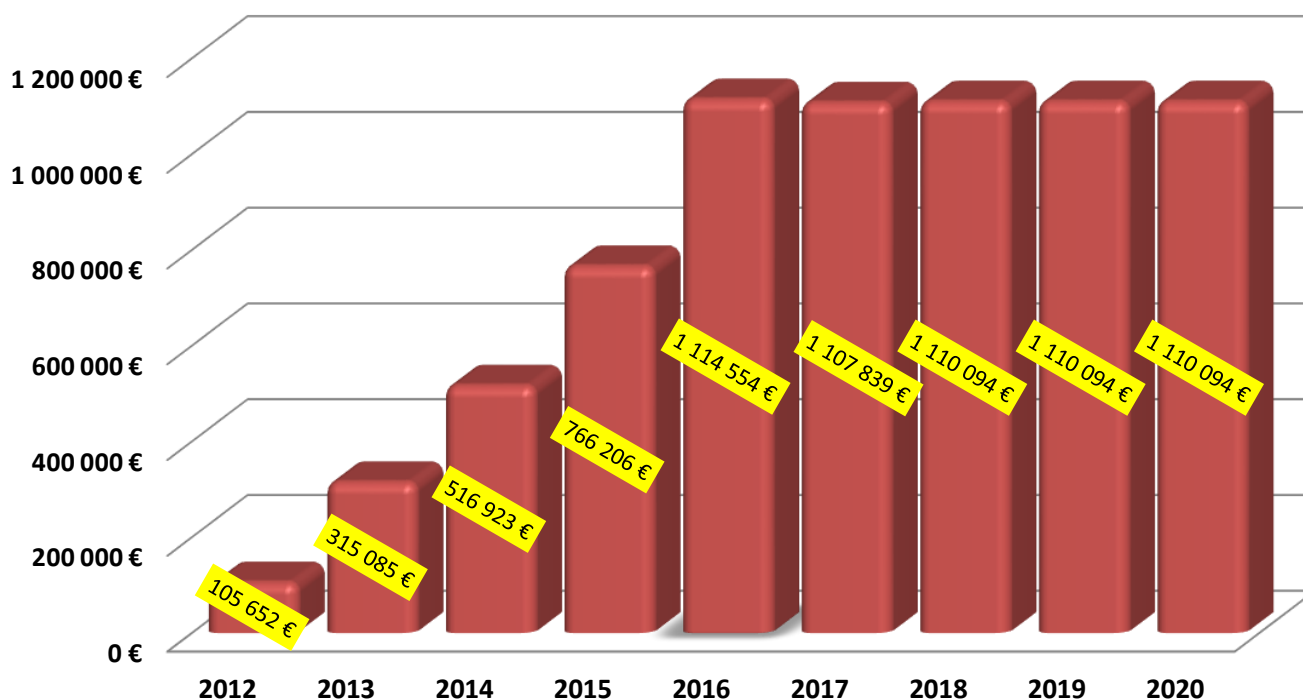
Un versement de 81 000 € est prévu à la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires au titre de l'utilisation de la piscine par les écoles de la ville de Rambouillet. Les indemnités des élus seront maintenues au niveau de 2017.

#### **d. Atténuations de produits (chapitre 014)**

La loi de finances (LFI) 2011 a créé et fixé les grands principes d'un fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) avec une entrée en vigueur à compter de 2012. Le dispositif prévoit une montée en puissance du FPIC avec une enveloppe de 250 millions d'euros en 2012, 500 millions d'euros en 2013, 750 millions d'euros en 2014, puis 2 % des ressources fiscales du secteur communal à compter de 2015. Néanmoins, la LFI 2018 a plafonné le prélèvement à 1 milliard pour les années à venir. Chaque EPCI ou commune isolée peut être contributeur et/ou bénéficiaire du fonds. La communauté d'agglomération est contributeur au FPIC considérant son potentiel financier agrégé supérieur à 0,9 de la moyenne de la strate. Selon des critères précisés par la loi, cette charge est répartie entre la communauté d'agglomération et les communes membres.

**La contribution de la ville de Rambouillet est progressive de 105 652 € en 2012 à 1 107 839 € en 2017.** Cette dépense constitue une charge nouvelle à financer, dont il faut prévoir le provisionnement à terme ; ceci correspond à environ 3,1 % de nos dépenses de fonctionnement. **La perte cumulée sur la période 2012-2017 est de 3,8 M€.** **Prélevé sur les impôts versés par les Rambolitains à hauteur de 4,8 % en 2017, le FPIC constitue un transfert de fiscalité vers d'autres territoires** et une moindre recette pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la ville. **Le prélèvement estimé pour 2018 est sensiblement équivalent à 1,1 M€.**

**Evolution Contribution au FPIC de 2012 à 2020**





Cette charge est comptabilisée au chapitre 014, atténuation de produits ainsi que le prélèvement annuel de solidarité, dit prélèvement SRU, pour une somme de 188 340 € en 2017 en progression de 44 287 € par rapport à 2016. Le nombre de logements locatifs sociaux était de 2 404, correspondant à un taux de logements locatifs sociaux de 20,07 % soit 561 logements manquants pour atteindre 25 %. En 2018, le prélèvement sera en baisse sensible pour atterrir à 164 007 €. Le nombre de logements locatifs sociaux est de 2 520, correspondant à un taux de logements locatifs sociaux de 20,91 % soit 492 logements manquants pour atteindre 25 %.

#### **e. Structure et gestion de la dette du budget principal**

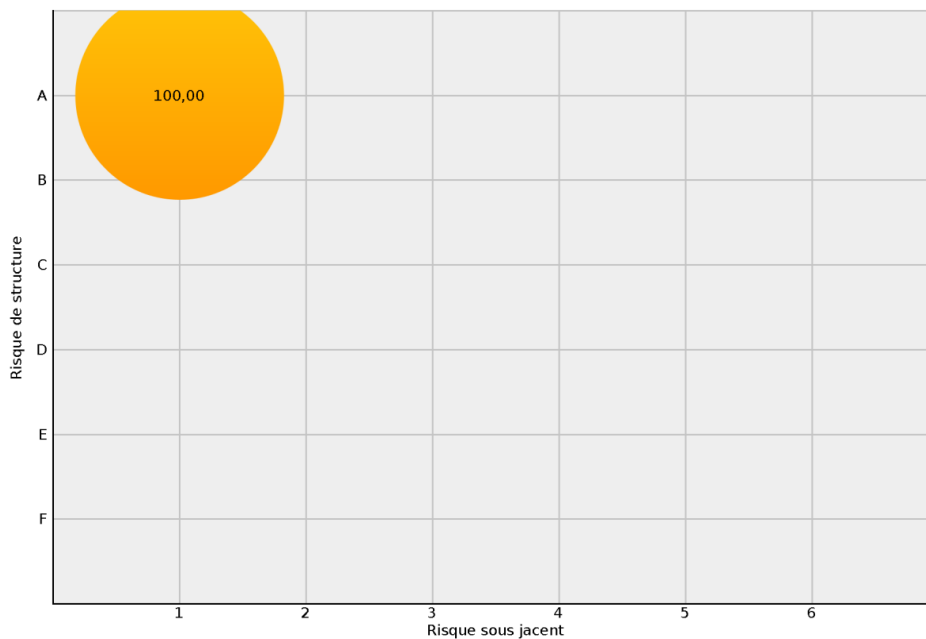
La présentation de la structure et de la gestion de la dette reprend les éléments de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

L'annuité de la dette est composée des intérêts et du capital. Dans un souci d'homogénéité de présentation, les deux composantes sont traitées dans ce paragraphe pour présenter la structure et la gestion de la dette.

**Le périmètre de la dette du budget principal change en 2018 suite à la dissolution du budget développement culturel et l'intégration de sa dette au budget principal. Le capital restant dû (CRD) du budget principal est de 34 969 828,01 € au 31/12/2017 et celui du développement culturel de 3 700 480,38 €. Le CRD du budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est donc de 38 670 308,39 € par sommation des deux CRD. L'ensemble des données ci-après correspond à ce nouveau périmètre.**

- Analyse des risques « éventuels » à partir de la Charte Gissler

La charte Gissler a pour objectif de proposer une classification des produits permettant d'en apprécier le risque encouru pour chacun selon deux axes : l'indice sous jacent et le type de structure.



**Au sens strict de cette Charte de bonne conduite, l'exposition de la Ville au risque est considérée comme nulle.**

- Appréciation du risque sur les emprunts taux fixe

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	36 441 112.03 €	94,24 %	4,54 %
Variable	2 229 196.36 €	5,76 %	-0,21 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>38 670 308.39 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>4,27 %</b>

La Ville possède désormais une grande majorité (en nombre et en volume) d'emprunts à taux fixe.

Référence banque	Prêteur	Capital restant dû	Date de fin	Durée résiduelle	Taux	Prochaine échéance	Risque de taux	CBC
MON278565EUR	SFIL CAFFIL	5 829 000,00 €	01/03/2036	18,17	5,8600%	01/03/2018	Fixe	1A
MON247132	SFIL CAFFIL	64 756,47 €	01/08/2028	10,58	5,8000%	01/08/2018	Fixe	1A
MON220940EUR	SFIL CAFFIL	82 601,10 €	01/07/2024	6,50	4,7600%	01/07/2018	Fixe	1A
9061882	CE	16 581,25 €	05/09/2019	1,68	3,9500%	05/03/2018	Fixe	1A
89209951	CE	5 166 862,17 €	15/11/2028	10,87	4,7000%	15/11/2018	Fixe	1A
MIN278062EUR	SFIL CAFFIL	5 760 483,17 €	01/01/2018	0,00	5,1750%	01/01/2018	Fixe	1A
MIN278062EUR	SFIL CAFFIL		01/01/2031	13,00	5,1750%	02/01/2018	Fixe	1A
MIN504006EUR	SFIL CAFFIL	8 027 084,71 €	01/01/2036	18,00	3,6000%	01/01/2018	Fixe	1A
MON269297EUR	SFIL CAFFIL	437 800,67 €	01/08/2025	7,58	3,6300%	01/02/2018	Fixe	1A
MON269303EUR	SFIL CAFFIL	422 471,71 €	01/08/2025	7,58	2,5100%	01/02/2018	Fixe	1A
MON503996EUR	SFIL CAFFIL	6 741 326,08 €	01/01/2036	18,00	3,5700%	01/01/2018	Fixe	1A
MON503997EUR	SFIL CAFFIL	317 828,14 €	01/01/2036	18,00	3,4900%	01/01/2018	Fixe	1A
MPH273404EUR	SFIL CAFFIL	3 574 316,56 €	01/01/2031	13,00	4,8800%	01/01/2018	Fixe	1A
		<b>36 441 112,03 €</b>						

**Cet encours Taux Fixe représente désormais 94,24 % de l'encours total de dette.**

Ces emprunts en taux fixe reposent sur des taux connus lors de la signature des contrats et s'appliquant sur la durée résiduelle de ces derniers. Contracter un taux fixe relève habituellement d'une stratégie de couverture, et non de performance par rapport au marché. Une fois couvert à un taux budgétairement satisfaisant, l'emprunteur ne se soucie généralement plus des variations du marché.

**D'un point de vue budgétaire, la ville n'a aucun risque budgétaire sur ces encours dans la mesure où les charges financières sont définitivement connues.**

Par ailleurs, l'opportunité de réaliser un réaménagement favorable de ces emprunts est, en l'état, nul.

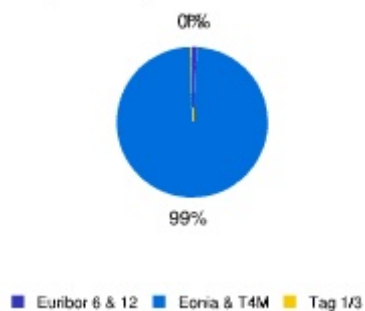
En effet, les emprunts dont la durée de vie résiduelle est encore importante sont assortis d'une pénalité de sortie actuarielle calculée le plus souvent à partir du différentiel entre le taux du contrat et le taux de marché (CMS) ou l'OAT. Les niveaux très bas actuellement constatés, les conditions de refinancement actuelles assorties de marges importantes par rapport aux contrats quittés et le peu d'appétence des banques sur ce sujet, n'autorisent pas de réaménagement.

- Appréciation du risque sur les emprunts à taux variables

**Ils représentent 5,76 % de l'encours** et se répartissent en 2 types, l'Eonia / TAG, et un Euribor selon la répartition entre index comme suit.

Référence banque	Prêteur	Capital restant dû	Date de fin	Durée résiduelle	Taux	Prochaines échéances	Index	Risque de taux	CBC
1305721	CE	23 576,23 €	01/01/2018	0,00	0,00%	01/01/2018	Euribor 12 M-Floor -0.07 sur Euribor 12 M+ 0.07	Variable	1A
1305721	CE		15/11/2018	0,87	0,00%	15/11/2018	Euribor 12 M-Floor -0.07 sur Euribor 12 M+ 0.07	Variable	1A
MIN248434EUR	DEXIA CL	5 620,13 €	01/01/2032	14,00	0,03%	01/01/2018	TAG 01 M(Postfixé)-Floor -0.39 sur TAG 01 M(Postfixé) + 0.39	Variable	1A
MIR173587EUR	DEXIA CL	2 200 000,00 €	01/01/2023	5,00	-0.2111%	01/01/2018	Eonia(Postfixé) + 0.13	Variable	1A
		<b>2 229 196,36 €</b>							

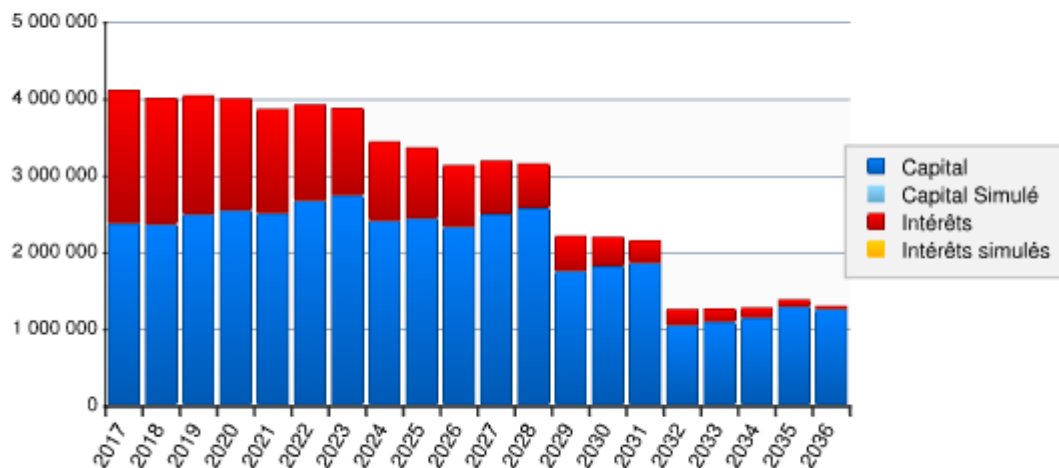
Répartition par index



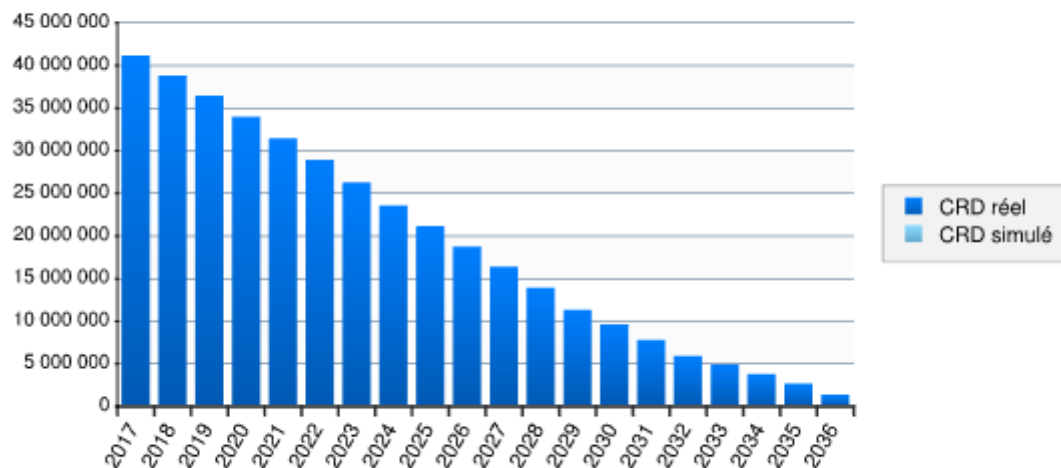
**Le risque financier est nul** dans la mesure où ces taux indexés constituent des taux de marché avec une marge très faible et ces index monétaires ne sont pas assortis de pénalité de remboursement anticipé. Ils constituent à la fois une souplesse et une richesse dans l'encours.

- Profil d'extinction global par exercice

### Flux de remboursement



### Evolution du CRD



**Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N**

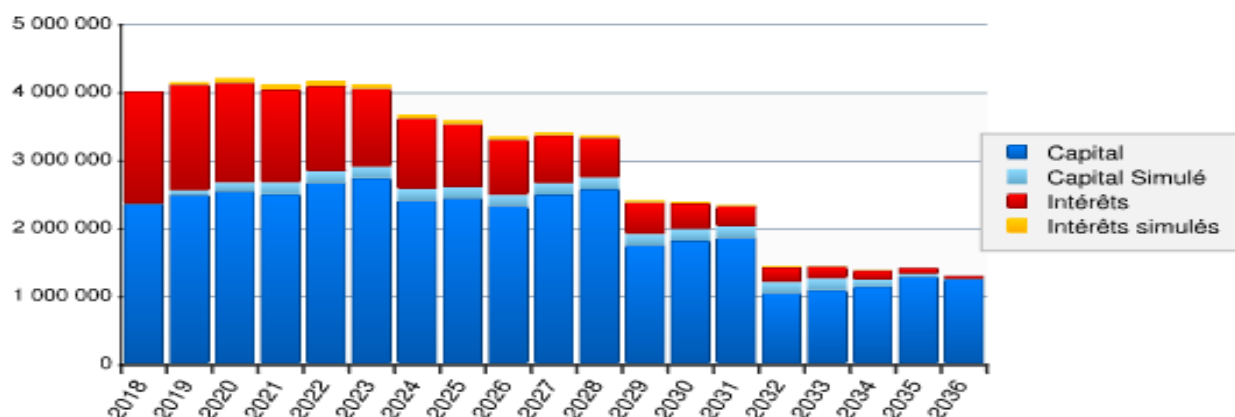
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2017	41 036 054,87 €	2 065 746,48 €	300 000,00 €	1 750 492,86 €	4 116 239,34 €	38 670 308,39 €
2018	38 670 308,39 €	2 055 376,32 €	300 000,00 €	1 653 455,79 €	4 008 832,11 €	36 314 932,07 €
2019	36 314 932,07 €	2 085 568,46 €	400 000,00 €	1 556 002,34 €	4 041 570,80 €	33 829 363,61 €
2020	33 829 363,61 €	2 136 918,13 €	400 000,00 €	1 463 437,40 €	4 000 355,53 €	31 292 445,48 €
2021	31 292 445,48 €	2 198 387,47 €	300 000,00 €	1 365 824,53 €	3 864 212,00 €	28 794 058,01 €
2022	28 794 058,01 €	2 262 872,40 €	400 000,00 €	1 258 485,39 €	3 921 357,79 €	26 131 185,61 €
2023	26 131 185,61 €	2 330 522,03 €	400 000,00 €	1 148 099,25 €	3 878 621,28 €	23 400 663,58 €
2024	23 400 663,58 €	2 401 492,75 €	0,00 €	1 039 178,74 €	3 440 671,49 €	20 999 170,83 €
2025	20 999 170,83 €	2 430 493,01 €	0,00 €	927 599,42 €	3 358 092,43 €	18 568 677,82 €
2026	18 568 677,82 €	2 318 195,20 €	0,00 €	813 163,96 €	3 131 359,16 €	16 250 482,62 €
2027	16 250 482,62 €	2 488 829,17 €	0,00 €	702 064,33 €	3 190 893,50 €	13 761 653,45 €
2028	13 761 653,45 €	2 570 022,38 €	0,00 €	584 519,58 €	3 154 541,96 €	11 191 631,07 €
2029	11 191 631,07 €	1 743 744,57 €	0,00 €	463 679,05 €	2 207 423,62 €	9 447 886,50 €
2030	9 447 886,50 €	1 811 033,32 €	0,00 €	382 965,32 €	2 193 998,64 €	7 636 853,18 €
2031	7 636 853,18 €	1 850 686,39 €	0,00 €	300 480,45 €	2 151 166,84 €	5 786 166,79 €
2032	5 786 166,79 €	1 036 211,59 €	0,00 €	216 946,31 €	1 253 157,90 €	4 749 955,20 €
2033	4 749 955,20 €	1 084 976,80 €	0,00 €	178 359,36 €	1 263 336,16 €	3 664 978,40 €
2034	3 664 978,40 €	1 136 325,64 €	0,00 €	137 142,42 €	1 273 468,06 €	2 528 652,76 €
2035	2 528 652,76 €	1 283 626,10 €	0,00 €	94 509,42 €	1 378 135,52 €	1 245 026,66 €
2036	1 245 026,66 €	1 245 026,66 €	0,00 €	46 546,06 €	1 291 572,72 €	0,00 €
<b>total</b>		<b>38 536 054,87 €</b>	<b>2 500 000,00 €</b>	<b>16 082 951,98 €</b>	<b>57 119 006,85 €</b>	

\*A périmètre constant de dette sans emprunt simulé en 2019 et 2020.

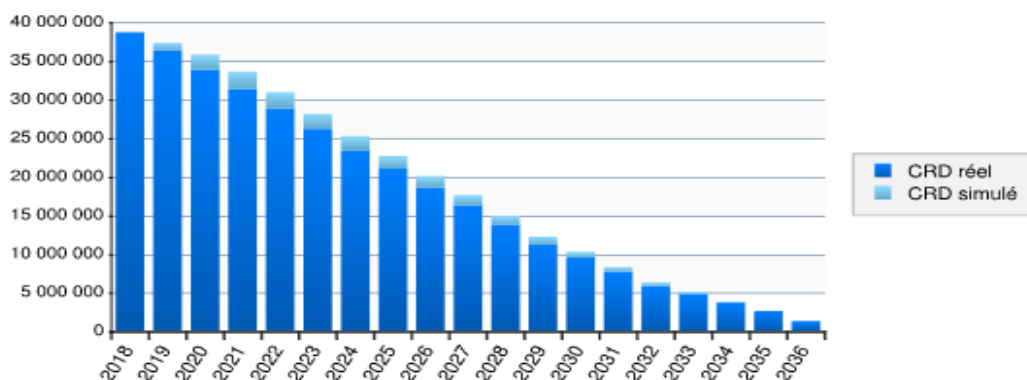
**Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N : avec emprunts simulés en 2018 de 1 000 000 € et 1 000 000 € en 2019 et 500 000 € en 2020 comme anticipé dans la prospective. (Taux de 2,5 %, amortissement sur 15 ans).**

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement du plafond revolving	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	38 670 308,39 €	2 055 376,32 €	300 000,00 €	* 1 653 455,98 €	* 4 008 832,30 €	37 314 932,07 €
2019	37 314 932,07 €	2 152 235,13 €	400 000,00 €	* 1 581 783,93 €	* 4 134 019,06 €	35 762 696,94 €
2020	35 762 696,94 €	2 270 251,46 €	400 000,00 €	* 1 513 113,77 €	* 4 183 365,23 €	33 592 445,48 €
2021	33 592 445,48 €	2 365 054,14 €	300 000,00 €	* 1 424 671,75 €	* 4 089 725,89 €	30 927 391,34 €
2022	30 927 391,34 €	2 429 539,07 €	400 000,00 €	* 1 312 917,15 €	* 4 142 456,22 €	28 097 852,28 €
2023	28 097 852,28 €	2 497 188,70 €	400 000,00 €	* 1 197 982,51 €	* 4 095 171,21 €	25 200 663,58 €
2024	25 200 663,58 €	2 568 159,42 €	0,00 €	* 1 084 932,43 €	* 3 653 091,85 €	22 632 504,16 €
2025	22 632 504,16 €	2 597 159,68 €	0,00 €	* 969 003,29 €	* 3 566 162,97 €	20 035 344,49 €
2026	20 035 344,49 €	2 484 861,87 €	0,00 €	* 850 342,90 €	* 3 335 204,77 €	17 550 482,62 €
2027	17 550 482,62 €	2 655 495,84 €	0,00 €	* 735 018,29 €	* 3 390 514,13 €	14 894 986,78 €
2028	14 894 986,78 €	2 736 689,05 €	0,00 €	* 613 327,22 €	* 3 350 016,27 €	12 158 297,74 €
2029	12 158 297,74 €	1 910 411,24 €	0,00 €	* 488 182,93 €	* 2 398 594,17 €	10 247 886,50 €
2030	10 247 886,50 €	1 977 699,99 €	0,00 €	* 403 244,11 €	* 2 380 944,10 €	8 270 186,51 €
2031	8 270 186,51 €	2 017 353,06 €	0,00 €	* 316 534,13 €	* 2 333 887,19 €	6 252 833,46 €
2032	6 252 833,46 €	1 202 878,26 €	0,00 €	* 228 807,43 €	* 1 431 685,69 €	5 049 955,20 €
2033	5 049 955,20 €	1 251 643,47 €	0,00 €	185 963,52 €	1 437 606,99 €	3 798 311,73 €
2034	3 798 311,73 €	1 236 325,64 €	0,00 €	140 522,04 €	1 376 847,68 €	2 561 986,09 €
2035	2 561 986,09 €	1 316 959,43 €	0,00 €	95 354,33 €	1 412 313,76 €	1 245 026,66 €
2036	1 245 026,66 €	1 245 026,66 €	0,00 €	46 546,06 €	1 291 572,72 €	0,00 €
		<b>38 970 308,43 €</b>	<b>2 200 000,00 €</b>	<b>* 14 841 703,77 €</b>	<b>* 56 012 012,20 €</b>	

### Flux de remboursement

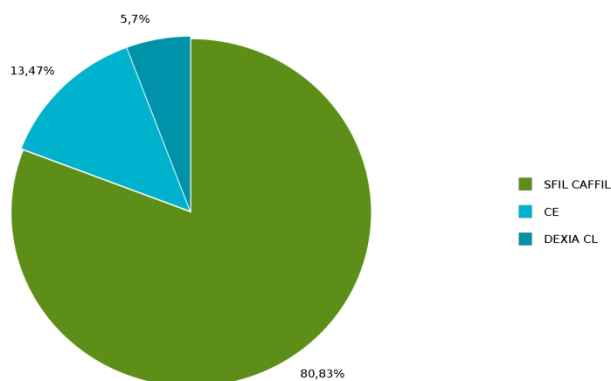


### Evolution du CRD



- Dettes par prêteur (sans nouveaux flux)

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
SFIL CAFFIL	31 257 668.61 €	80,83 %	
CAISSE D'EPARGNE	5 207 019.65 €	13,47 %	
DEXIA CL	2 205 620.13 €	5,70 %	0.00 €
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>38 670 308.39 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>-</b>



- Dette par année (sans nouveaux flux)

	2017	2018	2019	2020	2021	2026
Encours moyen	39 276 928 €	36 868 762 €	34 361 401 €	31 824 462 €	29 326 844 €	16 728 183 €
Capital payé sur la période	2 365 746 €	2 355 376 €	2 485 568 €	2 536 918 €	2 498 387 €	2 318 195 €
Intérêts payés sur la période	1 750 493 €	1 649 625 €	1 556 910 €	1 464 461 €	1 366 663 €	813 164 €
Taux moyen sur la période	4,29 %	5,09 %	4,31 %	4,36 %	4,38 %	4,33 %

- Soutenabilité de la dette (avec flux nouveaux<sup>8</sup>)

#### ENCOURS DE DETTE AU 31/12

€	2014	2015	2016	2017 <sup>(1)</sup>	2018 <sup>(2)</sup>	2019	2020
= Encours corrigé	27 770 365	30 066 662	29 567 289	34 969 828	37 314 932	35 762 697	33 592 314
/ Epargne brute	3 484 186	4 004 044	3 350 581	3 679 589	4 800 797	5 007 709	5 123 664
= Encours corrigé / Epargne brute	8,0	7,5	8,8	9,5	7,8	7,1	6,6

(1) périmètre budget principal avec intégration du budget développement économique

(2) périmètre budget principal avec intégration du budget développement culturel

L'encours de la dette<sup>9</sup> évoluerait de 41 M€ en 2017 à 33,6 M€ en 2020 soit un désendettement de 7,4 M€, - 18 %.

**Les travaux traditionnellement menés sur la prospective financière anticipent un recours à l'emprunt sur le budget principal 2018 et 2019 de 1 000 000 €/an et 500 000 € en 2020.**

<sup>8</sup> Y compris emprunts d'1 000 000 € en 2018 et 2019, 500 000 € 2020.

<sup>9</sup> Nouveau périmètre : budget principal intégration des budgets développement économique et développement culturel



L'augmentation de l'encours en 2018 provient également de l'intégration de la dette du budget développement culturel, dissous au 31 décembre 2017, dans l'encours du budget principal.

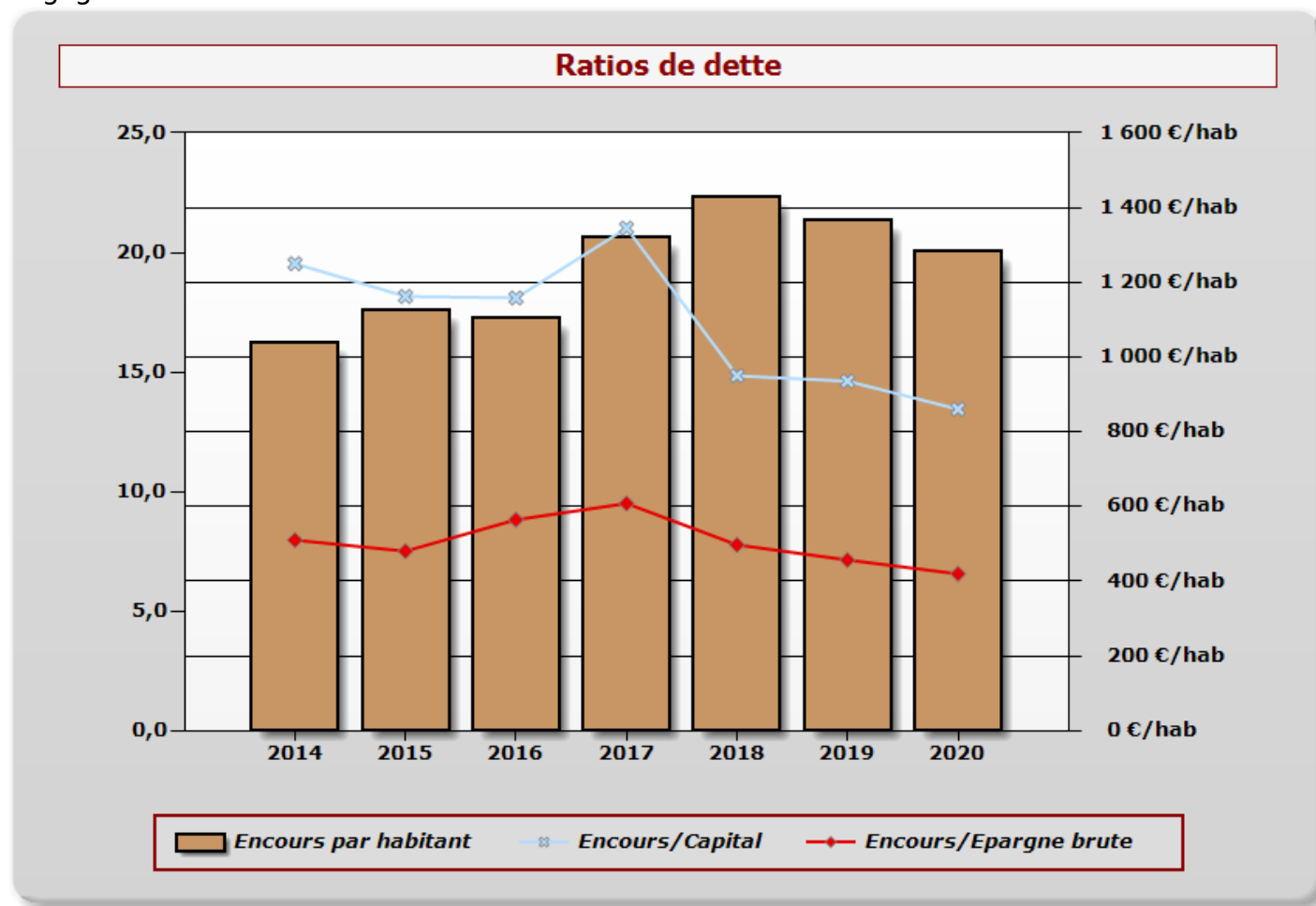
Le désendettement se justifie par un remboursement en capital de l'annuité supérieur au flux nouveau contracté :

€	2017	2018	2019	2020
Capital	2 121 993	2 355 376	2 552 235	2 659 351
Emprunt de l'année (Flux nouveau)	0	1 000 000	1 000 000	500 000
<b>Désendettement = Capital - emprunt</b>	<b>2 121 993</b>	<b>1 355 376</b>	<b>1 552 235</b>	<b>2 159 351</b>
<b>Besoin de financement = Emprunts minorés des remboursements de la dette</b>	<b>-2 121 993</b>	<b>-1 355 376</b>	<b>-1 552 235</b>	<b>-2 159 351</b>

**La dette se contracte de 2,1 M€ en 2017.**

**Les années 2018, 2019 et 2020 font l'objet de recours à l'emprunt à un niveau permettant de maîtriser nos ratios d'endettement.** Le délai de désendettement est inférieur à 10 ans en 2018 avec une tendance à la baisse pour atterrir à 6,6 années en 2020. Le seuil recommandé est de 10 années.

Dans l'hypothèse du respect des données de la prospective et sous réserve du maintien de l'autofinancement au-delà de 2020, la ville disposera en 2020 d'une capacité d'emprunt non négligeable d'environ 15 M€.



Le délai de désendettement (Encours / Epargne Brute) progresse de 8 années en 2014 à 9,5 années en 2017. A l'inverse, la situation s'améliore sensiblement en 2018, avec 7,8 années **pour atteindre 6,6 années en 2020, sous l'effet de la baisse de l'encours de dette de 37,3 M€ à 33,5 M€ entre 2018 et 2020, accompagnée d'une légère augmentation de l'épargne brute de 4,8 M€ à 5,1 M€.**

**L'augmentation du ratio par habitant est liée à la modification de périmètre de la dette avec l'impact d'intégration de la dette du développement économique et du budget du développement économique dans le budget principal.** Les ratios de dette par habitant sont donc à analyser avec prudence en fonction des périmètres réels de dette des budgets. Les notices de présentation budgétaire prenaient déjà en considération les dettes des budgets annexes avec leurs consolidations.

La stratégie financière de la commune permet donc de maîtriser la solvabilité de la ville sur la période concernée. **Le renforcement du caractère soutenable de l'endettement résulte, d'une part, de l'engagement de l'amélioration de la formation de l'épargne brute et, d'autre part, d'un recours à de nouveaux emprunts inférieur en volume au remboursement de l'annuité en capital.**

**Néanmoins, il convient de constater une certaine fragilité de l'équilibre financier de la ville. Le niveau d'investissement sur la période 2018/2020 n'est permis que par les prélèvements sur les réserves financières. La démarche de recherche d'économies devra se poursuivre pour maintenir une épargne de 2,5 M€ dans les années à venir afin de dégager des marges de manœuvre pour l'investissement.**

## **5. Les recettes d'investissement :**

**Le montant moyen des dépenses d'investissement s'est élevé à environ 5 453 630 €/an entre 2014 et 2017.** Le montant des équipements réalisés **sur 2017 a été de l'ordre de 6 120 175 € (non compris les Restes à Réaliser<sup>10</sup> de 3 842 954 €) contre 5 176 056 €** en 2016, soit une progression de + 18 %. Les crédits nouveaux 2018 au titre des dépenses d'équipement sont de 11,4 M€ non compris les restes à réaliser de 3,8 M€ soit un financement de 15,2 M€.

L'investissement budgétisé **sur 2018 est de 15,3 M€** auquel il convient d'ajouter un montant de 3 M€ non affecté abondant potentiellement les fonds de roulement (FDR) en fin d'exercice. Le budget doit être équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Les fonds de roulement sont donc calculés sur la base d'une consommation totale hors dépenses imprévues<sup>11</sup> sans prise en compte du taux d'exécution des dépenses. Le total de dépenses d'équipement en opération réelle s'élève donc à 15,2 M€ (dont 3,8 M€ de R.A.R. non compris 3,1 M€ d'abondement de fonds de roulements pour assurer le financement du plan pluriannuel d'investissement).

<sup>10</sup> Les Restes à Réaliser (R.A.R) issus de la comptabilité des engagements font partie intégrante du résultat du compte administratif. Dépenses d'investissement engagées sur l'exercice 2017 mais non encore mandatées (3 842 953,83 €) corrigées des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette (210 771,87€). Les R.A.R 2017 participent à l'équilibre budgétaire 2018 mais financés par l'affectation de résultat 2017.

<sup>11</sup> Chapitre 020 dépense imprévues = 471 942,29 €

**Le financement des dépenses d'investissement est assuré en 2017 comme suit :** 29,4 % par les ressources propres d'investissement (y compris produits de cession, FCTVA, TLE et divers), 9,7 % par les subventions et fonds affectés, 25,5 % par l'épargne nette de la ville de Rambouillet et sans recours à l'emprunt. En conséquence, le prélèvement sur le fonds de roulement est de - 35,4 %.

Le financement des dépenses d'équipement en 2017 et budgétairement en 2018 se décompose de la manière suivante :

#### FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

K€	2017	2018
<b>Dép. d'inv. hs annuité en capital</b>	<b>6 120</b>	<b>15 316</b>
Dép. d'inv. hs dette	6 120	15 316
Dépenses d'équipement	6 117	15 296
Dépenses directes d'équipement	6 117	15 296
Dépenses financières d'inv. <sup>(1)</sup>	3	20
<b>Financement des investissements</b>	<b>3 953</b>	<b>8 771</b>
Epargne nette	1 558	2 616
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 801	2 106
FCTVA	845	856
Produits des cessions	80	450
Diverses RPI	876	800
Fonds affectés (amendes...)	72	30
Subventions yc DGE / DETR	522	3 020
Emprunt	0	1 000
Variation de l'excédent global	-2 168	-6 544

K€	2017	2018 <sup>(2)</sup>
Excédent global de clôture (EGC)	9 648	4 845

(1) Dépenses financières compte 165 remboursement de caution.

(2) Majoration de l'EGC en 2018 de 1 740 352 € par intégration du fonds de roulement du budget développement culturel dissous au 21/12/2017.

Les investissements sont couverts budgétairement en 2018 par 2,6 M€ d'épargne nette, 2,1 M€ de Ressources Propres d'Investissement, 3 M€ de subventions et fonds affectés, 1 M€ d'emprunt et un prélèvement de - 6,5 M€ sur les fonds de roulement.

**Nos réserves (Solde Global de Clôture) se contractent donc en 2017 d'environ 1,7 M€. Avec une accélération de tendance en 2018, elles devraient évoluer de 9,6 M€ en 2017 à 4,8 M€ en 2018 sous l'effet du besoin de financement des dépenses d'investissement par prélèvement sur les réserves financières.**

L'épargne nette profiterait d'un rebond sensible en 2018 évoluant d'environ 1 M€ soit + 68 % sous l'effet essentiellement de l'augmentation du produit fiscal et d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ce scénario reste fragile au regard des incertitudes sur les ressources de la collectivité et sur la maîtrise des charges.

## **6. Dépenses d'investissement :**

### **a. La dette : Remboursement en capital**

Le remboursement du capital est dorénavant abordé dans le paragraphe intitulé « Structure et gestion dette du budget principal » (cf. page 34).

### **b. Les dépenses d'équipement**

Comme énoncé précédemment, la ventilation des dépenses d'équipement est la suivante :

Millions d'Euros (M€)	Dépenses d'investissement 2018
Crédits nouveaux hors opération exceptionnelle Gestion des Eaux Pluviales - Inondations	8,4
Opération exceptionnelle Gestion des Eaux Pluviales - Inondations	3,0
<b><i>Sous-total Crédits Nouveaux</i></b>	<b>11,4</b>
Restes à Réaliser 2017	3,8
<b><i>Sous-total Crédits d'équipement</i></b>	<b>15,2</b>
Abondement du Fonds de roulement de clôture	3,1
<b>Total</b>	<b>18,3</b>

Les crédits nouveaux (hors opération exceptionnelle) sont de 8,4 M€ en 2018 contre 7,1 M€ en 2017 (+ 18 %). Pour mémoire les restes à réaliser 2016 était de 3,2 M€ contre 3,8 M€ en 2017. Il s'agit de dépenses engagées en 2017 non mandatées. Elles ne font pas partie des crédits votés sur 2017 mais participent à l'équilibre.

En comptabilisant ces restes à réaliser, l'effort budgétaire au titre des dépenses réelles d'équipement (nouvelles dépenses + R.A.R) est de 12,3 M€ en 2017. 3,1 M€ abondent le fonds de roulement attendu en 2017 pour assurer le financement du plan pluriannuel d'investissement soit un total de dépenses d'investissement hors dette de 18,3 M€.

Les travaux sur le budget principal ne font pas l'objet d'ouverture d'autorisation de programme, AP/CP, qui sont clôturées depuis 2015.

**Le montant total des dépenses d'investissement est composé de 3 postes constituant des sous-totaux :**

- 1- Services Techniques.
- 2- Autres Missions.
- 3- Renouvellement / Nouvelles Infrastructures.

Il reste donc à affecter en crédits nouveaux 11,4 millions d'€ en 2018 (y compris opération exceptionnelle) sur les projets fléchés ci-après dans le tableau du PPI :

	2018	2019	2020
	BP	BP	BP
<b>1 - Service Technique</b>			
ST Voirie	925 000		
ST Bâtiments	991 860		
ST divers	644 565		
Autre services :	836 306		
<b><u>Sous-Total N°1 Service Technique</u></b>	<b>3 397 731</b>	<b>1 100 000</b>	<b>1 100 000</b>
<b>2 - Autres Missions</b>			
Secteur Jeunesse - RAJ	77 500		
Scolaire	108 000		
Petite Enfance	11 670		
Culture	310 950		
Communication Imprimerie	48 206		
DSI + <b>Plan Numérique (y/c RAR pour 186 117 €)</b>	880 783	550 000	480 000
AGECA	19 600		
Sport	88 220		
Police Municipale	14 800		
Urbanisme	250 000		
Administration Générale	24 000		
Vie Associative	10 000		
Service Garage	140 000		
Tranquillité Publique	7 839		
Divers (Etat d'urgence,Economie,...)	2 300		
<b><u>Sous-Total N°2 Autres Missions</u></b>	<b>1 993 868</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
<b>3 - Renouvellements/nouvelles Infrastructures</b>			
<b><u>Scolaire-Jeunesse:</u></b>			
CLAE Clairbois	100 000	3 500 000	1 000 000
<b>Plan Ecoles (travaux de gros entretiens )</b>	701 100	500 000	500 000
<b>Modulaires CLAE CLAIRBOIS</b>	300 000		
<b><u>Aménagements Urbains:</u></b>			
Schéma Local de Déplacement (Circulation Douce)	80 000		
Accessibilité	190 000	170 000	170 000
<b>Plan Voirie</b>	1 070 000	800 000	800 000
<b><u>Bâtiments:</u></b>			
Plan Renouvellement des Chaudières	225 976	400 000	
Archives		0	480 000
Mairie - huisserie - Couverture	80 000	600 000	
Pavillon du verger	300 000	312 240	0
<b><u>Autres opérations:</u></b>			
Gestions des eaux pluviales	3 000 000		
Etat des Restes à Réaliser 2017*	3 656 837		
Autres opérations - réserves	200 000	617 760	1 950 000
		0	
<b><u>Sous-Total N°3 renouvellements/Nouvelles Infrastructures</u></b>	<b>9 903 913</b>	<b>6 900 000</b>	<b>4 900 000</b>
<b>Total Dépenses d'Investissement</b>	<b>15 295 512</b>	<b>9 000 000</b>	<b>7 000 000</b>
<b>Total Capacité de financement</b>	<b>15 295 512</b>	<b>9 000 000</b>	<b>7 000 000</b>
<b>Ecart</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* la ligne des RAR 2017 de 3,65 M€ ne comprend pas ceux de la DSI qui sont directement comptabilisés dans la ligne "DSI - Plan numérique (y/c RAR)"

## Sur la période 2017-2020, le P.P.I. flèche trois plans pluriannuels dédiés aux actions suivantes :

- Plan Numérique et informatique pour un montant total de 2,3 M€.
- Plan Voirie pour un montant total de 3,7 M€.
- Plan Ecoles (Gros entretiens) pour un montant total de 2,4 M€.

Le P.P.I. constitue un fléchage pluriannuel pouvant faire l'objet d'ajustement.

## 7. Tableau de Bord de pilotage :

L'objectif est de mettre à disposition un tableau de bord synthétique marqueur du cycle d'exploitation et de la capacité d'investir en fonction des évolutions de la fiscalité, des charges de personnel et à caractère général en maîtrisant l'endettement de la ville et les fonds de roulements.

### Tableau de Bord 2018 :

Tableau de bord Synthétique (K€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Variation uniforme 3 taxes	0,5%	1,5%	2,5%	2,5%	2,2%	0,0%	0,0%
Charges à caractère général (chapitre 011)	-0,2%	-5,8%	-4,1%	2,9%	-5,7%	-1,5%	-1,5%
Charges de personnel(chapitre 012)	3,2%	1,9%	2,7%	1,7%	2,5%	2,5%	2,0%
Epargne nette	1 982	2 475	1 690	1 558	2 616	2 586	2 437
Dépenses d'Investissement hs annuité en capital	4 002	6 472	5 152	6 117	15 296	9 000	7 000
Excédent Global de Clôture (E.G.C., Fonds de roulement)	10 968	11 761	11 429	9 648	4 845	3 799	2 513
Variation E.G.C. (Prélèvement sur les réserves )	2 331	793	-332	-2 168	-6 544	-1 045	-1 287
Délai de désendettement (Encours (31.12) / Ep brute)	8,0	7,5	8,8	9,5	7,5	7,0	6,6
Emprunt	0	3 000	503	0	1 000	1 000	500
Encours de dette (31.12)	27 770	30 067	29 567	34 970	37 315	35 763	33 603

#### • Comparaison des trajectoires entre le budgétisé et le réalisé 2017 :

En 2017, les charges de caractère général évoluent de 2,9 % au lieu de 4,2 % prévu au budget 2017. Parallèlement, le pilotage de gestion des charges de personnel au cours de l'exercice a permis de clôturer l'exercice 2017 avec une progression de + 1,7 % au lieu de 3,4 %. Ces gains budgétaires ont impacté favorablement les résultats financiers de la ville et notamment l'épargne nette qui se maintient quasiment au même niveau de l'année 2016 soit à 1,6 M€ au lieu de 808 668 € attendus (conséquence d'une nouvelle baisse de DGF en 2017 de 540 000 €).

L'investissement 2017 est positionné à un niveau soutenu, supérieur de 18 % à l'année 2016. Le montant total des investissements, y compris les restes à réaliser<sup>12</sup>, s'élève à 9,9 M€ soit un taux d'exécution de 87 % des dépenses d'investissement.

Le délai de désendettement en 2017 est inférieur à 10 années, 9,5 années, au lieu de 11,5 années grâce au maintien de l'épargne brute.

Un prélèvement comptable sur les fonds de roulement en 2017 de 2,1 M€ auxquels il convient de rajouter les 3,8 M€ financés par l'affectation des résultats.

<sup>12</sup> Restes à réaliser : dépenses engagées non mandatées couvertes obligatoirement par des crédits budgétaires ouverts en 2017.

- **Les perspectives 2018 - 2020 :**

**L'épargne nette** est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement y compris l'annuité de la dette. Elle constitue la capacité d'autofinancement que la ville arrive à dégager pour financer ses investissements.

**L'objectif d'une collectivité de 30 000 habitants est d'atteindre au minimum 2,5 M€.** Ce seuil progresse au fur et à mesure de la réduction des fonds de roulement ; Quand l'Excédent Global de Clôture (E.G.C.) atteindra environ 1,7 M€ à l'horizon 2020, il ne formera plus mécaniquement une réserve suffisante pour participer et financer notre besoin d'investissement annuel. Seule l'épargne nette constituera la ressource déterminante et structurante de notre future capacité d'investissement. En conséquence, notre épargne nette devrait se situer à un niveau à cette période d'environ 3 M€ pour conserver une capacité d'investissement d'environ 7 M€. Néanmoins, la ville profitera globalement d'une capacité potentielle d'emprunt à l'horizon 2020/2021, à condition de ne pas constater une dégradation de son autofinancement. **Les conditions actuelles d'organisation et de fonctionnement de la collectivité, sur la base des évolutions des deux principaux postes de dépenses du cycle d'exploitation que sont les charges de personnel et à caractère général, permettent d'atteindre une épargne nette de 2 M€ dès 2018.** Cette progression sensible s'appuie sur la progression du produit fiscal avec une augmentation des taux de 2,2 % et des bases d'environ 2 % ainsi que sur la maîtrise de charges de personnel à + 2,5 % accompagnée d'une évolution des charges à caractère général à + 1 %<sup>13</sup>.

**Les années 2019 et 2020 devraient voir une épargne nette se stabiliser à 2,5 M€ avec une recette fiscale limitée à la progression des bases, d'environ + 450 000 €, sans augmentation des taux.**

**Les dépenses d'investissement** seront en recul entre 2019/2020, restant néanmoins à un niveau solide de 9 M€ en 2019 et 7 M€ en 2020 grâce aux prélèvements sur les réserves et le recours à l'emprunt.

**Le délai de désendettement** serait de 6,6 années en 2020, autorisant un recours à l'emprunt pour les années au-delà de 2020 d'environ 15 M€ afin de soutenir l'investissement.

L'enjeu le plus fort résidait dans la possibilité de réduire les charges à caractère général de - 1,5 % / an sur la période 2019/2020. **Les charges à caractère général ont fait l'objet d'un suivi particulier ces quatre dernières années de 2014 à 2017 avec une baisse cumulée de 864 753 € soit - 9 %.**

**Pour 2018,** l'objectif retenu est de maintenir un effort de rigueur de gestion. Néanmoins, une marge prudentielle est prévue compte tenu du palier significatif franchi entre 2014 et 2017. **Une progression de + 1 % par rapport au compte administratif 2017 est donc augurée en 2018, soit + 89 565 €.** Cette évolution permettrait d'atterrir fin 2018 à une dépense globale à caractère général de 9 046 081 €, **soit à un niveau toujours inférieur à la tendance initiale du tableau de bord de 2015 à 9 067 073 € pour l'année 2018. L'évolution est donc + 1 % en 2018 à périmètre constant et - 5,7 % par intégration**

---

<sup>13</sup> - 5,7 % comptablement par transfert de charges transport à la CART et reprise des dépenses du budget dév. Culturel.



**des charges du budget développement culturel et sous l'effet du transfert de la compétence transport à la CART.**

**L'autre enjeu majeur de l'équilibre futur du budget de la ville se situe dans la maîtrise des dépenses de personnel.**

Elles ont progressé de 1,1 million d'euros entre 2014 et 2017 avec + 1,7 % en 2017, soit + 312 189 € en volume. Les objectifs fixés sont de + 2,5 % en 2018, + 2,5 % en 2019, puis 2 % en 2020.

Tableau multicritères : impact de l'évolution des charges de personnel sur l'épargne nette.

Ch personnel (012)	Ch personnel (012)	Ep nette
Montant	Evol° nominale	Montant
2018	2018	2018
19 121 678	2,5%	2 445 427
19 214 373	3,0%	2 352 732
19 307 647	3,5%	2 259 458
19 400 921	4,0%	2 166 185

Le scénario central de la prospective est basé sur une évolution de 2,5 %. Une dégradation par palier de 0,5 % impacte l'épargne nette.

Par ailleurs, le manque de stabilité du contexte dans son ensemble rend peu lisible l'avenir des communes.

La commune procède à la reprise anticipée des résultats 2017 dans la proposition de vote des budgets 2018.

## **8. Conclusion :**

- ↻ **Pour la ville de Rambouillet, une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire est estimée en 2018 à environ 163 848 €.**
- ↻ **Les charges à caractère général ont fait l'objet d'un suivi particulier ces quatre dernières années de 2014 à 2017 avec une baisse cumulée de 864 753 € soit - 9 %. Une progression de + 1 % par rapport au compte administratif 2017 est donc augurée en 2018 soit + 89 565 € puis -1,5 % / an jusqu'en 2020.**
- ↻ **Les charges de personnel : progression de 1,1 million d'euros entre 2014 et 2017 avec + 1,7 % en 2018, soit + 312 189 € en volume. Les objectifs fixés sont de + 2,5 % en 2018, + 2,5 % en 2013 puis 2 % en 2020.**
- ↻ **L'effort d'investissement avec un objectif d'environ 9,9 M€ (avec les restes à réaliser) en 2018 sera poursuivi en 2018 à un niveau de 11,4 M€. La capacité totale d'investissement 2018/2020 reste à un niveau significatif de 31,3 M€.**
- ↻ **Le programme d'investissement de l'année 2018 s'effectuera avec un recours à l'emprunt de 1 000 000 € inférieur au remboursement en capital de l'annuité, soit un désendettement de - 2,1 M€. La ville emprunterait 1 000 000 € en 2019 et 500 000 € en 2020 avec toujours un objectif de réduction de la dette. L'encours de la dette évoluerait de 41 M€ en 2017 à 33,6 M€ en 2020, soit un désendettement de 7,4 M€, - 18 %.**
- ↻ **Le délai d'extinction de la dette est de 9,5 années en 2018 pour se contracter à 6,6 années en 2020, inférieur au seuil recommandé de 10 ans.**
- ↻ **Les taux d'imposition 2018 seront proposés avec une évolution mesurée de + 2,2 % conformément au plan prévisionnel d'équilibre financier présenté lors du débat d'orientation de 2015.**

## 9. Budget Eau potable :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 6 769 108 € et en investissement à 8 855 053 €.

### a. Résultat 2017 et Reprise des résultats

<i>Budget Eau Potable</i>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
<b>Résultat d'Exercice 2017</b>	738 968,78 €	74 614,03 €
<b>Résultat Reporté 2016</b>	4 695 522,58 €	2 283 583,82 €
<b>Résultat de clôture</b>	5 434 491,36 €	2 358 197,85 €
<b>Excédent Global</b>	7 792 689,21 €	

Solde des Restes à Réaliser en investissement	0,00 €
---	--------

<i>Budget Eau Potable</i>	<b>Affectation - Reprise des Résultats</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté - compte 002</b>	5 434 491,36 €
<b>Solde d'investissement reporté - compte 001</b>	2 358 197,85 €
<b>Excédents de fonctionnement capitalisés - compte 1068</b>	0,00 €

### a. Principaux Postes du budget :

Les principaux postes de produits et de charges se décomposent selon le détail suivant :

Budget EAU								
Section	Nature	BP 2017	VC / DM	CA 2017	RAR 2017	BP 2018	Ecart	Commentaires
Dépenses Fonctionnement	022	10 000,42				19 999,64	19 999,64	Dépenses imprévues
	Sous total 022 (reel)			0,00		19 999,64		
	023	5 242 599,58	22 589,00			5 821 069,36	5 821 069,36	Virement section d'investissement
	Sous total 023 (ordre)			0,00		5 821 069,36		
	605	360 000,00	28 367,00	388 291,45		410 000,00	21 708,55	achat d'eau
	6156	25 000,00	-10 500,00			25 000,00	25 000,00	Maintenance : dépannage, reprofilage, reprise de caniveaux ...
	6162	1 100,00				1 100,00	1 100,00	Assurance
	617	15 000,00				15 000,00	15 000,00	Etudes et analyse
	Sous total 011 (reel)			388 291,45		451 100,00		
	6215	30 000,00		30 000,00		30 750,00	750,00	Budget principal : Prise en charge salaires
	Sous total 012 (reel)			30 000,00		30 750,00		
	658						0,00	Charges diverses de gestion courante
	Sous total 65 (reel)			0,00		0,00		
	66111	98 000,00		94 569,74		87 778,00	-6 791,74	Intérêts de la dette
	66112			-4 003,61		0,00	4 003,61	Intérêts de la dette non échus
	Sous total 66 (reel)			90 566,13		87 778,00		
	678						0,00	Autres charges exceptionnelles
	Sous total 67 (reel)			0,00		0,00		
	6811	412 750,00		412 747,50		355 941,00	56 806,50	Dotation aux amortissements
	6862	2 470,00		2 469,92		2 470,00	-0,08	Dotation aux amortissements
Sous total 68 (ordre)			415 217,42		358 411,00			
<b>Montant Total Dépenses</b>	<b>6 196 920,00</b>	<b>40 456,00</b>	<b>924 075,00</b>			<b>6 769 108,00</b>		
Recettes Fonctionnement	002	4 695 522,58				5 434 491,36	5 434 491,36	Résultat de fonctionnement reporté
	Sous total 022 (reel)			0,00		5 434 491,36		
	70111	1 500 000,42		1 605 956,96		1 272 810,00	-333 146,96	Vente d'eau
	Sous total 70 (reel)			1 605 956,96		1 272 810,00		
	75						0,00	Produits de gestion courante
	Sous total 75 (reel)			0,00		0,00		
	7718						0,00	Produit exceptionnel
	778			15 236,92		15 235,64	-1,28	Autres produits exceptionnels
	Sous total 77 (reel)			15 236,92		15 235,64		
	777	1 397,00	40 454,00	41 849,82		46 571,00	4 721,18	Amortissements des subventions
	7811		2,00	0,08			-0,08	Reprises sur Amortis des immo.
	Sous total 042 (ordre)			41 849,90		46 571,00		
<b>Montant Total Recettes</b>	<b>6 196 920,00</b>	<b>40 456,00</b>	<b>1 663 043,78</b>			<b>6 769 108,00</b>		
Dépenses Investissement	020	11 320,80				19 999,79	19 999,79	Dépenses imprévues
	Sous total 020 (reel)			0,00		19 999,79		
	139111	1 397,00	17 867,00	19 263,29		1 397,00	-17 866,29	Amortissements des subventions
	13912		22 587,00	22 586,53		45 174,00		
	281351		1,00	0,01				
	281531		1,00	0,07				
	Sous total 040 (ordre)			41 849,90		46 571,00		
	1641	164 882,00	1,00	164 882,31		171 029,00	6 146,69	Remboursement en capital de la dette source Finance Active
	1681	4 002,00		4 002,00		4 002,00	0,00	Remboursement en capital de la dette agence de l'eau
	Sous total 16 (reel)			168 884,31		175 031,00		
	2031	232 328,00		3 672,00		25 400,00	21 728,00	Démarrage études bassin du Bel-Air
	Sous total 20 (reel)			3 672,00		25 400,00		
	21531	201 983,77		4 463,77		800 000,00	795 536,23	Réseau d'adduction/branchements
	21531	130 000,00					0,00	Réhabilitation forage
	Sous total 21 (reel)			4 463,77	0,00	800 000,00		
	21531	73 487,00					0,00	Passage immobilisation du 2031 au 21531 (ordre)
	2315		23 026,00	23 025,06				
	Sous total 041 (ordre)			23 025,06		0,00		
	2313	3 356 711,00	-17 868,00			6 288 051,21	6 288 051,21	Réserve Fonds de Roulement pour PPI
	2315	2 500 000,00				1 000 000,00	1 000 000,00	Travaux sur réseaux
	2315	300 700,00		133 407,41			-133 407,41	Eau quartier Beausoleil
	2315	1 500 000,00				500 000,00	500 000,00	Eau production
	238	102 004,43					0,00	
Sous total 23 (reel)			133 407,41	0,00	7 788 051,21			
Sous Total					0,00	8 855 053,00		
<b>Montant Total Dépenses</b>	<b>8 578 816,00</b>	<b>45 615,00</b>	<b>375 302,45</b>			<b>8 855 053,00</b>		
Recettes Investissement	001	2 283 583,82				2 358 197,85	2 358 197,85	Solde d'exécution de la section d'investissement
	Sous total 001 (reel)			0,00		2 358 197,85		
	021	5 242 599,58	22 589,00			5 821 069,36	5 821 069,36	Virement à la section d'exploitation
	Sous total 021 (ordre)			0,00		5 821 069,36		
	10222	13 925,80		11 674,00		17 375,00	5 701,00	Fctva
	Sous total 10 (reel)			11 674,00		17 375,00		
	1313	550 000,00				299 999,79	299 999,79	Subvention départementale
	Sous total 13 (ordre)			0,00		299 999,79		
	1641						0,00	Emprunt
	Sous total 16 (reel)			0,00		0,00		
	1641						0,00	Emprunt (opération d'ordre)
	2031	73 487,00					0,00	Passage immobilisation du 2031 au 21531 (ordre)
	238		23 026,00	23 025,06				
	Sous total 041 (ordre)			23 025,06		0,00		
	28031	76 694,00		76 693,84		20 281,00	-56 412,84	
	281351	13 182,00		13 181,82		12 285,00	-896,82	
	281531	280 793,00		280 792,07		281 294,00	501,93	Amortissements des immobilisations
	281532	35 561,00		35 560,75		35 561,00	0,25	
281561	6 520,00		6 519,02		6 520,00	0,98		
4818	2 470,00		2 469,92		2 470,00	0,08	Charges à étaler	
Sous total 040 (ordre)			415 217,42		358 411,00			
Sous total					0,00	8 855 053,00		
<b>Montant Total Recettes</b>	<b>8 578 816,20</b>	<b>45 615,00</b>	<b>449 916,48</b>			<b>8 855 053,00</b>		

Il convient de poursuivre et d'ajuster le programme pluriannuel de travaux pour répondre aux obligations de maintien et de pérennisation de fourniture de l'Eau Potable aux usagers.

Le programme d'investissement pluriannuel s'articule de la manière suivante :

	2017	2018	2019	2020
<b>20, 21, 23... - Dépenses directes d'équipt</b>	<b>141 543</b>	<b>2 325 400</b>	<b>3 325 000</b>	<b>3 125 000</b>
Etude relative à la DUP (2031)	3 672	25 400	25 000	25 000
Travaux de réhabilitation sur rues div (21531)	4 464	800 000	800 000	600 000
Opération Usines de traitement (2315)	0	500 000	1 500 000	0
Service Distribution Eau (21561)	133 407	0		
RAR 2017 reporté sur 2018		0		
Travaux mise en conformité DUP		1 000 000	1 000 000	
Autres opérations d'équipement	0	0	0	2 500 000

Les crédits seront ouverts annuellement sans procédure d'ouverture AP/CP. Les dépenses d'investissement seraient de 2,3 M€ en 2018. Il n'y a pas de restes à réaliser.

**Le programme 2017/2020 en dépenses d'investissement s'élève à 8,9 M€.**

**Le plan de financement s'articule selon le tableau ci-dessous :**

€	2017	2018	2019	2020
<b>Dép. d'inv. hs annuité en capital</b>	<b>141 543</b>	<b>2 325 400</b>	<b>3 325 000</b>	<b>3 125 000</b>
<b>Financement des investissements</b>	<b>955 127</b>	<b>864 780</b>	<b>1 692 824</b>	<b>1 898 405</b>
Epargne nette	943 453	547 406	618 922	630 980
Ressources propres d'inv. (RPI)	11 674	17 375	773 902	467 424
FCTVA	11 674	17 375	773 902	467 424
Produits des cessions	0	0	0	0
Diverses RPI	0	0	0	0
Subventions yc affectations	0	300 000	300 000	300 000
Emprunt	0	0	0	500 000
Variation de l'excédent global	813 584	-1 460 620	-1 632 176	-1 226 595

€	2017	2018	2019	2020
Excédent global de clôture (EGC)	7 792 690	6 332 070	4 699 894	3 473 299

**Le plan de financement estimé des investissements entre 2017 et 2020 de 8,9 M€** se caractérise par une épargne nette de 2,7 M€, de 1,3 M€ de ressources propres d'investissement, de 0,5 M€ d'emprunt et de 0,9 M€ de subventions. Le solde est prélevé sur les fonds de roulement à hauteur de 8,1 M€. L'équilibre dépend de la capacité à dégager l'épargne nette inscrite dans la prospective financière. En fin de période, les fonds de roulement (réserves) se contractent à 3,4 M€.

Une somme d'équipement annuel, hors PPI, sera inscrite en 2018 mais ne constitue qu'une réserve pour financer les dépenses à venir du PPI. Elle abonde les fonds de roulement.

**L'épargne nette** évolue de 943 553 € en 2017 à environ 550 000 € en 2018. Elle se stabiliserait autour de 600 000 € entre 2019 et 2020. Cette réduction prend son origine dans

la baisse de la surtaxe eau de 0,26 €/m<sup>3</sup>. En effet, la nouvelle station d'épuration construite par le SIRR nécessite un investissement important de 23 M€ H.T. financé par une augmentation de la part de la taxe du SIRR de 0,54 €/m<sup>3</sup>. Pour réduire l'impact de ce programme sur les Rambolitains, le coût de sa réalisation sera en partie financé par une baisse de la part communale du prix de l'eau à hauteur de - 0,26 €/m<sup>3</sup> et de - 0,06 €/m<sup>3</sup> sur la surtaxe assainissement, soit - 0,32 €/m<sup>3</sup> au total.

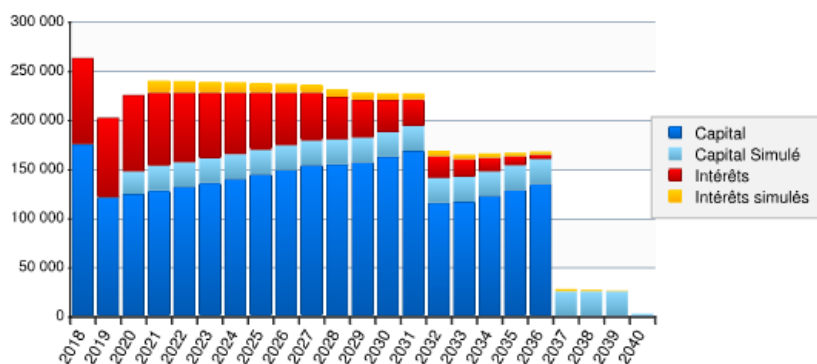
	2017	2018	2019	2020
<b>Délai de désendettement (encours /épargne brute)</b>	<b>2,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,2</b>	<b>3,6</b>

**Le délai de désendettement** (Encours/Epargne Brute) reste à un niveau faible autour de 2,4 années avec une remontée à niveau satisfaisant en 2020 à 3,6 années. Il est prévu d'emprunter 500 000 € en 2020. Le budget conserve en réserve des marges de manœuvre en termes d'endettement.

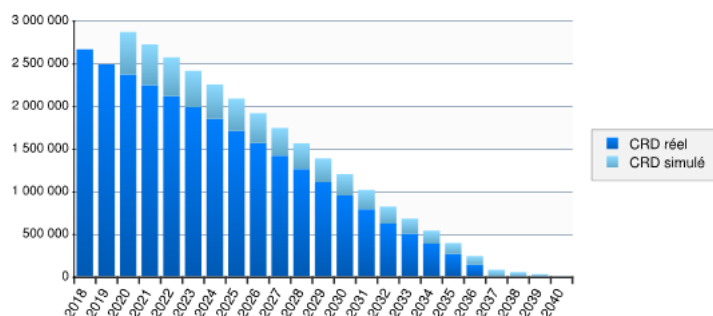
L'annuité évoluerait de 262 787 € en 2018 à 225 004 € en 2020.

□ **Structure et gestion de la dette du budget Eau**

Flux de remboursement



Evolution du CRD



Le CRD et les flux de remboursement intègrent la simulation d'un emprunt de 1 000 000 € contracté en 2020, conformément à la prospective financière. Ils sont calculés sur des durées respectives de 20 ans au taux de 2,50 %.

**Synthèse de votre dette au 31/12/2017**

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
2 660 532,16 €	3,33 %	16 ans et 1 mois	9 ans et 3 mois	7

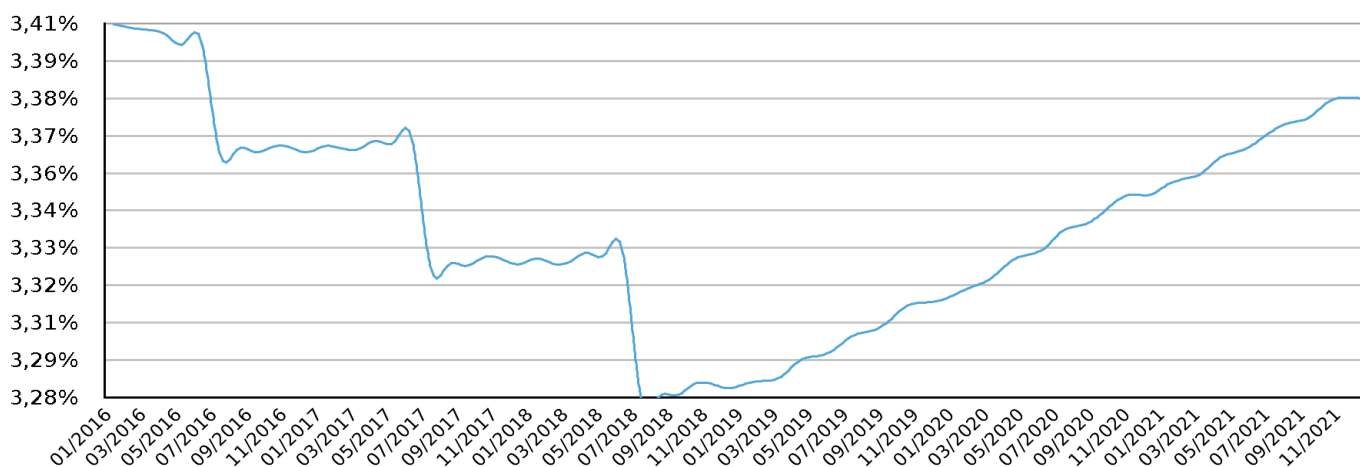
**Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N**

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	2 660 532.16 €	175 030.38 €	* 87 756.45 €	* 262 786.83 €	2 485 501.78 €
2019	2 485 501.78 €	120 752.68 €	* 81 105.14 €	* 201 857.82 €	2 364 749.10 €
2020	2 864 749.10 €	147 112.46 €	* 77 891.54 €	* 225 004.00 €	2 717 636.64 €
2021	2 717 636.64 €	152 812.66 €	* 87 093.21 €	* 239 905.87 €	2 564 823.98 €
2022	2 564 823.98 €	156 611.96 €	* 82 616.78 €	* 239 228.74 €	2 408 212.02 €
2023	2 408 212.02 €	160 602.95 €	* 78 040.83 €	* 238 643.78 €	2 247 609.07 €
2024	2 247 609.07 €	164 793.40 €	* 73 203.56 €	* 237 996.96 €	2 082 815.67 €
2025	2 082 815.67 €	169 201.27 €	* 68 279.34 €	* 237 480.61 €	1 913 614.40 €
2026	1 913 614.40 €	173 825.57 €	* 62 823.59 €	* 236 649.16 €	1 739 788.83 €
2027	1 739 788.83 €	178 685.21 €	* 57 302.02 €	* 235 987.23 €	1 561 103.62 €
2028	1 561 103.62 €	179 710.51 €	* 51 564.10 €	* 231 274.61 €	1 381 393.11 €
2029	1 381 393.11 €	181 670.86 €	* 45 726.13 €	* 227 396.99 €	1 199 722.25 €
2030	1 199 722.25 €	187 304.00 €	* 39 612.36 €	* 226 916.36 €	1 012 418.25 €
2031	1 012 418.25 €	193 221.46 €	* 33 397.06 €	* 226 618.52 €	819 196.79 €
2032	819 196.79 €	140 448.69 €	* 27 677.59 €	* 168 126.28 €	678 748.10 €
2033	678 748.10 €	141 450.99 €	23 068.59 €	164 519.58 €	537 297.11 €
2034	537 297.11 €	147 273.54 €	18 140.20 €	165 413.74 €	390 023.57 €
2035	390 023.57 €	153 387.22 €	13 063.94 €	166 451.16 €	236 636.35 €
2036	236 636.35 €	159 553.02 €	7 765.56 €	167 318.58 €	77 083.33 €
2037	77 083.33 €	25 000.00 €	2 249.71 €	27 249.71 €	52 083.33 €
2038	52 083.33 €	25 000.00 €	1 609.23 €	26 609.23 €	27 083.33 €
2039	27 083.33 €	25 000.00 €	975.55 €	25 975.55 €	2 083.33 €
2040	2 083.33 €	2 083.33 €	341.87 €	2 425.20 €	0.00 €
		<b>3 160 532.16 €</b>	<b>* 1 021 304.35 €</b>	<b>* 4 181 836.51 €</b>	

**Tableau de bord**

Elements de synthèse	Au 31/01/2018	Au 31/12/2017	Variation
<b>Votre dette globale est de :</b>	2 591 066.07 €	2 660 532.16 €	↓
<b>Son taux moyen hors swap s'élève à :</b>	3.33 %	3.33 %	→
<b>Sa durée résiduelle moyenne est de :</b>	16.01 ans	16.12 ans	→
<b>Sa durée de vie moyenne est de :</b>	9.26 ans	9.33 ans	→

7 emprunt(s) réparti(s) auprès de 5 établissement(s) prêteur(s).

**Evolution annuelle du taux moyen (en %)****Dettes par type de risque**

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	2 408 897.01 €	92,97 %	3,58 %
Variable	182 169.06 €	7,03 %	0,04 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>2 591 066.07 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3,33 %</b>

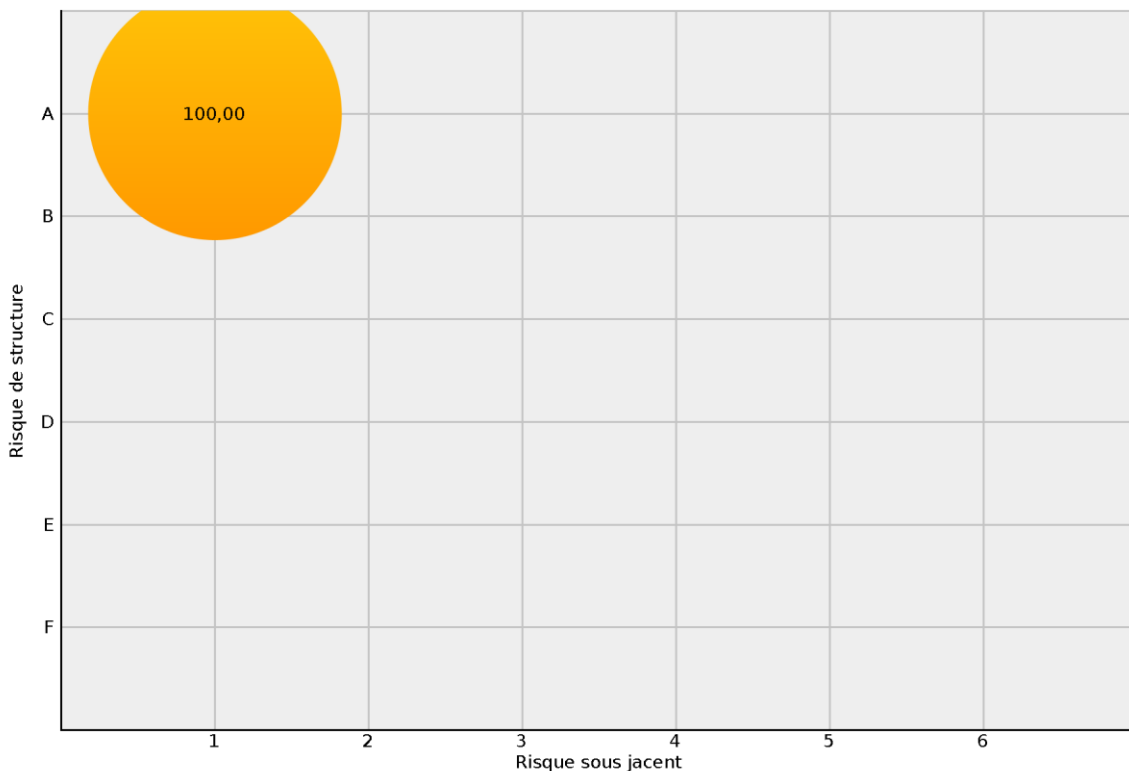
**Le risque financier du taux variable est nul** dans la mesure où ces taux indexés constituent des taux de marché avec une marge très faible et ces index monétaires ne sont pas assortis de pénalités de remboursement anticipé. Ils constituent à la fois une souplesse et une richesse dans l'encours.



### Dette selon la charte de bonne conduite (Charte Gissler)

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD

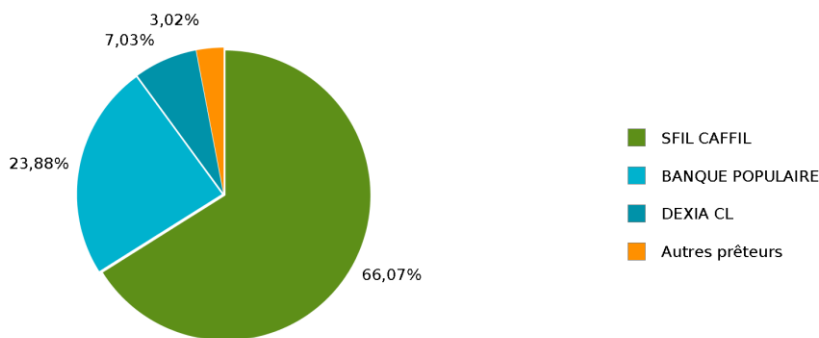


Risque élevé

© Finance Active

Au sens strict de cette Charte de bonne conduite, l'exposition du budget Eau au risque est considérée comme nulle.

### Dette par prêteur



La part communale de la surtaxe Eau Potable 2017 était de 1,166 € H.T./m<sup>3</sup>. Elle est proposée avec une baisse de - 0,26 € / m<sup>3</sup> en 2018 soit à 0,906 € H.T. / m<sup>3</sup>.

## 10. Budget Assainissement :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 8 744 506 € et en investissement à 10 857 385 €.

### a. Résultat 2017 et Reprise des résultats :

<i>Budget Assainissement</i>	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
<b>Résultat d'Exercice 2017</b>	787 005,61 €	-2 888 695,68 €
<b>Résultat Reporté 2016</b>	6 667 004,44 €	4 798 520,33 €
<b>Résultat de clôture</b>	7 454 010,05 €	1 909 824,65 €
<b>Excédent Global</b>	9 363 834,70 €	

Solde des Restes à Réaliser en investissement	-1 127 616,71 €
---	-----------------

<i>Budget Assainissement</i>	Affectation - Reprise des Résultats
<b>Résultat de fonctionnement reporté - compte 002</b>	7 454 010,05 €
<b>Solde d'investissement reporté - compte 001</b>	1 909 824,65 €
<b>Excédents de fonctionnement capitalisés - compte 1068</b>	0,00 €

### b. Principaux Postes du budget :

Les principaux postes de produits et de charges se décomposent selon le détail suivant :

Section	Nature	BP 2017	VC DM	CA 2017	RAR 2016	BP 2018	Ecart	Commentaires	
Dépenses Fonctionnement	022	20 000,56	-4,00			4 999,95	4 999,95	Dépenses imprévues	
	Chapitre 022 (réel)			0,00		4 999,95			
	023	7 206 603,44	12019,00			8 009 163,05	8 009 163,05	Virement section d'investissement	
	Chapitre 023 (ordre)			0,00		8 009 163,05			
	6061	1 000,00		142,56		1 000,00	857,44	Facture d'électricité poste de refolement	
	6156	10 000,00				10 000,00	10 000,00	Maintenance : dépannage, reprofilage, reprise de caniveaux ...	
	617	15 000,00		3 672,00		15 000,00	11 328,00	Etudes et analyse	
	6222	10 000,00		6 802,40		10 000,00	3 197,60	Rémunérations Eaux pluviales SMAGER +VEOLIA (redevances R2,R3, R4)	
	6226	5 000,00				5 000,00	5 000,00	honoraires	
	6261	1 000,00				1 000,00	1 000,00	Concours divers	
	Chapitre 011 (réel)			10 616,96		42 000,00			
	6215	30 000,00		30 000,00		30 750,00	750,00	Prise en charge salaires- nouveau pôle asst-eau	
	Chapitre 012 (réel)			30 000,00		30 750,00			
	6541		4,00	0,90					
	Chapitre 65 (réel)			0,90					
	66111	203 415,00		200 314,21		193 726,00	-6 588,21	Intérêts de la dette / Source finance active	
	66112	17 421,00		15 615,90		0,00	-15 615,90	Intérêts de la dette non échus / source finance active	
	6681						0,00	Intérêt de la dette imputés au 66111	
	Chapitre 66 (réel)			215 930,11		193 726,00			
	673	5 000,00	-2,00	3 830,31		5 000,00	1 169,69	Annulation de titres sur exercice antérieur , provisions	
	678		2,00	1,01					
	Chapitre 67 (réel)			3 831,32		5 000,00			
	6811	386 927,00		386 924,67		441 906,00	-54 981,33	Dotation aux amortissements	
	6862	16 961,00		16 960,87		16 961,00	-0,13	Dotation aux amortissements	
	Chapitre 042 (ordre)			403 885,54		458 867,00			
	<b>Montant Total Dépenses</b>	<b>7 928 328,00</b>	<b>12 019,00</b>	<b>664 264,83</b>		<b>8 744 506,00</b>			
	Recettes Fonctionnement	002	6 667 004,44				7 454 010,05	7 454 010,05	Résultat de fonctionnement reporté
		Chapitre 002 (réel)			0,00		7 454 010,05		
70611		1 000 000,00		1 139 708,30		1 056 526,00	-83 182,30	Surtaxe 0,7222 € H.T./m3.	
7067							0,00	Remboursement de frais	
Chapitre 70 (réel)			1 139 708,30		1 056 526,00				
7588		180 000,56		218 223,09		149 999,95	-68 223,14	Taxe de raccordement à l'égout en 2013 remplacée par la Participation financière à l'assainissement collectif en 2014	
Chapitre 75 (réel)			218 223,09		149 999,95				
7788			2,00	1,16			-1,16	Produit exceptionnelle	
Chapitre 77 (réel)			1,16		0,00				
777		81 323,00	12016,00	93 337,29		83 970,00	-9 367,29	Amortissements des subventions	
7811			1,00	0,60			-0,60	Reprise sur amortissement	
Chapitre 042 (ordre)			93 337,89		83 970,00				
<b>Montant Total Recettes</b>		<b>7 928 328,00</b>	<b>12 019,00</b>	<b>1 451 270,44</b>		<b>8 744 506,00</b>			
Dépenses Investissement	001						0,00	Solde d'exécution de la section d'investissement	
	Chapitre 001 (réel)			0,00		0,00			
	020					20 000,30	-20 000,30	Dépenses imprévues	
	Chapitre 020 (réel)			0,00		20 000,30			
	139111	65 904,00	12016,00	77 919,83		68 551,00	-9 368,83		
	13912	6 646,00		6 645,17		6 646,00	0,83	Amortissements des subventions	
	13913	8 773,00		8 772,29		8 773,00	0,71		
	281532		1,00	0,60			-0,60		
	4818						0,00	Charges à étaler	
	Chapitre 040 (ordre)			93 337,89		83 970,00			
	1641	168 676,00		168 675,08		177 109,00	-8 433,92	Remboursement en capital de la dette source Finance Active 78 927,35 €	
	1681	4 861,00	2,00	4 862,16		4 861,00	1,16	Remboursement en capital de la dette agence de l'eau (0€)	
	Chapitre 16 (réel)			173 537,24		181 970,00			
	2031	480 000,00	443000,00	259 479,12	343 406,88	250 000,00	-9 479,12	Démarrage études bassin du Bel-Air	
	2031					218 000,00	218 000,00	Etude inondation	
	Chapitre 20 (réel)			259 479,12		468 000,00			
	21532	120 000,00	275242,00	31 269,60	363 972,36	800 000,00	768 730,40	Travaux sur réseaux (Cf.PPI)	
	2188	5 038 851,71	-718242,00			2 782 000,00	2 782 000,00	Equilibre Pluriannuel Fonds de Roulement	
	Chapitre 21 (réel)			31 269,60		3 582 000,00			
	2315					600 000,00	600 000,00	Travaux sur réseaux en cours	
	2315	3 697 599,30		2 655 351,49	203 596,37		-2 655 351,49	ASS - Quartier travaux divers	
	2315	300 000,00				1 000 000,00	1 000 000,00	ASS - Opération travaux séparatif	
	2315	1 500 000,00					0,00	ASS - Bassin de rétention	
	2315	1 200 000,00				1 000 000,00	1 000 000,00	ASS - Quartier Beausoleil branchement privé	
	2315	259 882,99		156 241,89	216 641,10		-156 241,89	ASS - Quartier Beausoleil	
	238					2 793 827,99	2 793 827,99	Equilibre Pluriannuel Fonds de Roulement	
	Chapitre 23 (réel)			2 811 593,38		5 393 827,99			
	2315-150						0,00	Avance remboursable opération d'ordre interne à la section	
2315	112 689,00		112 689,00			-112 689,00	Avance remboursable opération d'ordre interne à la section		
Chapitre 041 (ordre)			112 689,00		0,00				
<b>Montant Total Dépenses</b>	<b>12 963 883,00</b>	<b>12 019,00</b>	<b>3 481 906,23</b>		<b>10 857 385,00</b>				
Recettes Investissement	001	4 798 520,33				1 909 824,65	1 909 824,65	Solde d'exécution de la section d'investissement	
	Chapitre 001 (réel)			0,00		1 909 824,65			
	021	7 206 603,44	12019,00			8 009 163,05	8 009 163,05	Virement à la section d'exploitation	
	Chapitre 021 (ordre)			0,00		8 009 163,05			
	10222	22 862,23		23 795,00		279 530,00	255 735,00	FCTVA 2013 (CA 2012)	
	1068						0,00	Affectation -Excédents de fonctionnement capitalisés. 0 en 2013	
	Chapitre 10 (réel)			23 795,00		279 530,00			
	13111	359 320,00		52 840,00		200 000,30	147 160,30	subvention agence de l'eau	
	1313	60 000,00					0,00	Subvention départementale	
	Chapitre 13 (réel)			52 840,00		200 000,30			
	1641			0,01			-0,01	emprunt	
	1681			1,00			-1,00	autres emprunt	
	Chapitre 16 (réel)			1,01		0,00			
	238	112 689,00		112 689,00			-112 689,00	Avance remboursable opération d'ordre interne à la section	
	238-112						0,00	Avance remboursable opération d'ordre interne à la section	
	Chapitre 041 (ordre)			112 689,00		0,00			
	28031	5 163,00		5 162,31		57 059,00	51 896,69		
	28128	51 355,00		51 354,66		51 355,00	0,34		
	281211	5 722,00		5 721,06		5 722,00	0,94	Amortissements des immobilisations	
	281532	324 687,00		324 686,64		327 770,00	3 083,36		
	4818	16 961,00		16 960,87		16 961,00	0,13	Charges à étaler	
Chapitre 040 (ordre)			403 885,54		458 867,00				
<b>Montant Total Recettes</b>	<b>12 963 883,00</b>	<b>12 019,00</b>	<b>593 210,55</b>		<b>10 857 385,00</b>				

Il convient de poursuivre et d'ajuster le programme pluriannuel de travaux pour répondre aux obligations de maintien et de pérennisation de traitement des eaux usées.

Le programme d'investissement pluriannuel s'articule de la manière suivante :

	2017	2018	2019	2020
<b>20, 21, 23... - Dépenses directes d'équipt</b>	<b>3 102 342</b>	<b>4 995 616</b>	<b>5 850 000</b>	<b>5 530 000</b>
Frais d'étude mise à jour du SDA et suites (2031)	242 441	250 000	50 000	50 000
Unitaire R. de La Motte	0	600 000	1 000 000	800 000
Quartier Beau Soleil et RAR 2017 420 237 €	2 811 593	420 237		
Quartier beau Soleil Branchts privés	0	1 000 000	0	
RAR 2017 hors Quartier Beau Soleil (2315)	0	707 379	0	0
Travaux séparatifs suite au SDA (2315)	0	1 000 000	2 000 000	2 000 000
Bassin de rétention unitaire EU (2315)	0	0	2 000 000	2 000 000
Etude	0	218 000	0	
Travaux gros entretiens canalisations existantes	31 270	800 000	800 000	680 000
Autres opérations d'équipement	17 038	0	0	0

Les crédits seront ouverts annuellement sans procédure d'ouverture AP/CP.

Les dépenses d'investissement seraient à 3,1 M€ en 2017, non compris les restes à réaliser de 1 127 616 €. (707 379 € + 420 237 €, quartier Beau Soleil).

**Le programme 2017/2020 en dépenses d'investissement s'élève à 19,4 M€.**

**Le plan de financement s'articule selon le tableau ci-dessous :**

€	2017	2018	2019	2020
<b>Dép. d'inv. hs annuité en capital</b>	<b>3 102 343</b>	<b>4 995 616</b>	<b>5 850 000</b>	<b>5 530 000</b>
<b>Financement des investissements</b>	<b>1 000 653</b>	<b>1 235 937</b>	<b>1 262 322</b>	<b>5 519 308</b>
Epargne nette	924 017	756 407	753 442	749 873
Ressources propres d'inv. (RPI)	23 796	279 530	508 880	819 435
FCTVA	23 795	279 530	508 880	819 435
Produits des cessions	0	0	0	0
Diverses RPI	1	0	0	0
Subventions yc affectations	52 840	200 000	0	0
Emprunt	0	0	0	3 950 000
Variation de l'excédent global	-2 101 690	-3 759 680	-4 587 678	-10 692

€	2017	2018	2019	2020
Excédent global de clôture (EGC)	9 363 835	5 604 155	1 016 477	1 005 785

**Le plan de financement estimé des investissements entre 2017 et 2020 de 19,4 M€** se caractérise par une épargne nette de 3,2 M€, de 1,6 M€ de ressources propres d'investissement, 3,9 M€ d'emprunts et 0,25 M€ de subventions. Le solde est prélevé sur les fonds de roulement à hauteur de 10,5 M€. L'équilibre dépend de la capacité à dégager l'épargne nette inscrite dans la prospective financière.

Une somme d'équipement annuel, hors PPI, sera inscrite en 2017, mais ne constitue qu'une réserve pour financer les dépenses à venir du PPI. Elle abonde les fonds de roulement.

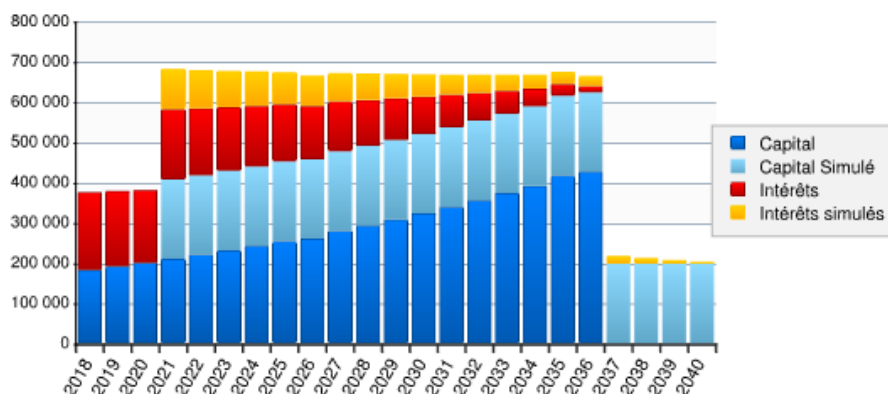
**L'épargne nette** évolue de 924 017 € en 2017 à environ 750 000 € en 2018. Elle se stabiliserait autour de 750 000 € entre 2019 et 2020. Cette réduction prend son origine dans la baisse de la surtaxe eau de - 0,6 € / m<sup>3</sup>. En effet, la nouvelle station d'épuration construite par le SIRR nécessite un investissement important de 23 M€ H.T. financé par une augmentation de la part de la taxe du SIRR de 0,54 € / m<sup>3</sup>. Pour réduire l'impact de ce programme sur les Rambolitains, le coût de sa réalisation sera en partie financé par une baisse de la part communale du prix de l'eau à hauteur - 0,26 € / m<sup>3</sup> et de - 0,06 € / m<sup>3</sup> sur la surtaxe assainissement, soit - 0,32 € / m<sup>3</sup> au total.

	2017	2018	2019	2020
<b>Délai de désendettement (encours / épargne brute)</b>	<b>5,0</b>	<b>5,7</b>	<b>5,4</b>	<b>9,3</b>

**Le délai de désendettement** reste à un niveau mesuré de l'ordre de 5,5 années en moyenne jusqu'en 2019. Un recours à l'emprunt est prévu en 2020 à hauteur de 3,9 M€, positionnant le délai de désendettement à 9,3 années.

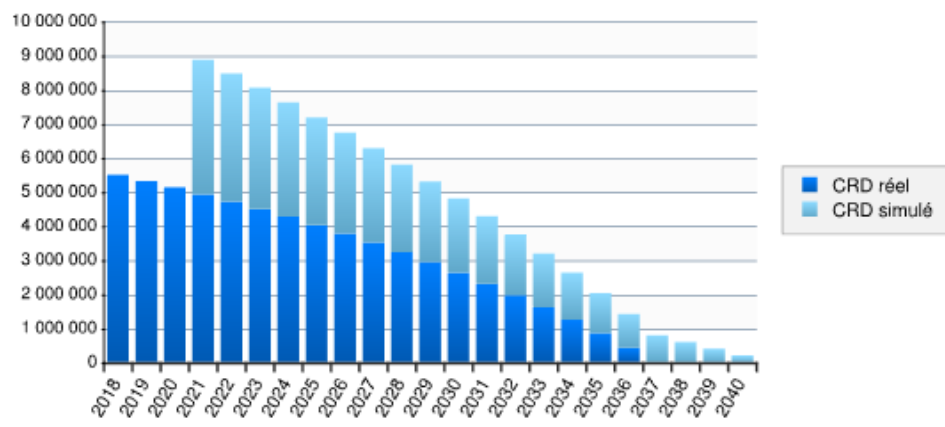
#### □ Structure et gestion de la dette du budget Assainissement

##### Flux de remboursement



Il n'est pas anticipé à ce jour de recours à l'emprunt dans la prospective financière pluriannuelle entre 2018 et 2019, bien qu'une capacité d'endettement existe sur cette période. L'effet de seuil de l'amortissement provient de la contractualisation d'un nouvel emprunt en 2020 avec un amortissement progressif à hauteur de 3,9 M€.

### Evolution du CRD



**Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N**

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	5 496 369.29 €	181 969.83 €	193 725.58 €	375 695.41 €	5 314 399.46 €
2019	5 314 399.46 €	190 825.26 €	187 382.20 €	378 207.46 €	5 123 574.20 €
2020	5 123 574.20 €	200 123.48 €	180 721.65 €	380 845.13 €	8 873 450.72 €
2021	8 873 450.72 €	407 386.60 €	274 325.58 €	681 712.18 €	8 466 064.12 €
2022	8 466 064.12 €	417 637.89 €	261 500.27 €	679 138.16 €	8 048 426.23 €
2023	8 048 426.23 €	428 401.73 €	248 783.78 €	677 185.51 €	7 620 024.50 €
2024	7 620 024.50 €	439 703.76 €	235 914.92 €	675 618.68 €	7 180 320.74 €
2025	7 180 320.74 €	451 570.90 €	222 564.21 €	674 135.11 €	6 728 749.84 €
2026	6 728 749.84 €	457 415.58 €	208 243.11 €	665 658.69 €	6 271 334.26 €
2027	6 271 334.26 €	477 114.92 €	194 104.44 €	671 219.36 €	5 794 219.34 €
2028	5 794 219.34 €	490 852.61 €	179 435.99 €	670 288.60 €	5 303 366.73 €
2029	5 303 366.73 €	505 277.19 €	164 203.44 €	669 480.63 €	4 798 089.54 €
2030	4 798 089.54 €	520 422.99 €	148 063.52 €	668 486.51 €	4 277 666.55 €
2031	4 277 666.55 €	536 326.10 €	131 665.64 €	667 991.74 €	3 741 340.45 €
2032	3 741 340.45 €	553 024.36 €	114 821.61 €	667 845.97 €	3 188 316.09 €
2033	3 188 316.09 €	570 557.52 €	97 289.04 €	667 846.56 €	2 617 758.57 €
2034	2 617 758.57 €	588 967.35 €	78 939.14 €	667 906.49 €	2 028 791.22 €
2035	2 028 791.22 €	614 913.49 €	60 086.27 €	674 999.76 €	1 413 877.73 €
2036	1 413 877.73 €	623 877.73 €	40 370.16 €	664 247.89 €	790 000.00 €
2037	790 000.00 €	197 500.00 €	20 024.31 €	217 524.31 €	592 500.00 €
2038	592 500.00 €	197 500.00 €	15 018.23 €	212 518.23 €	395 000.00 €
2039	395 000.00 €	197 500.00 €	10 012.15 €	207 512.15 €	197 500.00 €
2040	197 500.00 €	197 500.00 €	5 019.79 €	202 519.79 €	0.00 €
		<b>9 446 369.29 €</b>	<b>3 272 215.03 €</b>	<b>12 718 584.32 €</b>	

**Tableau de bord**

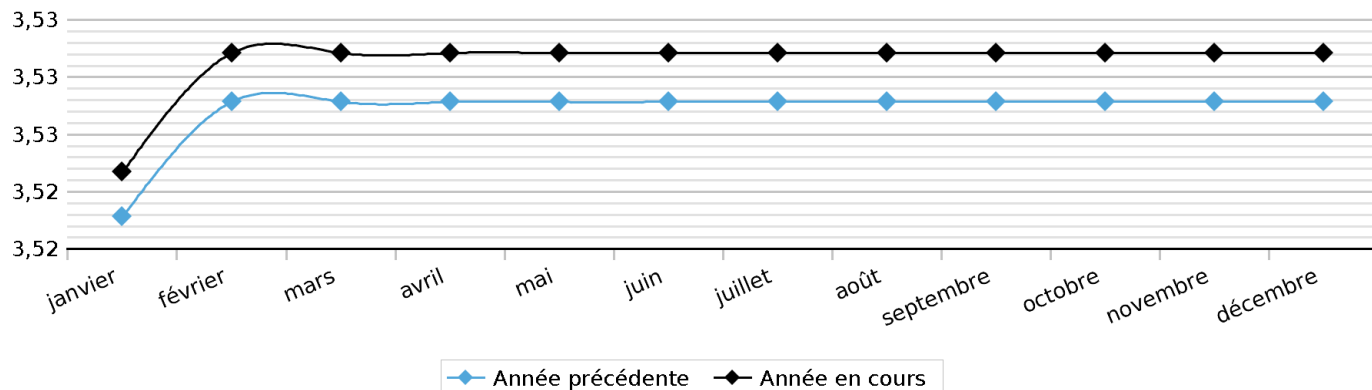
Elements de synthèse	Au 31/01/2018	Au 31/12/2017	Variation
Votre dette globale est de :	5 319 260.46 €	5 496 369.29 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	3.53 %	3.53 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	17.90 ans	17.99 ans	→
Sa durée de vie moyenne est de :	10.72 ans	10.78 ans	→

4 emprunt(s) réparti(s) auprès de 2 établissement(s) prêteur(s).

**Les caractéristiques de la dette****Dette par type de risque**

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	5 319 260.46 €	100,00 %	3,53 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>5 319 260.46 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3,53 %</b>

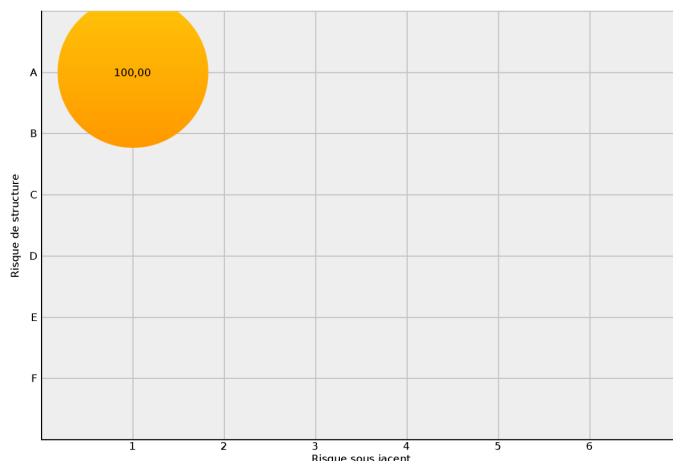
### Evolution annuelle du taux moyen (en %)



### Dettes selon la charte de bonne conduite

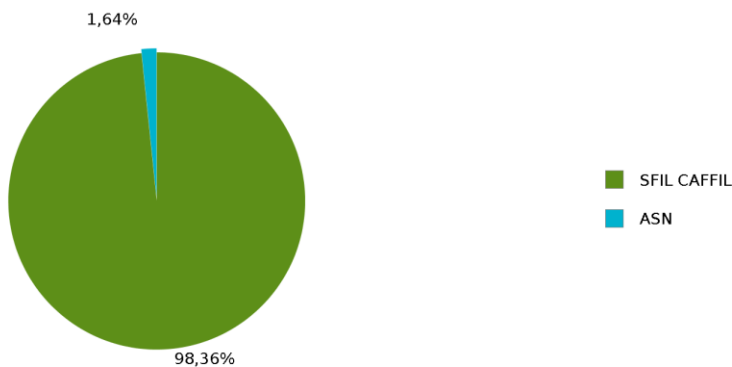
Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Au sens strict de cette Charte de bonne conduite, l'exposition du budget Assainissement au risque est considérée comme nulle. Risque élevé

### Dettes par prêteur





La part communale de la surtaxe Assainissement 2017 était de 0,7822 € H.T. / m<sup>3</sup>. Elle est proposée avec une baisse de - 0,6 € / m<sup>3</sup> en 2018, soit à 0,7222 € H.T./m<sup>3</sup>.

## **11. Développement culturel :**

Le budget développement culturel a été dissous au 31 décembre 2017 pour intégrer le budget principal.

Les dépenses et recettes en fonctionnement et dépenses sont les suivantes :

Budget DEVELOPPEMENT CULTUREL					
Section	Chapitre	BP 2017	CA 2017	ECART	Commentaires
Dépenses Fonctionnement	022	50 526,07	-	- 50 526,07	Dépenses imprévues
	<b>Chapitre 022 (réel)</b>	<b>50 526,07</b>	<b>-</b>	<b>- 50 526,07</b>	
	023	932 631,93	-	- 932 631,93	Virement à la section d'investissement
	<b>Chapitre 023 (ordre)</b>	<b>932 631,93</b>	<b>-</b>	<b>- 932 631,93</b>	
	6042	102 461,00	74 658,48	- 29 064,52	Achats de prestations de services
	60611	23 000,00	3 534,11	- 19 465,89	Eau et assainissement
	60612	43 000,00	23 263,90	- 19 736,10	Energie - Electricité
	60613	43 000,00	21 206,26	- 21 793,74	Chauffage
	60622	-	18,78	- 18,78	Carburant
	60623	11 923,90	1 529,52	- 11 318,28	Alimentation
	60628	1 000,00	522,50	- 477,50	Autres fournitures non stockées
	60631	2 500,00	1 148,11	- 1 351,89	Fournitures d'entretien
	60632	16 050,00	23 466,80	8 821,80	Fournitures de petit équipement
	60636	-	32,56	- 32,56	Vêtements de travail
	6064	4 290,00	3 117,64	- 1 362,36	Fournitures administratives
	6068	-	137,49	- 137,49	Autres matières et fournitures
	611	582 000,00	479 662,40	- 102 337,60	Contrats de prestations de services
	6135	44 500,00	35 047,91	- 9 452,09	Locations mobilières
	61558			-	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers
	6156			-	Maintenance
	6168	500,00		- 500,00	Prime d'assurances
	6182	1 800,00	778,81	- 912,19	Documentation
	6231	18 000,00	11 452,96	- 6 547,04	Annonce et insertions
	6232	13 000,00	7 947,03	- 5 052,97	Fêtes et cérémonies
	6236	68 700,00	76 369,49	7 669,49	Catalogues et imprimés divers
	6238			-	
	6241	4 000,00	4 084,91	84,91	Transports de biens
	6247	16 891,00	11 492,45	- 5 142,55	Transports collectifs
	6248		138,55	- 138,55	Divers
	6257	16 614,10	27 049,84	11 041,64	Réceptions
	6261	300,00	73,40	- 226,60	Frais d'affranchissement
	6262	11 000,00	444,51	- 10 555,49	Frais de télécommunications
	627	3 000,00	1 154,14	- 1 845,86	Services Bancaires
	6281	9,00	270,00	772,00	Concours divers
	6283	64 000,00	29 342,21	- 34 657,79	Frais de nettoyage des locaux
	637	50 794,00	22 301,72	- 29 003,28	Autres impôts
	<b>Chapitre 011 (réel)</b>	<b>1 142 333,00</b>	<b>860 246,48</b>	<b>- 282 086,52</b>	
	658	1 500,00	2,42	- 1 497,58	Charges diverses de la gestion courante
	<b>Chapitre 65 (réel)</b>	<b>1 500,00</b>	<b>2,42</b>	<b>- 1 497,58</b>	
	66111	206 000,00	205 082,13	- 917,87	Intérêts de la dette
	66112		- 204 521,79	- 204 521,79	Intérêts courus non échus
	<b>Chapitre 66 (réel)</b>	<b>206 000,00</b>	<b>560,34</b>	<b>- 205 439,66</b>	
	6718			-	Charges exceptionnelles
	673			-	Titres annulés sur exercices antérieurs
	678	10 000,00		- 10 000,00	Autres charges exceptionnelles
	<b>Chapitre 67 (réel)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>-</b>	<b>- 10 000,00</b>	
	6811	14 710,00	14 384,26	- 325,74	Dotations aux amortissements
6875	333 000,00	328 490,00	- 4 510,00	Provisions pour risques et charges exceptionnels, La Lanterne contentieux entreprises,	
<b>Chapitre 042 (ordre)</b>	<b>347 710,00</b>	<b>342 874,26</b>	<b>- 4 835,74</b>		
<b>Montant Total Dépenses</b>	<b>2 690 701,00</b>	<b>1 203 683,50</b>	<b>- 1 487 017,50</b>		
Recettes Fonctionnement	002	1 009 836,21		- 1 009 836,21	Résultat reporté
	<b>Chapitre 002 (réel)</b>	<b>1 009 836,21</b>	<b>-</b>	<b>- 1 009 836,21</b>	
	7062	230 000,00	447 554,37	217 554,37	Estimation prudentielle des encaissements des services
	<b>Chapitre 70 (réel)</b>	<b>230 000,00</b>	<b>447 554,37</b>	<b>217 554,37</b>	
	74748	1 450 000,00	1 450 000,00	-	Subvention d'équilibre du budget principal
	<b>Chapitre 74 (réel)</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>-</b>	
	752		922,50	922,50	
	758	800,79	522,00	- 278,79	Ajustement prudentiel recettes
	<b>Chapitre 75 (réel)</b>	<b>800,79</b>	<b>1 444,50</b>	<b>643,71</b>	
	7788		3 000,50	3 000,50	Produit exceptionnel
	7718		1 133,39	1 133,39	autres produits exceptionnels
	773		111,83	111,83	Mandats annulés sur exercice antérieur
	7811		1 681,50	1 681,50	Reprise d'amortissements sur immobilisations
	<b>Chapitre 77 (réel)</b>	<b>-</b>	<b>5 927,22</b>	<b>5 927,22</b>	
	<b>Montant Total Recettes</b>	<b>2 690 637,00</b>	<b>1 904 926,09</b>	<b>- 785 710,91</b>	

<b>Dépenses Investissement</b>	001	526 364,02		- 526 364,02	
	<b>Chapitre 001 (réel)</b>	<b>526 364,02</b>	<b>-</b>	<b>- 526 364,02</b>	
	020	14 585,93		- 14 585,93	Dépenses imprévues
	<b>Chapitre 020 (réel)</b>	<b>14 585,93</b>		<b>- 14 585,93</b>	
	2313				
	13148				
	<b>Chapitre 041 (ordre)</b>			<b>-</b>	
	1641	244 646,00	244 645,56	- 0,44	Remboursement emprunt en capital
	<b>Chapitre 16 (réel)</b>	<b>244 646,00</b>	<b>244 645,56</b>	<b>- 0,44</b>	
	2031	60 000,00	28 486,71	- 31 513,29	MO pour la restauration du pavillon du verger
	<b>Chapitre 20 (réel)</b>	<b>60 000,00</b>	<b>28 486,71</b>	<b>- 31 513,29</b>	
	2183				Matériel de bureau
	2184	2 218,88	6 305,70	4 086,82	Mobilier
	2188	204 169,22	54 046,09	- 150 123,13	Autres immobilisations corporelles La Lanterne: acquisition de matériel technique complémentaire pour la grande salle, réalisation de divers travaux de fin d'opération : lever de réserves, installation SSI...
	2138	80 000,00	45 662,71	- 34 337,29	Aménagement Du Nickel
	<b>Chapitre 21 (réel)</b>	<b>286 388,10</b>	<b>106 014,50</b>	<b>- 180 373,60</b>	
	2313 0101	261 372,95	187 084,15	- 74 288,80	Salle d'exposition La Lanterne
	2 313	681 110,00		- 681 110,00	Constructions
	238				Avances et acomptes
	<b>Chapitre 23 (réel)</b>	<b>942 482,95</b>	<b>187 084,15</b>	<b>- 755 398,80</b>	
	13148	759 000,00	759 000,00	-	
	<b>Chapitre 041 (ordre)</b>	<b>759 000,00</b>	<b>759 000,00</b>	<b>-</b>	
	<b>Montant Total Dépenses</b>	<b>2 833 467,00</b>	<b>1 325 230,92</b>	<b>- 1 508 236,08</b>	
<b>Recettes Investissement</b>	001				Résultat reporté
	<b>Chapitre 001 (réel)</b>				
	021	932 631,93		- 932 631,93	Virement à la section de fonctionnement
	<b>Chapitre 021 (ordre)</b>	<b>932 631,93</b>		<b>- 932 631,93</b>	
	15112	333 000,00	328 490,00	- 4 510,00	Provisions pour litiges, La Lanterne contentieux entreprises .
	28031	1 436,00	1 435,92	- 0,08	Amortissements des immobilisations
	28181	1 036,00	1 036,00	-	
	28183	587,00	586,24	- 0,76	
	28184	1 752,00	1 751,57	- 0,43	
	28188	9 899,00	9 574,53	- 324,47	
	<b>Chapitre 040 (ordre)</b>	<b>347 710,00</b>	<b>342 874,26</b>	<b>- 4 835,74</b>	
	13248	759 000,00	759 000,00	-	
	<b>Chapitre 041 (ordre)</b>	<b>759 000,00</b>	<b>759 000,00</b>	<b>-</b>	
	1068	278 994,07	278 994,07	-	Affectation de l'excédent capitalisé
	<b>Chapitre 10 (réel)</b>	<b>278 994,07</b>	<b>278 994,07</b>	<b>-</b>	
	2313 0101				
	238				
	<b>Chapitre 23 (réel)</b>			<b>-</b>	
	1321	15 131,00		- 15 131,00	Subventions
	1322				Subventions
	1323	500 000,00	500 000,00	-	Subventions
	<b>Chapitre 13 (réel)</b>	<b>515 131,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>- 15 131,00</b>	
	<b>Montant Total Recettes</b>	<b>2 833 467,00</b>	<b>1 880 868,33</b>	<b>- 952 598,67</b>	

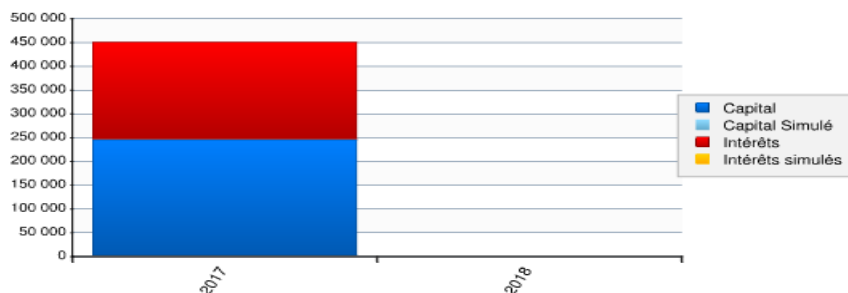
La subvention d'équilibre du budget principal vers le développement culturel versée en 2017 était de 1 450 000 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017					
FONCTIONNEMENT	RESULTATS EXERCICE ANT.	REALISE 2017	ENCOURS 2017	TOTAL	OBSERVATIONS
Dépenses		1 203 683,50 €		1 203 683,50 €	
<b>DEPENSES</b>		1 203 683,50 €	- €	1 203 683,50 €	
<b>RECETTES 002</b>	1 009 836,21 €	1 904 926,09 €		2 914 762,30 €	
<b>RESULTATS</b>	1 009 836,21 €	701 242,59 €	- €	1 711 078,80 €	Affectation 1068
<b>Résultat de Fonctionnement</b>		1 711 078,80 €	- €	1 711 078,80 €	- € reports à nouveau 002 1 711 078,80 €
INVESTISSEMENT	RESULTATS EXERC. ANT.	REALISE 2017	RAR 2017	TOTAL	OBSERVATIONS
<b>DEPENSES 001</b>	526 364,02 €	1 325 230,92 €		1 851 594,94 €	
Recettes		1 601 874,26 €		1 601 874,26 €	
Emprunts				- €	
Affectation au 1068		278 994,07 €		278 994,07 €	
<b>RECETTES</b>	- €	1 880 868,33 €	- €	1 880 868,33 €	
<b>RESULTATS</b>	- 526 364,02 €	555 637,41 €	- €	29 273,39 €	
<b>Résultat d'Investissement</b>		29 273,39 €	- €	29 273,39 €	
B I L A N					
	EXERC. ANT.	REALISE	ENCOURS	TOTAL	
TOTAL +	483 472,19 €	1 256 880,00 €	- €	1 740 352,19 €	
TOTAL -	- €	- €	- €	- €	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		1 740 352,19 €	- €	1 740 352,19 €	

L'excédent global de clôture est de 1,7 M€ à la clôture de l'exercice 2017 pour être intégré au budget principal en 2018 suite à la dissolution du budget développement culturel au 31 décembre 2017.

**Structure et gestion de la dette du Culturel**

Flux de remboursement

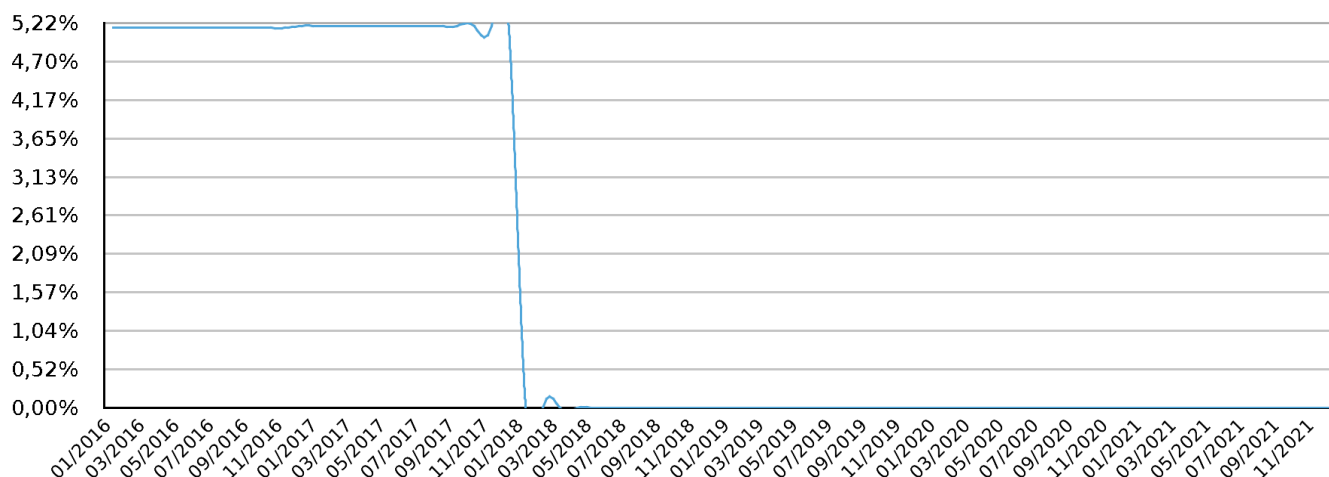


**Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N**

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2016	4 179 244,41 €	234 118,47 €	215 676,54 €	449 795,01 €	3 945 125,95 €
2017	3 945 125,95 €	244 645,57 €	205 082,13 €	449 727,70 €	3 700 480,37 €
2018	3 700 480,37 €	255 698,99 €	192 948,85 €	448 647,84 €	3 444 781,39 €
2019	3 444 781,39 €	243 728,90 €	180 743,37 €	424 472,28 €	3 201 052,48 €
2020	3 201 052,48 €	255 915,36 €	167 955,22 €	423 870,58 €	2 945 137,12 €
2021	2 945 137,12 €	268 711,12 €	154 951,03 €	423 662,15 €	2 676 426,00 €
2022	2 676 426,00 €	282 146,68 €	140 428,73 €	422 575,41 €	2 394 279,32 €
2023	2 394 279,32 €	296 254,01 €	125 624,84 €	421 878,86 €	2 098 025,30 €
2024	2 098 025,30 €	311 066,72 €	110 080,77 €	421 147,49 €	1 786 958,59 €
2025	1 786 958,59 €	326 620,06 €	94 016,36 €	420 636,42 €	1 460 338,53 €
2026	1 460 338,53 €	342 951,06 €	76 622,14 €	419 573,20 €	1 117 387,47 €
2027	1 117 387,47 €	360 098,61 €	58 627,92 €	418 726,53 €	757 288,86 €
2028	757 288,86 €	378 103,60 €	39 734,00 €	417 837,60 €	379 185,26 €
2029	379 185,26 €	120 280,88 €	19 949,89 €	140 230,76 €	258 904,38 €
2030	258 904,38 €	126 294,92 €	13 584,39 €	139 879,31 €	132 609,46 €
2031	132 609,46 €	132 609,46 €	6 957,86 €	139 567,31 €	0,00 €
<b>total</b>		<b>4 179 244,41 €</b>	<b>1 802 984,04 €</b>	<b>5 982 228,45 €</b>	

**Synthèse de la dette au 31/12/2017**

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
3 700 480,38 €	5,22 %	0 mois	0 mois	2

**Evolution annuelle du taux moyen (en %)****Dette par nature**

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	2	3 700 480.38 €	5,22 %
<b>Dette</b>	<b>2</b>	<b>3 700 480.38 €</b>	<b>5,22 %</b>

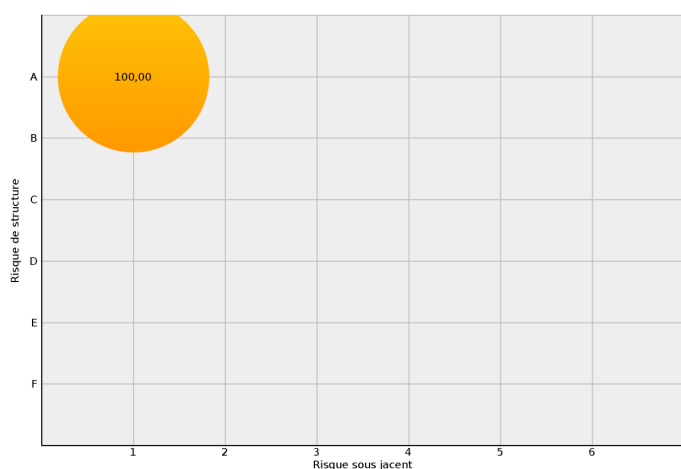
### Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	3 676 904.15 €	99,36 %	5,25 %
Variable	23 576.23 €	0,64 %	0,00 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>3 700 480.38 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>5,22 %</b>

### Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

© Finance Active

Au sens strict de cette Charte de bonne conduite, l'exposition du budget Culturel au risque est considérée comme nulle.

### Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
SFIL CAFFIL	3 676 904.15 €	99,36 %	
CAISSE D'EPARGNE	23 576.23 €	0,64 %	
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>3 700 480.38 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>-</b>

**12 - Annexes :** **Annexe I : Subventions aux associations**

NATURE	FONCTION	BENEFICIAIRES	PREVU 2018
<b>ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE</b>			
<b>JUMELAGES ET SOLIDARITE INTERNATIONALE</b>			
6574	04	Comité jumelage Great Yarmouth	2 300,00 €
6574	04	Comité jumelage Kirchheim	1 400,00 €
6574	04	Association des collectivités pour le Liban	700,00 €
6574	04	Comité de Jumelage Torres Novas	1 800,00 €
6574	04	Comité jumelage Waterloo	600,00 €
6574	04	Comité jumelage Zafra	300,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>7 100,00 €</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE</b>			
6574	020	Amicale du personnel communal	18 432,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>18 432,00 €</b>
<b>INFORMATION COMMUNICATION</b>			
6574	023	Association des radios amateurs de Rbt	450,00 €
6574	023	Radio Vieille Eglise	2 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>2 450,00 €</b>
<b>AIDES AUX ASSOCIATIONS DIVERSES</b>			
6574	025	CERF centre d'études de Rbt et sa forêt	100,00 €
6574	025	Rambouillet Amitié	100,00 €
6574	025	L'arbre à fil	100,00 €
6574	025	Amicale philatélique	100,00 €
6574	025	Médaillés du travail sud yvelines	100,00 €
6574	025	Amis des fêtes - fête du muguet	650,00 €
6574	025	Association Rémi - Fête du muguet	650,00 €
6574	025	Rambouillet Roller Evasion	650,00 €
6574	024	Don du Sang Bénévole	200,00 €
6574	114	Prévention routière	100,00 €

6574	025	ACAR	3 000,00 €
6574	025	Aides à projets	24 114,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>29 864,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES</b>			
6574	025	UAPR (associations patriotiques)	1 000,00 €
6574	025	Fondation de la France Libre	100,00 €
6574	025	Légion d'honneur	100,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>1 200,00 €</b>
<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE</b>			<b>59 046,00 €</b>
<b>ENSEIGNEMENT</b>			
6574	20	USEP LOUVIERE ELEMENTAIRE - <b>projet de classe - voyage en Allemagne</b>	800,00 €
6574	20	MATERNELLE GOMMERIE - <b>projet de classe mer- Courseulles/mer</b>	600,00 €
6574	20	OCCE FOCH/GAMBETTA - <b>projet de classe - Découverte de la région de Rambouillet</b>	200,00 €
6574	20	OCCE FOCH/GAMBETTA - <b>projet de classe Opéra - à l'école et au Perray-en-Yvelines</b>	200,00 €
6574	20	USEP VIEIL ORME ELEMENTAIRE - <b>projet de classe- Pléneuf Val-André</b>	1 100,00 €
6574	20	USEP VIEIL ORME ELEMENTAIRE - <b>projet de classe- séances poney</b>	200,00 €
6574	20	USEP VIEIL ORME ELEMENTAIRE - <b>projet de classe mer - La tranche-sur-mer</b>	1 100,00 €
6574	20	USEP ARBOUVILLE ELEMENTAIRE - <b>projet de classe artistique - Loctudy</b>	650,00 €
6574	20	OCCE CLAIRBOIS - <b>projet de classe Volcans - La Bourboule</b>	950,00 €
6574	20	ECOLE SAINT-HUBERT - <b>projet de classe histoire - Autour de GUEDELON</b>	4 200,00 €
6574	213	OGEC Ste Thérèse	188 594,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>198 594,00 €</b>



<b>SPORT SCOLAIRE</b>			
6574	253	Assoc. sportive Collège C. de Vivonne	164,00 €
6574	253	Assoc. sportive du Collège le Rondeau	237,00 €
6574	253	Association sportive Lycée Bascan	2 631,00 €
6574	253	Assoc. Sportive Collège du Racinay	254,00 €
6574	253	USEP Foch - Gambetta	590,00 €
6574	253	USEP La Louvière	163,00 €
6574	253	USEP Maternelle Arbouville	100,00 €
6574	253	USEP Vieil Orme	227,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>4 366,00 €</b>
<b>TOTAL ENSEIGNEMENT</b>			<b>202 960,00 €</b>
<b>CULTURE SERVICES COMMUNS</b>			
6574	30	PARR Patrimoine et Avenir de Rbt et sa région	100,00 €
6574	30	Arts et Partage - Opération biennale Sculpture / Beaux-arts	5 500,00 €
6574	30	SARRAF	100,00 €
6574	30	Arts et lettres	950,00 €
6574	30	SHARY	500,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>7 150,00 €</b>
<b>EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE</b>			
6574	311	Chœur polyphonique de Rbt	700,00 €
6574	311	Temps danse jazz Diagonal Danse	1 200,00 €
6574	311	Société Musicale de Rambouillet	8 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>9 900,00 €</b>
<b>THEATRE ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES</b>			
6574	313	Compagnie passe moi le sel	300,00 €
6574	313	Théâtre du Rondeau	1 000,00 €
6574	314	Vidéo Club	350,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>1 650,00 €</b>
<b>CINEMAS</b>			
6574	90	Les vrais instants de l'image	30 000,00 €

<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>30 000,00 €</b>
<b>TOTAL CULTURE</b>			<b>48 700,00 €</b>
<b>SPORT ET JEUNESSE</b>			
<b>6574</b>	<b>40</b>	Amicale des Pêcheurs	<b>2 955,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	APAY	<b>2 404,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	ASCC Rambouillet Olympique	<b>3 176,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	ASCC Rambouillet Olympique Semi-marathon - opération annuelle	<b>1 400,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Bowling Club de Rambouillet	<b>867,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Club Loisirs et Détente	<b>223,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Club Pédestre CPTRR	<b>100,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Compagnie d'arc Saint Hubert	<b>249,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Cyclotouristes de Rambouillet	<b>143,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	FCRY	<b>23 646,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Grimp'entête	<b>100,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Modélisme naval	<b>250,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Nautic club	<b>14 589,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Rambouillet Aïkido	<b>100,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Rambouillet Etoile Gymnique	<b>8 497,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Rambouillet Sports	<b>52 006,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Rambouillet Sports - La Rambouillet sports - Opération annuelle	<b>1 400,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Savate Boxe Française	<b>1 725,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Société des courses hippiques de Rambouillet	<b>18 668,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Tennis Club de la Clairière	<b>13 257,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Tennis Club de Rambouillet	<b>11 013,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	Tennis de table	<b>28 715,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	US Poigny Rambouillet Cyclisme	<b>775,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	US Poigny Rambouillet Cyclisme - Opération annuelle	<b>638,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>40</b>	<b>Aides à projets</b>	<b>8 215,00 €</b>
<b>TOTAL SPORT ET JEUNESSE</b>			<b>195 111,00 €</b>

<b>MOUVEMENTS D'EDUCATION POPULAIRE</b>			
<b>6574</b>	<b>422</b>	MJC (dont fête de la musique)	<b>488 000,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>422</b>	Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France	<b>100,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>422</b>	Scouts unitaires de France	<b>408,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>422</b>	Scouts d'Europe filles	<b>888,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>422</b>	Scouts d'Europe garçons	<b>1 344,00 €</b>
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'EDUCATION POPULAIRE</b>			<b>490 740,00 €</b>
<b>INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE</b>			
<b>SANTE - SERVICES COMMUNS</b>			
<b>6574</b>	<b>520</b>	SOS Victimes	<b>250,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>520</b>	Association des donneurs de voix Bibliothèque sonore de Rbt	<b>450,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>520</b>	ASP - Accompagnant en soins palliatifs	<b>250,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>520</b>	Vie Libre soif d'en sortir	<b>100,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>520</b>	Aides à projets	<b>20 970,00 €</b>
<b>SOUS-TOTAL SANTE SERVICES COMMUNS</b>			<b>22 020,00 €</b>
<b>SERVICES A CARACTERE SOCIAL</b>			
<b>6574</b>	<b>521</b>	Association Confiance	<b>400,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>521</b>	Laryngectomise	<b>200,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>521</b>	Aime la vie	<b>100,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>521</b>	IFEP	<b>34 987,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>521</b>	Les Amis du GEM	<b>3 500,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>521</b>	Association Valentin Haüy	<b>100,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>521</b>	Association des handicapés physiques	<b>200,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>521</b>	UNAFAM	<b>200,00 €</b>
<b>SOUS-TOTAL SERVICES A CARACTERE SOCIAL</b>			<b>39 687,00 €</b>
<b>TOTAL SANTE</b>			<b>61 707,00 €</b>
<b>FAMILLE</b>			
<b>SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES</b>			
<b>6574</b>	<b>61</b>	Aide à la vieillesse Action pour les aînés	<b>500,00 €</b>
<b>SOUS-TOTAL SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES</b>			<b>500,00 €</b>
<b>AIDE A LA FAMILLE</b>			

<b>6574</b>	<b>63</b>	Assistantes Maternelles Rambolitaines indépendantes (AAMRI)	<b>200,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>63</b>	Secours Catholique	<b>670,00 €</b>
<b><i>SOUS-TOTAL AIDE A LA FAMILLE</i></b>			<b>870,00 €</b>
<b><i>CRECHES ET GARDERIES</i></b>			
<b>6574</b>	<b>64</b>	Halte Garderie « Bout'Chou »	<b>30 000,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>64</b>	Espace kangorou	<b>200,00 €</b>
<b><i>SOUS-TOTAL CRECHES ET GARDERIES</i></b>			<b>30 200,00 €</b>
<b>TOTAL FAMILLE</b>			<b>31 570,00 €</b>

□ **Annexe II : Programme d'Investissement détaillé**

**SECTEUR JEUNESSE**

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
2182	Matériel de transport	1 000 €	Matériel de transport, projet sécurité routière achat de cyclomoteurs ou vélos et accessoires - Animations
2184	Mobilier	56 500 €	Renouvellement matériel et mobilier des structures (Secteur Jeunes, aménagement des modulaires et du Dej....)
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000 €	Appareil ménager modulaires, machine à laver professionnel, renouvellement des lits au centre maternel la Prairie
<b>TOTAL SECTEUR JEUNESSE</b>		<b>77 500 €</b>	

**SECTEUR JEUNESSE - SERVICES TECHNIQUES - SERVICE GESTIONNAIRE**

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
<b>21318</b>	CLSH Château d'Eau	4 000 €	Création d'un local technique pour le ballon EC et tableau électrique "IMPERATIF"
	CLSH Château d'Eau	37 000 €	Fourniture et pose d'un portail, portillon et visiophone
	CLSH Château d'Eau	35 000 €	Fourniture et pose d'une clôture au pourtour du terrain
	CLSH PRAIRIE	6 000 €	Remplacement des rideaux dans 3 salles du CLAE
	CLSH PRAIRIE-LOUVIERE	7 000 €	Remplacement de la porte d'entrée côté cour de l'école face à la cuisine de la restauration
	DEJ - Pôle famille	32 000 €	Réfection des sols dans 5 bureaux et couloir - Travaux pôle famille sol, blocs sanitaires et salle de réunion
	DEJ - Pôle famille	10 000 €	Réfection des 2 blocs sanitaires en carrelages et faïences- Travaux pôle famille sol, blocs sanitaires et salle de réunion

	CLAE Clairbois	300 000 €	Mise en place de modulaires
	CLAE Clairbois	100 000 €	Construction CLAE Clairbois
<b>TOTAL SECTEUR JEUNESSE - ST</b>		<b>531 000 €</b>	

<b>SCOLAIRE</b>
-----------------

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
2184	Mobilier	24 000 €	Mobilier renouvellement classes maternelles
2188	Autres immobilisations corporelles	28 000 €	Mobilier renouvellement classes élémentaires
		7 000 €	Renouvellement mobilier restauration
		2 500 €	Matériel audiovisuel classes maternelles
		10 000 €	Matériel de psychomotricité classes maternelles
		7 000 €	Equipement divers écoles maternelles ( jeux de cour)
		6 000 €	Renouvellement électroménager écoles maternelles
		3 000 €	Renouvellement matériel d'entretien écoles maternelles
		2 500 €	Matériel audiovisuel classes élémentaires
		3 000 €	Matériel de sport classes élémentaires
		15 000 €	Equipements cuisine centrale
<b>TOTAL SCOLAIRE</b>		<b>108 000 €</b>	

<b>SCOLAIRE BATIMENTS - SERVICES TECHNIQUES - SERVICE GESTIONNAIRE</b>
--

Nature	Libellé	2018	Commentaires
21312-211	MATERNELLE BEL AIR	7 500 €	Remplacement des rideaux dans toutes les classes qui sont nécessaires
	MATERNELLE BEL AIR	2 000 €	Fourniture et pose d'une clôture et portillon autour de l'espace ext. Non visible derrière la classe n° 3
	MATERNELLE DU CENTRE	6 800 €	Fourniture et pose d'un chalet en bois (CHSCT)
	MATERNELLE DU CENTRE	7 500 €	Remplacement des rideaux dans toutes les classes qui sont nécessaires
	MATERNELLE DU CENTRE	7 500 €	Remplacement des huisseries intérieures
	MATERNELLE DU CENTRE	10 000 €	Fourniture et pose d'une clôture et portillon le long de l'escalier côté cour
	MATERNELLE DU CENTRE	15 000 €	Remplacement des portes extérieures de la rotonde et de la salle de motricité
	MATERNELLE LA RUCHE	28 000 €	Réfection des sols dans 4 salles de classes en 2018 ainsi que dans la bibliothèque en 2019 - Salle des maîtres
	MATERNELLE ARBOUVILLE	20 000 €	Mise en place de films dans toutes les classes qui sont nécessaires
	MATERNELLE GOMMERIE	25 000 €	Fuite sur couverture
		<b>Total Ecoles Maternelles</b>	<b>129 300 €</b>
21312-212	ELEMENTAIRE ARBOUVILLE	35 000 €	Remplacement des stores sur 30 fenêtres
	ELEMENTAIRE ARBOUVILLE	6 000 €	Réfection en peinture des murs dans la salle du CLAE
	ELEMENTAIRE ARBOUVILLE	100 000 €	Réfection des sanitaires filles et garçons
	ELEMENTAIRE FOCH	42 000 €	Réfection en peinture 6 salles de classes (n°19, n°9, n°20, n°6, n°7 et n° 8)

	ELEMENTAIRE GAMBETTA	28 800 €	Réfection en peinture 4 salles de classes (n°12, n° 10, n°5 et n° 3)
	Logement Mme BREUILLE (Gambetta) - 020	9 500 €	Doublage et peinture des murs des chambres afin d'insonoriser le logement de Mme FILLIERE
	ELEMENTAIRE PRAIRIE	22 000 €	Remplacement des huisseries (2 portes) + fenêtres
	ELEMENTAIRE VIEIL ORME	35 000 €	Réfection des sols dans 6 salles de classes + Salle polyvalente
	<b>Total Ecoles Élémentaires</b>	<b>278 300 €</b>	
<b>21312-20</b>	GROUPE SCOLAIRE SAINT HUBERT	7 500 €	Remplacement des rideaux dans toutes les classes qui sont nécessaires (élémentaire)
	GROUPE SCOLAIRE SAINT HUBERT	15 000 €	Réparation de la couverture suite à des fuites
	GROUPE SCOLAIRE CLAIRBOIS	220 000 €	Remplacement des huisseries de la 3ème phase, dont 10 000€ AMO analyse des offres
	GROUPE SCOLAIRE CLAIRBOIS	8 000 €	Mise en place de rideaux dans le préau (Théâtre scène) (élémentaire)
	GROUPE SCOLAIRE CLAIRBOIS	16 000 €	Mise en peinture des murs de toutes les salles de classe (maternelle) sur 2 ans
	GROUPE SCOLAIRE CLAIRBOIS	22 000 €	Remplacement des portes battantes de la salle de restauration par des portes pouvant être fermées à clé (maternelle) et 3 portes élémentaires
	GROUPE SCOLAIRE CLAIRBOIS	5 000 €	Fuite sur couverture (maternelle)
	<b>Total GS</b>	<b>293 500 €</b>	
<b>TOTAL SCOLAIRE ST</b>		<b>701 100 €</b>	



► Réserve pour les fuites de 20 000€ (10 000 école élémentaire Foch et 10 000€ Ecole élémentaire Gambetta. Cette somme sera figée dans la réserve.

## PETITE ENFANCE

### CRECHE LES LUTINS

Nature	Libellé	2018	Commentaires
2188	Autres immobilisations corporelles	6 190 €	Lits bébé 3 260€, coffre extérieur 400€, chaises ergonomiques 280€, tapis de chute 550€, mixeur 600€ et meubles de motricité 1 100€
<b>TOTAL CRECHE LES LUTINS</b>		<b>6 190 €</b>	

### CRECHE LES FONTAINES

Nature	Libellé	2018	Commentaires
2188	Autres immobilisations corporelles	2 040 €	Matelas 840€, poussettes doubles 200€ et petits canapés et meubles d'enfants 1 200€
<b>TOTAL HALTE GARDERIE</b>		<b>2 040 €</b>	

<b>CRECHE LA FARANDOLE</b>
----------------------------

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
2188	Autres immobilisations corporelles	2 240 €	Matelas
<b>TOTAL CRECHE LA FARANDOLE</b>		<b>2 240 €</b>	

<b>STRUCTURE RIBAMBELLE</b>
-----------------------------

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
2188	Autres immobilisations corporelles	1 200 €	Tables enfants
<b>TOTAL STRUCTURE RIBAMBELLE</b>		<b>1 200 €</b>	

<b>PETITE ENFANCE BATIMENTS - SERVICES TECHNIQUES - SERVICE GESTIONNAIRE</b>
--

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
	CRECHE LES LUTINS	4 348 €	Mise en place de protection anti-choc au niveau des murs des dortoirs des bébés et dans le couloir
21318	CRECHE DES FONTAINES	28 043 €	Réfection en peinture des murs du dortoir BB ainsi que 2 salles de vie
21318	HALTE GARDERIE BOUT'CHOU	8 696 €	Remplacement de la porte d'entrée suite au plan Vigipirate

	HALTE GARDERIE BOUT'CHOU	20 000 €	Remplacement des éclairages et plafonds suspendus
	HALTE GARDERIE BOUT'CHOU	3 570 €	Remplacement du revêtement de sol dans les sanitaires
<b>TOTAL PETITE ENFANCE - ST</b>		<b>64 657 €</b>	

### SERVICE CULTUREL

#### PALAIS DU ROI DE ROME - SERVICES TECHNIQUES - SERVICE GESTIONNAIRE

Nature	Libellé	2018	Commentaires
21318	Reprise du scellement des garde-coprs	4 250 €	
	Suite à des moisissures dans un angle de la salle 1, traitement et remise en peinture des murs	5 000 €	
	Pavillon du verger	300 000 €	Pavillon du verger
<b>TOTAL PALAIS ROI DE ROME - ST</b>		<b>309 250 €</b>	

#### BERGERIE NATIONALE - SERVICES TECHNIQUES - SERVICE GESTIONNAIRE

Nature	Libellé	2018	Commentaires
21318	Fuite sur couverture	15 000 €	
<b>TOTAL BERGERIE NATIONALE - ST</b>		<b>15 000 €</b>	

**VILLE D'ART ET D'HISTOIRE - MUSEE DU JEU DE L'OIE**

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
2168	Autres collections et œuvres d'art	25 950 €	Autres collect° et oeuvres art = Restaurations Tableau "Comtesse de Toulouse agée" (Cadre + Peinture) + Secrétaire Louis XVI + Jeux de l'Oie.
2184	Mobilier	7 000 €	Mobilier = Meuble à plan + Armoire + Totem monument aux morts
<b>TOTAL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE</b>		<b>32 950 €</b>	

**MUSEE RAMBOLITRAIN**

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
2188	Autres immobilisations corporelles	8 000 €	Diverses acquisitions pour le Musée
<b>TOTAL MUSEE RAMBOLITRAIN</b>		<b>8 000 €</b>	

**MUSEE RAMBOLITRAIN - SERVICES TECHNIQUES - SERVICE GESTIONNAIRE**

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
21318	Extension du préau	75 000 €	
	Revoir l'alarme anti-intrusion	4 250 €	
	Fourniture et pose d'éclairage ext. Avec détecteur de mouvement	3 825 €	
	Fourniture et pose de visiophone	6 000 €	
<b>TOTAL MUSEE RAMBOLITRAIN - ST</b>		<b>89 075 €</b>	

**LA LANTERNE MEDIATHEQUE**

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
2168	Autres collections et œuvres d'art	6 200 €	Autres collections et oeuvres art : Restauration de 2 livres anciens (2 200€) et nettoyage du fonds ancien (4 000€)
2184	Mobilier	2 000 €	Mobilier
2188	Autres immobilisations corporelles	2 600 €	Achat de livres numériques
<b>TOTAL LANTERNE MEDIATHEQUE</b>		<b>10 800 €</b>	

**LA LANTERNE MEDIATHEQUE - SERVICES TECHNIQUES - SERVICE GESTIONNAIRE**

Nature	Libellé	2018	Commentaires
21318	Pose de serrures à rouleaux ainsi que des poignées sur les 3 portes du 1er étage	4 000 €	
21318	Abords Médiathèque	64 000 €	
<b>TOTAL LANTERNE MEDIATHEQUE - ST</b>		<b>68 000 €</b>	

**EGLISE SAINT-LUBIN - CHAPELLE SAINT-HUBERT - SERVICES TECHNIQUES - SERVICE GESTIONNAIRE**

Nature	Libellé	2018	Commentaires
21318	Travaux de réfection du plancher haut	22 000 €	
	Travaux dans la chapelle de l'église Saint-Lubin	25 000 €	
<b>TOTAL EGLISE - CHAPELLE - ST</b>		<b>47 000 €</b>	

**PÔLE LA LANTERNE- SERVICE GESTIONNAIRE**

Nature	Libellé	2018	Commentaires
2184	Mobilier	7 200 €	Travaux liés aux malfaçons et dysfonctionnements

2188	Autres immobilisations corporelles	252 000 €	Equipements techniques de la grande salle
<b>TOTAL PÔLE LA LANterne</b>		<b>259 200 €</b>	

**NICKEL - SERVICES TECHNIQUES - SERVICE GESTIONNAIRE**

Nature	Libellé	2018	Commentaires
21318	Réfection en peinture des murs et plafonds dans les douches et des sanitaires	- €	
	Etude de structure au niveau des façades	20 000 €	Engagée début 2018, des travaux pourront être engagés en fonction des résultats de l'étude
	Réfection des plafonds des loges	- €	
<b>TOTAL NICKEL - ST</b>		<b>20 000 €</b>	

**COMMUNICATION - IMPRIMERIE**

Nature	Libellé	2018	Commentaires
2051	Logiciel	1 200 €	Logiciel analyseur de correction pour 4 postes
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	28 200 €	Projet global incluant refonte du site internet
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 107 €	5 players + installation + Ecran
2188	Autres immobilisations	699 €	Appareil photo PANASONIC HYBRIDE

2188	Autres immobilisations	3 000 €	Panneaux d'affichage DECAUX ( 1 VAH + 2 Musée Rambolitrain)
<b>TOTAL COMMUNICATION</b>		<b>48 206 €</b>	

**DIRECTION SERVICE INFORMATIQUE**

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
2031	Etudes	10 000 €	Mission d'AMO - Fibre optique
2051	Licences, logiciels	15 000 €	Logiciels métiers Pôle Convivialité et Garage
		25 000 €	Logiciels Système ou Bureautique : Pack Office, Visio conférence... Droit d'utilisation ( Location annuelle)
2181	Installations générales	51 666 €	Travaux ponctuels de câblage ( Hôtel de Ville - 3ème étage) et reprise téléphonie mobile (5 000€)
		5 000 €	Travaux ponctuels Téléphonie
2183	Matériel Informatique	270 000 €	Boucle Fibre Optique
		6 000 €	Système de visio conférence
		10 000 €	Renouvellement matériel
		142 000 €	Informatisation des écoles
		160 000 €	Vidéoprotection
<b>TOTAL DSI</b>		<b>694 666 €</b>	



<b>AGECA</b>
--------------

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
2168	Autres collections et œuvres d'art	1 600 €	Reliures et restauration des registres
2184	Mobilier	7 000 €	Mobilier AGECA
2188	Autres immobilisations corporelles	11 000 €	Armoires fortes ignifugées pour la gestion de l'état civil et des cimetières
<b>TOTAL AGECA</b>		<b>19 600 €</b>	

<b>SPORT TERRAINS et BATIMENTS - SERVICE DES SPORTS - SERVICE GESTIONNAIRE</b>
--

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
2128	Autres agencements et aménagements des terrains	3 150 €	Sablage et carottage du terrain de rugby
		2 200 €	Décompactage chappe stabilisée
		2 250 €	Décompactage terrain synthétique
		10 000 €	19 Panneaux d'information uniformisée
		9 010 €	Aire de jeux Château d'eau
		2 860 €	Aire de jeux Crèches des lutins
21318	Autres bâtiments publics	17 500 €	Remplacement du mur de tir à l'arc

	6 450 €	Réfection de la piste d'athlétisme
	2 000 €	2 tables Salle Régimbart
	30 000 €	Changement du praticable
<b>TOTAL SPORT TERRAINS ET BATIMENTS</b>	<b>85 420 €</b>	

**SPORT MATERIEL - SERVICE DES SPORTS - SERVICE GESTIONNAIRE**

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
2188	Autres immobilisations corporelles	2 800 €	Matériel divers : filets, 2 rotofils et 1 taille-haies léger et traceuse
	<b>TOTAL SPORT</b>	<b>2 800 €</b>	

**SPORTS BATIMENTS - SERVICES TECHNIQUES - SERVICE GESTIONNAIRE**

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
21318-411	GYMNASE LOUVIERE	110 000 €	Réfection des sols de la grande salle
	GYMNASE RACINAY	9 000 €	Remplacement des portes de secours du gymnase B et de la salle J.Simon
	SALLES SPORTIVES - SALLE REGIMBART	17 000 €	Réfection en peinture ainsi que le remplacement des convecteurs

	STADES DU VIEUX MOULIN	10 000 €	Revoir le problème de la VMC ai niveau du dojo (problème de moisissure au plafond etc.)
	STADES DU VIEUX MOULIN	6 324 €	Fourniture et pose d'une clôture pour le logement de fonction (devis fourni)
	<b>TOTAL SPORT BATIMENTS</b>	<b>152 324 €</b>	

<b>URBANISME</b>
------------------

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
2031	Frais d'études	50 000 €	Etude GDV Gommerie
		50 000 €	Révision du RLP
2151	Réseaux de voirie	14 000 €	Alignement rue du Vieil Orme
		12 000 €	Alignement rue Jean Moulin
		30 000 €	Alignement 38 rue d'Angiviller
		10 000 €	Alignements divers
		40 500 €	Alignement 115 rue de la Louvière
		43 500 €	Alignement rue de Clairefontaine
<b>TOTAL URBANISME</b>		<b>250 000 €</b>	

**POLICE MUNICIPALE**

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
2184	Mobilier	1 000 €	Mobilier
2188	Autres immobilisations corporelles	13 800 €	Equipement radio - Indicateur de vitesse - Taser
<b>TOTAL POLICE MUNICIPALE</b>		<b>14 800 €</b>	

**VIE ASSOCIATIVE**

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000 €	Mobilier locaux associatifs, écran et vidéoprojecteur de la salle du pôle Marie-France Faure
<b>TOTAL VIE ASSOCIATIVE</b>		<b>10 000 €</b>	

**LOCAUX ASSOCIATION - SERVICES TECHNIQUES - SERVICE GESTIONNAIRE**

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
21318	Secours catholique	5 000 €	Réaménagement des bureaux
	Pôle MP Faure	5 000 €	Expertise et réfection du plancher (champignons)
	Maison des syndicats	1 000 €	Mise en place de barreaux au niveau de la fenêtre
	Resto du cœur	2 000 €	Remplacement de convecteurs

	Maison de Laloue	4 500 €	Pose d'une porte coupe-feu
	Local bridge	2 500 €	Remplacement de convecteurs
<b>TOTAL LOCAUX ASSOCIATION - ST</b>		<b>20 000 €</b>	

### ADMINISTRATION GENERALE

Nature	Libellé	2018	Commentaires
2184	Mobilier	7 000 €	Achat de sièges de travail, bureaux....
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000 €	Autres immobilisations service de l'hôtel de ville
<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE</b>		<b>9 000 €</b>	

### GARAGE

Nature	Libellé	2018	Commentaires
2182	véhicules	140 000 €	En 2017 nous avons obtenu 125 000€ au lieu de 250 000€ pour 7 véhicules au lieu de 14. En 2018 nous demandons 280 000€ pour 16 véhicules hors il nous en faudrait 23 pour combler le manque de 7 véhicules
		<b>140 000 €</b>	

### MARCHES PUBLICS

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
21318	Autres bâtiments publics	15 000 €	Annonces travaux investissement
<b>TOTAL MARCHES PUBLICS</b>		<b>15 000 €</b>	

### ADMINISTRATION GENERALE HOTEL DE VILLE - SERVICES TECHNIQUES

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>Commentaires</b>
21311	Hotel de Ville	16 000 €	Vérification et entretien de la couverture toiture suite à des fuites
	Hotel de Ville	80 000 €	Remplacement des huisseries
	Hotel de Ville	76 500 €	Réfection des bureaux du Service des finances
	Hotel de Ville	25 500 €	Travaux d'entretien de la couverture
	Hotel de Ville	3 500 €	Réparation des chaises de la salle d'attente de Monsieur le Maire
	Hotel de Ville	10 000 €	Remplacement de la porte d'entrée vitrée
	Hotel de Ville	5 000 €	Ventilation logement du gardien
	CCAS rue de Clairefontaine	83 500 €	Réaménagement des bureaux
<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE</b>		<b>300 000 €</b>	

### □ Annexe III: Consolidation des Budgets

**Les budgets développement culturel et développement économique sont dissous pour être intégrés au budget principal. Une seule consolidation est réalisée avec les budgets assainissement et eau potable**

- Périmètre : Budget Principal + Développement Culturel + Développement Economique + Assainissement + Eau

#### CHAINE DE L'EPARGNE : MONTANT

Montant (K€)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits fonct. courants	41 056	42 910	42 518	42 318	43 701	44 151	44 023	41 866	42 122	42 386
- Charges fonct. courantes	32 806	32 460	33 321	34 011	34 161	35 678	35 101	33 157	33 555	33 881
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>8 250</b>	<b>10 450</b>	<b>9 198</b>	<b>8 307</b>	<b>9 540</b>	<b>8 473</b>	<b>8 922</b>	<b>8 709</b>	<b>8 567</b>	<b>8 505</b>
+ Produits exceptionnels larges	498	113	135	151	102	375	206	77	77	77
- Charges exceptionnelles larges	333	187	50	62	74	131	79	79	79	79
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>8 416</b>	<b>10 376</b>	<b>9 283</b>	<b>8 396</b>	<b>9 569</b>	<b>8 717</b>	<b>9 049</b>	<b>8 707</b>	<b>8 564</b>	<b>8 502</b>
- Intérêts	1 485	1 530	2 007	1 942	1 797	1 809	2 116	2 075	1 742	1 690
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>6 931</b>	<b>8 846</b>	<b>7 275</b>	<b>6 455</b>	<b>7 771</b>	<b>6 908</b>	<b>6 934</b>	<b>6 632</b>	<b>6 822</b>	<b>6 812</b>
- Capital	1 977	2 005	2 025	2 428	2 432	2 580	2 464	2 712	2 864	2 995
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>4 954</b>	<b>6 841</b>	<b>5 251</b>	<b>4 026</b>	<b>5 340</b>	<b>4 328</b>	<b>4 469</b>	<b>3 920</b>	<b>3 958</b>	<b>3 818</b>

L'analyse rétrospective entre 2011 et 2016 marque un point bas d'épargne nette en 2014 à 4 M€, s'améliorant en 2015 avec un pic à 5,3 M€. Elle se contracte tendanciuellement jusqu'en 2020 pour atterrir à 3,8 M€.

La dégradation provient de la contraction des épargnes des budgets Eau et Assainissement à partir de 2018 à la suite de la baisse de leurs surtaxes. Néanmoins, les résultats restent plus élevés avec la consolidation étendue aux budgets assainissement et eau grâce à leur taux d'épargne respectifs. L'épargne nette se stabilise entre 2018 et 2020 à environ 3,8 M€.



Les réserves financières touchent un plus haut niveau en 2016 grâce au fonds de roulement de l'assainissement, 11,5 M€, et de l'Eau, 7 M€, nécessité par leur programme d'investissement d'environ 31,5 M€ cumulé entre 2017 et 2020.

## FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT : MONTANT

Montant (K€)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Dép. d'inv. hs annuité en capital</b>	<b>12 092</b>	<b>11 696</b>	<b>13 197</b>	<b>8 429</b>	<b>13 292</b>	<b>9 198</b>	<b>9 930</b>	<b>22 637</b>	<b>18 175</b>	<b>15 655</b>
Dép. d'inv. hs dette	12 092	11 696	13 197	8 429	13 292	9 198	9 930	22 637	18 175	15 655
Dépenses d'équipement	12 087	11 693	9 250	8 416	13 261	9 174	9 683	22 617	18 175	15 655
Dépenses directes d'équipement	11 325	10 593	5 250	8 416	13 261	9 174	9 683	22 617	18 175	15 655
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	762	1 100	4 000	0	0	0	0	0	0	0
Opérat° pour cpte de tiers (dép)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses financières d'inv.	5	3	3 947	13	31	25	248	20	0	0
Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Financement des investissements</b>	<b>12 853</b>	<b>10 635</b>	<b>27 104</b>	<b>9 320</b>	<b>17 472</b>	<b>9 375</b>	<b>7 452</b>	<b>10 872</b>	<b>10 910</b>	<b>13 131</b>
Epargne nette	4 954	6 841	5 251	4 026	5 340	4 328	4 469	3 920	3 958	3 818
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 100	1 913	11 196	3 087	1 242	1 825	1 837	2 403	2 986	3 090
FCTVA	589	1 200	1 664	1 486	691	599	880	1 153	2 186	2 290
Produits des cessions	162	91	6 579	687	44	318	80	450	0	0
Diverses RPI	349	622	2 953	914	506	908	876	800	800	800
Opérat° pour cpte de tiers (rec)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds affectés	109	146	612	289	2 743	1 052	572	30	30	30
Subventions	1 790	1 735	5 440	1 918	547	866	574	3 520	2 935	1 243
Emprunt	4 900	0	4 606	0	7 601	1 305	0	1 000	1 000	4 950
Variation de l'excédent global	761	-1 061	13 907	891	4 181	177	-2 478	-11 765	-7 265	-2 524

K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Excédent global de clôture (EGC)	12 868	11 820	25 727	26 658	30 838	31 023	28 266	16 781	9 515	6 992

**Le financement des dépenses d'investissement est assuré en moyenne sur la période rétrospective de 2011 à 2016 pour 27,1 % par l'emprunt, 30 % par les ressources propres d'investissement (y compris produits de cession, FCTVA, TLE et divers), 25,4 % pour les subventions + fonds affectés, 45,3 % par l'épargne nette de la ville de Rambouillet, soit un abondement de 27,1 % des fonds de roulement.**



Entre 2011 et 2016, les dépenses d'équipement s'élèvent en moyenne à 11,3 millions d'euros par an contre 16,6 millions € par an sur la période prospective de 2017 et 2020. Cette progression prend sa source sur le plan d'investissement important des budgets Assainissement et Eau de 28,3 M€ cumulés.

**Sur la période 2014/2017, la ville a déjà investi 40,5 millions d'euros et prévoit 56,4 millions d'euros de 2018 à 2020, soit un total de dépenses d'équipement sur la commune entre 2014 et 2020 de 96,9 millions d'euros.**

## DEPENSES D'EQUIPEMENT

Montant (K€)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Budget Principal	9 371	9 209	8 361	4 002	6 472	5 152	6 117	15 296	9 000	7 000
SPA	403	531	531	4 249	6 558	2 094	322	0	0	0
Développement culturel	403	531	531	4 178	6 558	2 094	322	0	0	0
Développement Economique	0	0	0	71	0	0	0	0	0	0
SPIC	2 313	1 953	357	165	230	1 928	3 244	7 321	9 175	8 655
Eau	1 488	938	225	106	83	112	142	2 325	3 325	3 125
Assainissement	825	1 015	132	59	146	1 817	3 102	4 996	5 850	5 530
<b>Total consolidé</b>	<b>12 087</b>	<b>11 693</b>	<b>9 250</b>	<b>8 416</b>	<b>13 261</b>	<b>9 174</b>	<b>9 683</b>	<b>22 617</b>	<b>18 175</b>	<b>15 655</b>

La structure de financement sera également différente entre 2017 et 2020 : 10,5 % par l'emprunt, 14,7 % par les ressources propres d'investissement (y compris produits de cession, FCTVA, TLE et divers), 13,5 % pour les subventions + fonds affectés, 23,9 % par l'épargne nette de la ville de Rambouillet, soit un prélèvement de 37,4 % des fonds de roulement. Le recours à l'emprunt diminue significativement entre les deux périodes par objectif de réduire l'encours de la dette et le constat d'une moindre ressource de fonctionnement pour faire appel à une dette nouvelle ; Un fort prélèvement de 37,4 % sur les réserves.

## EQUILIBRE DU BUDGET : RATIOS

Equilibre pluri annuel	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Délai de désendettement Encours / Epargne brute (en années)	6,4	4,8	6,4	6,8	6,5	7,2	6,2	7,0	6,5	6,6

Le délai de désendettement (Encours / Epargne Brute) se stabilise à environ 6 années de 2011 à 2015 mais se dégrade légèrement en 2017 à 7,2 années. La tendance s'inverse dès 2017 pour atteindre 6,2. Le délai d'extinction de la dette globale inférieur ou égal à 7 années provient essentiellement du faible niveau d'endettement des budgets Eau et Assainissement.

## ENCOURS

Montant (K€)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours au 31/12	44 361	42 518	46 266	43 743	50 148	49 535	43 127	45 115	43 251	45 217

Parallèlement, l'encours de dette évoluerait de 50 M€ en 2015 au point le plus bas à 43 M€ en 2019 avec une augmentation en 2020 à 45 M€.

La stratégie financière de la commune doit permettre de maîtriser la solvabilité de la ville sur la période concernée. **Le renforcement du caractère soutenable de l'endettement résulte, d'une part, de l'engagement de l'amélioration de la**

**formation de l'épargne brute dès 2018 et, d'autre part, de la maîtrise du recours à de nouveaux emprunts sur les exercices 2018 à 2020.****□ Annexes IV : Analyse synthétique<sup>14</sup> de la situation financière de la ville (budget principal) :**

**La maîtrise des dépenses publiques et la stabilisation de la pression fiscale** ont, en la matière, constitué 2 axes prioritaires de la gestion budgétaire et financière de la commune.

Entre 2010 et 2012, Rambouillet a fait **progresser ses marges de manœuvre**, en terme notamment de formation de l'épargne<sup>15</sup> nette grâce à la conjugaison de l'augmentation naturelle des bases d'imposition et d'une maîtrise de l'évolution des charges.

Cette tendance s'est inversée entre 2013 et 2014. La ville de Rambouillet connaît ainsi une **dégradation de son épargne**, liée à la progression de ses charges. Cette croissance des charges de fonctionnement s'explique notamment **par l'apparition et la progression rapide du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)**. Ce fonds, créé en 2012, représente une charge de près de 1,1 millions d'€ en 2017. **Prélevé sur les impôts versés par les Rambolitains à hauteur de 4,8% en 2017, le FPIC constitue un transfert de fiscalité vers d'autres territoires** et une moindre recette pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la ville. Le FPIC devrait se stabiliser dans les années à venir.

A cette charge nouvelle s'est malheureusement ajoutée une baisse drastique des dotations versées par l'Etat **de 2,7 millions d'euros entre 2014 et 2017** évoluant de 4,5 M€ à 1,8 M€ soit - 60 %. La perte cumulée de recettes pour les comptes de la ville de Rambouillet s'élève à 8,8 millions d'euros sur les quatre dernières années. Une nouvelle baisse, d'une moindre ampleur, de la dotation forfaitaire est attendue en 2018 à hauteur d'environ 164 000 € liée essentiellement à l'écêtement.

Dans ce contexte, et malgré une augmentation de la capacité d'épargne de la ville passée de 2 M€ en 2014 à 2,5 M€ en 2015, **la tendance s'est inversée entre 2015 et 2016 avec une contraction de 30 %**. La ville de Rambouillet a connu ainsi une **dégradation de son épargne qui aurait dû se poursuivre en 2017 pour se situer à environ 800 000 € selon le budget voté l'année dernière**. A cette date, la seule dynamique fiscale ne permettait plus de couvrir sa progression des charges, sa perte des dotations de l'Etat et sa participation au FPIC.

**Mais l'infléchissement, prévu et anticipé, de ses marges de manœuvres ne sait pas produit** sous l'effet essentiellement d'un pilotage serré de ses principaux postes de dépenses. **C'est ainsi que ses charges de personnel ont profité d'un gain de près de 500 000 € par rapport au vote du budget**. De plus, les charges à caractères général, à périmètre constant, anticipées avec une progression de + 2 % sont restés en clôture d'exercice relativement stable à + 0,7 % représentant une économie budgétaire de l'ordre de 115 000 €. Les autres charges de gestion courante ont aussi permis un gain d'environ

<sup>14</sup> CGCT Article L. 2313-1 : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointes au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

<sup>15</sup> Epargne nette : issue de la différence entre les produits et les charges de fonctionnement corrigée de l'annuité en capital.

90 000€. **Dans ces conditions, l'épargne anticipée lors du vote du budget 2017 à 800 000 € s'est maintenue à 1,5 M€ à la clôture des comptes, niveau proche des 1,6 M€ de 2016.**

**Plus généralement, au titre du plan d'économies depuis 2015, il convient de constater la baisse assez remarquable des charges à caractère général sur la période 2014 à 2017 de - 865 000 €, soit - 9%. En revanche, les charges de personnel ont évolué en moyenne par an sur la même période de + 2,1 % sachant que 1 % de progression représente 190 000 € de dépenses supplémentaires. Mais, l'évolution des effectifs de - 8,74 ETP entre 2017-2018 marque un début de trajectoire conforme aux objectifs qu'il sera nécessaire d'accentuer dans les années à venir.**

**Pour 2018**, l'objectif retenu est de maintenir un effort de rigueur de gestion. Néanmoins, une marge prudentielle au titre des charges à caractère général est prévue compte tenu du palier significatif d'économie franchi entre 2014 et 2017. Une progression de + 1 % par rapport au compte administratif 2017 est donc augurée en 2018 soit + 89 000 €. Cette évolution permettrait d'atterrir fin 2018 à une dépense globale à caractère général de 9 046 000 €, soit à un niveau toujours inférieur à la tendance initiale du tableau de bord de 2015 qui affichait 9 067 000 € pour l'année 2018.

**L'année 2018 comprend un élément exceptionnel au chapitre 011** en intégrant les charges du budget développement culturel dissous au 31 décembre 2017. Ce montant s'élève à 1 221 000 € qu'il convient d'ajouter à la somme de 9 046 000 €, soit un total de 10 267 000 €. **Il existe un deuxième élément de correction de ce chapitre de dépenses en 2018.** En effet, il reste à retrancher **la charge transférée à la communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires au titre de la compétence transport** pour 1 819 000 €. Le montant à inscrire au chapitre 011 est donc de 8 448 000 €.

**L'autre enjeu majeur de l'équilibre futur du budget de la ville se situe dans la nécessité de contenir les dépenses de personnel.** Elles ont progressé de 1,1 millions d'euros depuis 2014 avec + 1,7 % en 2017 soit une évolution considérée comme modérée. Les objectifs fixés sont de + 2,5 % en 2018, + 2,5 % en 2019 puis 2 % en 2020.

**Les autres charges courantes** regroupent principalement les subventions aux associations dont le montant est de **1 089 834 € en 2017 contre 1 093 076 € en 2016, soit - 0,3% (3 242 €).** **Sur l'exercice 2018, elles restent stables.**

**Concernant la fiscalité, l'effort fiscal, ratio permettant d'évaluer la pression fiscale sur les habitants d'une commune, est de 1,07 à Rambouillet inférieur de 10 % à la moyenne de la strate (qui est de 1,19).**

**L'objectif de la ville est par principe d'asseoir essentiellement le gain de la recette fiscale sur la progression du nombre de contribuables plutôt que sur la seule augmentation des taux d'imposition. Néanmoins, la perte vertigineuse de recettes de dotations et de versement aux FPIC, ont nécessité d'adosser aux nécessaires économies de gestion, une évolution des taux d'imposition de 2,2 % en 2018. C'est ainsi que la trajectoire financière offre un retour à un niveau satisfaisant de notre épargne nette à hauteur de 2,5 M€ dès 2018 et jusqu'en 2020 sans obligation d'augmenter les taux ménages en 2019 et 2020.**

Pour les impôts ménages en 2018, la progression des bases nettes est de 3,3 % pour la Taxe d'habitation et 3 % pour le Foncier Bati, y compris la revalorisation des valeurs locatives déterminée par le parlement de + 1,2 % (contre + 0,4 % en 2017 justifiant en partie la différence entre 2017 et 2018 de l'évolution des bases nettes). **Les effets « bases et taux »** permettraient une progression du produit fiscal d'environ 1,2 M€ en 2018 puis en recul à environ 460 000 € en 2019 et 2020 sous l'effet de l'absence d'augmentation des taux d'imposition.

**Concernant l'investissement**, le montant moyen des dépenses d'investissement s'est élevé à environ 5,4 M€ / an entre 2014 et 2017. **Le montant des équipements réalisés sur 2017 a été de l'ordre de 6,1 M€ contre 5,1 M€ en 2016, soit une progression de + 18%.**

**Les crédits nouveaux 2018 au titre des dépenses d'équipement sont de 8,4 M€** auxquels il convient d'ajouter 3,8 M€ de restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées en 2017 reportées sur 2018) **ainsi qu'une opération de 3 M€ pour la gestion des eaux pluviales et inondations soit au total 15,3 M€ en termes d'inscription budgétaire.**

**On constate une progression des crédits consacrés aux dépenses d'équipement de la ville de 5,1 M€ en 2016 puis 6,1 M€ en 2017 avec une nouvelle augmentation en 2018 grâce au rétablissement plus tôt que prévu de notre capacité d'épargne à 2,5 M€.**

**Sur la période 2017-2020, le P.P.I. flèche trois plans pluriannuels dédiés aux actions suivantes :**

- Plan Numérique et informatique pour un montant total de 2,3 M€.
- Plan Voirie pour un montant total de 3,7 M€.
- Plan Ecoles (Gros entretiens) pour un montant total de 2,4 M€.

**Le plan de financement de l'ensemble des investissements entre 2014 et 2017 de 21,8 M€** s'est caractérisé par une épargne nette de 7,7 M€, de 7,4 M€ de ressources propres d'investissement, 3,5 M€ d'emprunt et 3,8 M€ de subventions avec un abondement du fonds de roulement à hauteur de 625 000 €.

**En prospective financière, il est anticipé un niveau d'investissements entre 2018 et 2020 de 31,3 M€ (soit 15,3 M€ en 2018, 9 M€ en 2019 et enfin 7 M€ en 2020).** Ces dépenses d'équipements sont financées par une épargne nette de 7,3 M€, de 5,1 M€ de ressources propres d'investissement, de 2,5 M€ d'emprunt et 6,7 M€ de subventions. Le solde est prélevé sur les fonds de roulement à hauteur de 9,7 M€. L'équilibre dépend plus du prélèvement sur les réserves financières que de la capacité à dégager l'épargne nette.

**Sur le plan de la dette, le périmètre de la dette du budget principal change en 2018 suite à la dissolution du budget développement culturel et l'intégration de sa dette au budget principal. Le capital restant dû (CRD) du budget principal est de 34,9 M€ au 31/12/2017 et celui du développement économique de 3,7 M€. Le CRD du budget principal au 1er janvier 2018 est donc de 38,6 M€ par sommation des deux CRD.**

La Ville possède désormais une grande majorité d'emprunts à taux fixe à hauteur de 94,24 %. Le solde est en taux variable. **Au sens strict de la Charte Gissler, l'exposition de la Ville au risque est considérée comme nulle.**

La dette est donc de 38,6 M€ avec un taux moyen de 4,3 %. L'encours de la dette évoluerait de 38,6 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à 35,7 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020 **soit un désendettement de 2,9 M€ sur simplement deux années budgétaires, soit - 7,5 %**. Par ailleurs, **la ville s'est déjà désendettée de 2,1 M€ rien que sur l'année 2017** et prévoit en conséquence de poursuivre cette trajectoire jusqu'en 2020 **avec une annuité en capital remboursée annuellement toujours supérieure à l'emprunt contracté dans la même année**. C'est ainsi que **les travaux traditionnellement menés sur la prospective financière anticipent un recours à l'emprunt sur le budget principal 2018 et 2019 de 1 000 000 € par an et 500 000 € en 2020**.

Le délai de désendettement (Encours / Epargne Brute) progresse de 8 années en 2014 à 9,5 années en 2017. A l'inverse, la situation s'améliore sensiblement en 2018 avec 7,8 années pour atteindre 6,6 années en 2020, sous l'effet de la baisse de l'encours de dette de 37,3 M€ à 33 M€ entre 2018 et 2020<sup>16</sup>, accompagnée d'une légère augmentation de l'épargne brute de 4,8 M€ à 5,1 M€.

**En conséquence, la dynamique des produits et des charges de fonctionnement associée à une gestion efficace des ressources et des dépenses doit permettre de dégager une épargne compatible avec la stratégie d'investissement et de financement de la ville.**

#### □ **Annexe V : Indemnité de conseil du Trésorier Principal**

Considérant la transmission par Monsieur le Comptable des Finances Publiques du montant de l'indemnité de conseil au titre de l'exercice clos 2016, il est proposé d'attribuer à :

Monsieur Pierre-Michel GOUX, Comptable des Finances Publiques de la commune pour un montant brut de 3 624,76 € pour la période du 01 janvier au 31 août 2017 au titre du budget principal et des budgets annexes de la ville.

Monsieur Gilles DREVET, Comptable des Finances Publiques de la commune pour un montant brut de 1 812,93 € pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2017 au titre du budget principal et des budgets annexes de la ville.

Les crédits seront imputés sur l'exercice en cours à la nature 6225 « indemnité au comptable » - fonction 022.

---

<sup>16</sup> Au 31 décembre de chaque année 2018 et 2020.